

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ**



SOMMAIRE

PRÉAMBULE :

2022 : Le Crédit Agricole Nord de France s'affirme comme la Banque des Transitions

PARTIE 1

UNE BANQUE SOLIDE, ANCRÉE SUR SON TERRITOIRE

- a) Sa carte d'identité
- b) Son modèle coopératif et mutualiste au service du « local »
- c) Son modèle d'affaires
- d) Son ancrage local et son expertise
- e) Son activité soutenue et ses résultats financiers résilients
- f) Sa charte éthique et ses valeurs mutualistes

PARTIE 2

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER ET MESURES MISES EN APPLICATION

- a) La réglementation SFDR
- b) La réglementation relative au green Asset Ratio (GAR)
- c) La réglementation MIFID II / IDD

LE PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

PARTIE 3

MOBILISATION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE ET AUX RISQUES

- a) Les attentes des parties prenantes : matrice de matérialité
- b) Le positionnement face aux enjeux liés aux risques associés au changement climatique et à la biodiversité ainsi qu'au respect des droits de l'homme
- c) La méthodologie retenue pour la cotation des risques extra-financiers
- d) Les risques associés aux enjeux RSE de la Caisse régionale au regard de la notion de double matérialité

PARTIE 4

NOTRE POLITIQUE RSE : DES AMBITIONS ET DES ENGAGEMENTS FACE AUX ENJEUX ET RISQUES

- a) Ses engagements et des preuves de ses actions
- b) La mesure de sa performance extra-financière et de ses filiales Square Habitat Nord de France et Village by CA Nord de France

PARTIE 5

ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau des engagements et des risques
- Annexe 2 : Note méthodologique

2022 : LE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE S’AFFIRME COMME LA BANQUE DES TRANSITIONS

Les actions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France dans l'économie locale, auprès de ses clients et des filières économiques, illustrent son implication dans le développement du territoire du Nord et du Pas-de-Calais, dans la création d'emploi, dans l'innovation, dans la cohésion sociale et dans l'accompagnement des transitions de la société.

Que ce soit à travers le financement de l'agriculture, l'accession à la propriété, l'installation des professionnels, l'aide aux associations ou l'investissement dans les entreprises, nos actions sont ancrées dans nos valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité et portées par notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

Notre responsabilité sociétale et environnementale nous engage en tant que banquier, assureur, investisseur, mais aussi dans notre fonctionnement d'entreprise. L'accélération du changement climatique entraîne la nécessité de décarboner nos activités, de produire et consommer différemment, de nous déplacer autrement, de préserver plus vigoureusement les ressources naturelles et nos écosystèmes, mais aussi de veiller à l'inclusion et la cohésion sociale.

Accompagner nos clients face aux enjeux sociétaux et réformer nos propres pratiques dans l'exercice de nos métiers impose de nous réinventer. Mais notre ambition reste identique : **être un acteur engagé et responsable pour accompagner les transitions au bénéfice du plus grand nombre.**

Notre Caisse régionale a placé au cœur de son projet d'entreprise la volonté de s'affirmer comme la Banque des transitions sur son territoire du Nord et du Pas de Calais. Les initiatives que nous prenons à ce titre s'inscrivent pleinement dans le Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole (Cf. page 18 et s.), avec trois grandes ambitions :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

L'ensemble de nos collaborateurs et de nos administrateurs ont bénéficié en 2022 d'une formation au Projet sociétal du Crédit Agricole et nous nous sommes attachés à développer nos offres de financement dédiées à la transition, du financement des énergies renouvelables à l'immobilier vert, en passant par l'agriculture durable, la rénovation énergétique ou encore les financements indexés sur des critères ESG pour accompagner les trajectoires de transition de nos clients.

Par ailleurs, un regard attentif est porté aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la mise à jour de nos politiques et de nos dispositifs ainsi que dans la gestion de nos risques, avec la volonté de s'inscrire dans une dynamique favorable au déploiement de nos activités vertes.

En parallèle, la Caisse régionale Nord de France a poursuivi sa mobilisation en faveur de projets sociétaux, environnementaux, culturels et patrimoniaux, via son Fonds d'Initiatives Locales ou sa Fondation d'Entreprise, mais aussi en faveur de l'inclusion sociale par son soutien de l'association Point Passerelle qui agit au quotidien pour accompagner les ménages en situation de difficulté.

Soucieuse de partager et favoriser la diffusion des bonnes pratiques, la Caisse régionale a également multiplié les actions de communication et de sensibilisation : organisation de réunions clients, interventions sur le thème du financement de la stratégie bas carbone lors du World Forum organisé par le Réseau Alliances, ou encore sur le thème de l'adaptation des acteurs économiques aux risques climatiques physiques lors de l'évènement CO-OP27 organisé par l'European Association of Co-operative Banks.

UNE BANQUE SOLIDE ANCRÉE SUR SON TERRITOIRE

a) SA CARTE D'IDENTITÉ



UN GROUPE BANCAIRE
RÉGIONAL DE PREMIER PLAN

1,1 million
de clients

780
administrateurs

70 caisses locales | **230** agences | **3 032** salariés

36 centres d'affaires entreprises,
professionnels et agriculture

10 agences
banque privée

1 banque du dirigeant



DES PERFORMANCES
FINANCIÈRES SOLIDES

65,3 Mrds€
de capitaux gérés

5,1 Mrds€
de capitaux propres consolidés

169,8 M€
de résultat consolidé

35,7 Mrds€
d'encours de collecte

5,6 Mrds€
de crédits nouveaux injectés dont

3,5 Mrds€
de crédits habitat et consommation

29,6 Mrds€
d'encours de crédit (y compris PGE)



Pôle Banque Assurance

1,1 million de clients
1 client majeur sur 2 sociétaire
Particuliers, professionnels,
agriculteurs, entreprises,
collectivités
Banque Privée
Assurances Pacifica
Prévoyance Prédica



Pôle Capital Investissement

(avec un actif net réévalué à
170,8 M€ au 31/12/2022 dont
143,1 M€ lié à la valorisation du
portefeuille)



Pôle Immobilier Square Habitat

85 agences
552 collaborateurs
(SQH + NDFI Crédit)
3 287 ventes (2 817 habitat ancien
+ 470 neuf)

Foncière de l'Érable
77 528 m² de surface gérée



Pôle Média

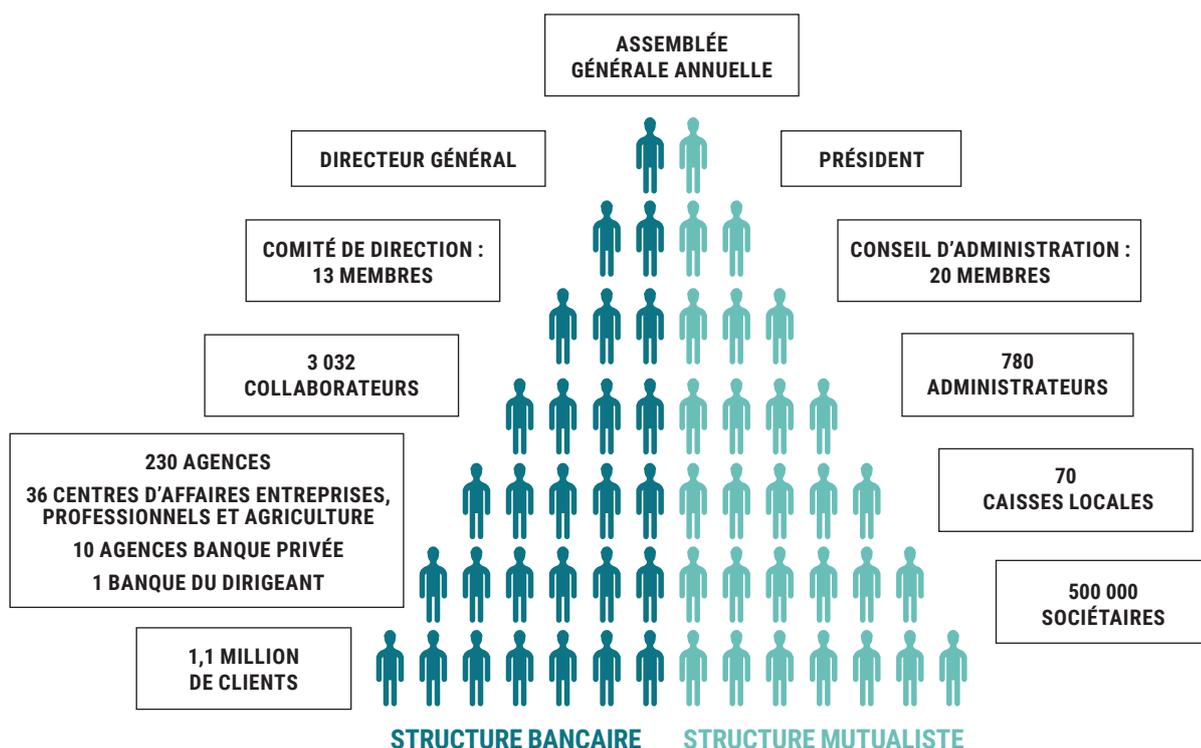
Voix du Nord Investissement*
Wéo*
Terres et Territoires*

* Participation minoritaire

b) SON MODÈLE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE AU SERVICE DU « LOCAL »

LE MODÈLE COOPÉRATIF du Crédit Agricole est fondé sur la coopération et la solidarité de ses membres, sociétaires, qui participent à sa gestion de façon démocratique : quel que soit le montant de leurs parts sociales, tous les sociétaires ont le même poids lors du vote à l'Assemblée générale de leur Caisse locale.

Ce modèle de gouvernance, qui envisage la performance sur le long terme, favorise le partage du savoir et la co-construction. Il se qualifie par une double gouvernance.



UNE DOUBLE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France présente une gouvernance bicéphale, avec à sa tête un Président élu et un Directeur général nommé.

Cette gouvernance repose sur deux structures complémentaires qui travaillent de concert : le Conseil d'administration emmené par le Président et le Comité de direction emmené par le Directeur général.

Le Directeur général présente au Conseil d'administration et à son Président la politique et les orientations stratégiques de la Caisse régionale. Le Conseil d'administration les approuve. Le Directeur général et le Comité de direction les mettent en œuvre et en rendent compte.



Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société

NOTRE CRÉATION DE VALEUR AU SERVICE DU TERRITOIRE

c) SON MODÈLE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES

NOTRE CAPITAL HUMAIN

- > 3 032 collaborateurs
- > 780 élus



NOTRE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

- > 70 Caisses locales
- > 230 agences
- > 36 centres d'affaires entreprises, professionnels et agriculture
- + 10 agences banque privée + 1 Banque du dirigeant
- > 2 centres de relation clients
- > 85 agences immobilières Square Habitat
- > 3 structures accompagnées :
 - Le Village by CA Nord de France
 - La Fondation d'Entreprise
 - L'association Point Passerelle



NOTRE PRÉSENCE DIGITALE

- > Des sites internet dédiés aux différentes clientèles (particuliers, pro et agri, banque privée, entreprises...)
- > Des appli (Ma banque, Ma banque Pro...)



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- > 5 136,2 M€ de capitaux propres consolidés
- > 3 267,1 M€ de réserves



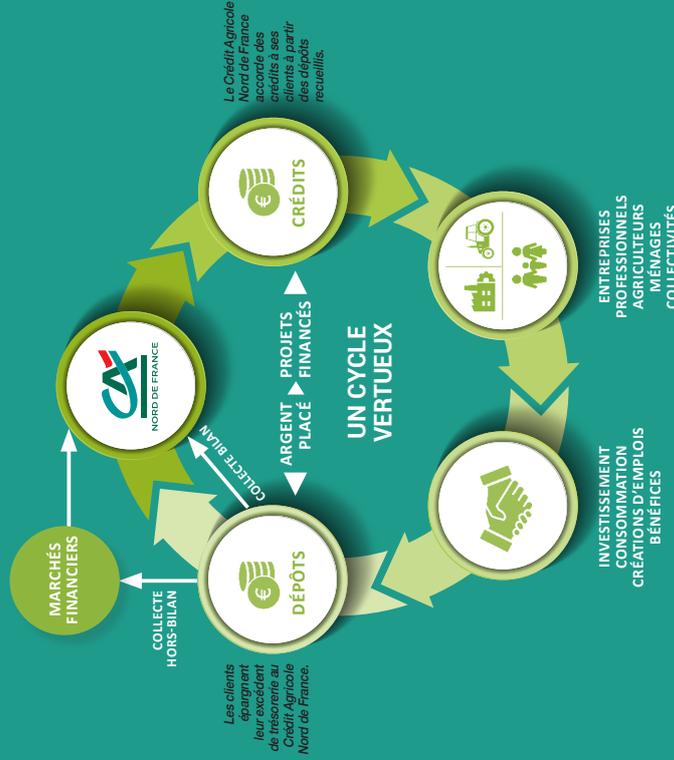
DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

- > Nord de France : Square Habitat Nord de France, Nord Capital Investissement, Foncière de l'Érable
- > Crédit Agricole S.A. : CA Assurances, Amundi, CACIB, CA Leasing & Factoring, CA Indosuez Wealth, CA Payment Services, CA Technologies et Services



NOTRE MODÈLE DE DISTRIBUTION : 100 % HUMAIN ET 100 % DIGITAL

S'affirmer et incarner la Banque des transitions avec 3 axes forts : en accompagnant la transition énergétique, en agissant pour l'inclusion sociale et bancaire de tous et en soutenant la transition agricole et agro-alimentaire.



NOTRE CRÉATION DE VALEUR 2022

- ##### NOS ÉQUIPIERS ET NOTRE FONCTIONNEMENT
- > 210 nouveaux embauchés en CDI
 - > 8 % de la masse salariale investis dans la formation
 - > 779,1 TéquCO2 pour les déplacements professionnels (-22 % d'émissions CO2 par rapport à 2019)
 - > 1 795,6 TéquCO2 pour les consommations d'énergie (-9,6 % par rapport à 2021)



- ##### NOS CLIENTS
- > + d'1,1 million de clients dont 499 567 sociétaires
 - > 3 millions de visiteurs sur le site internet (hors cookies)
 - > 400 000 clients actifs sur l'application Ma Banque



- ##### NOTRE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- > 5,6 Mds€ de réalisation dont 3,5 Mds€ pour les prêts habitat et la consommation
 - > 3 287 transactions immobilières réalisées par Square Habitat
 - > 1 119 familles aidées par l'association Point Passerelle
 - > 330 microcrédits accordés aux clients fragilisés
 - > 29 projets soutenus par la Fondation d'Entreprise, 655 602 € engagés



- ##### NOTRE ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS SUR LE TERRITOIRE*
- > 1 253,7 M€ d'investissements ISR souscrits pour notre clientèle
 - > 33 M€ d'investissements ISR pour compte propre
 - > 212,2 M€ de financements ENR dédiés
 - > 51,2 M€ de financements de l'agriculture durable
 - > 42,9 M€ de prêts rénovation / transition énergétique
- * encours 2022



- ##### NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE
- > 83,5 M€ de résultats conservés
 - > Ratio CET1 : Bâle 3 : 29,8 % en 2022



Retrouvez tous les indicateurs de performance extrafinancière p. 69
Consultez nos publications sur le site <https://communication.ca-norddefrance.fr>

CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

La proximité indissociable d'un **ATTACHEMENT AU TERRITOIRE**.



Une **GOVERNANCE** qui associe au regard professionnel des salariés, celui des élus représentants des sociétaires.

Un principe d'action : **L'UTILITÉ** pour un accompagnement durable et responsable de nos clients.

Un pouvoir de décision local pour être au plus près des **ATTENTES DE NOS CLIENTS**.

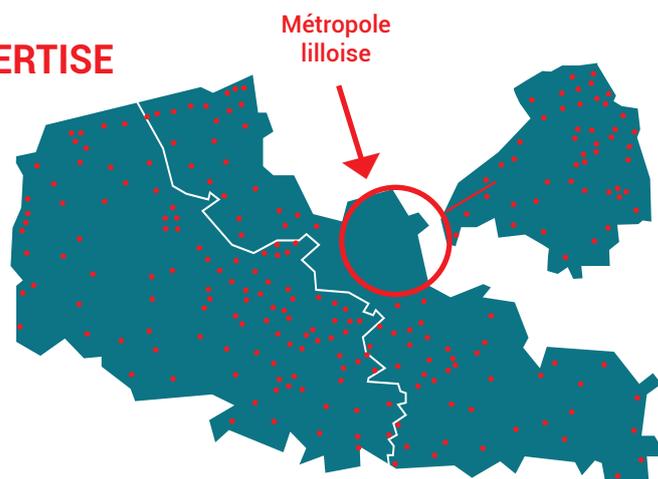
L'INNOVATION, L'ENTREPRENEURIAT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS au cœur de nos projets.

UN SOUTIEN SOLIDAIRE des initiatives en phase avec nos valeurs mutualistes.

d) SON ANCRAGE LOCAL ET SON EXPERTISE

La proximité, l'atout spécifique et distinctif du Crédit Agricole Nord de France : un maillage physique et digital serré pour être au plus proche de ses clients et établir un lien de confiance.

Des conseillers recrutés, formés et dédiés à chaque type de clientèle (particuliers, agris, pros, banque privée...) pour répondre aux besoins spécifiques de tous ses clients et des experts Groupe complémentaires pour une relation sur mesure.



e) SON ACTIVITÉ SOUTENUE ET SES RÉSULTATS FINANCIERS RÉSILIENTS

SOUTIEN SOCIÉTAL ET ÉCONOMIQUE MASSIF

4,2 M€ distribués à plus de 380 associations ou projets sur le territoire

547 M€ de PGE* transformés en crédit moyen terme

1,1 M€ de micro-crédits accordés

RÉSULTAT SOCIAL

- **Produit Net Bancaire** : 598 M€
- **Résultat Brut d'Exploitation** : 200 M€
- **Résultat Net Social** : 102 M€

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

- **Résultat net consolidé du Groupe CA Nord de France** : 170 M€ (contribution positive de tous les métiers)

ACTIVITÉ COMMERCIALE SOUTENUE

35,7 Mrds€ **+3,7%**
ENCOURS DE COLLECTE

51 000
NOUVEAUX CLIENTS**

+5,5% **29,6 Mrds€**
ENCOURS DE CRÉDIT

24 000
NOUVEAUX SOCIÉTAIRES**

* prêts garantis par l'Etat ** données arrêtées au 31/12/2022 - Evolutions en % par rapport à déc. 2021

f) SA CHARTE ÉTHIQUE ET SES VALEURS MUTUALISTES

L'IDENTITÉ MUTUALISTE du Crédit Agricole Mutuel Nord de France se déploie à travers trois valeurs qui s'incarnent dans la façon dont les salariés de la banque exercent leur métier : la responsabilité, la solidarité et la proximité.

Ainsi le Crédit Agricole Nord de France, intimement lié à son territoire de par son origine, agit et investit pour le développement économique, social et culturel local afin que ses clients trouvent un environnement favorable à la réalisation de leurs projets :

- > Il maintient sa présence dans les zones rurales tout en développant le digital.
- > Il crée des liens et fédère les différents acteurs du territoire.
- > Il encourage l'innovation et accompagne les transitions sociétales.
- > Les décisions sont prises localement pour répondre aux besoins spécifiques des territoires.
- > Les clients sont impliqués dans le développement de l'endroit où ils vivent.
- > La vie locale est développée et valorisée grâce aux aides extra-bancaires des Caisses locales et de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France soutient les projets de ses clients avec confiance et enthousiasme. Il agit en perpétuant les valeurs mutualistes inscrites dans son histoire et dans le respect d'une charte éthique exigeante, qui anime tout le Groupe.

NOTRE MISSION

Avec confiance et enthousiasme, faire réussir nos clients et notre territoire

NOS VALEURS

PROXIMITÉ
SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ

Elles placent les femmes et les hommes à l'origine de nos actions et au cœur de nos finalités

NOTRE ÉTHIQUE

PROFESSIONNALISME
CONFIDENTIALITÉ
VIGILANCE
LOYAUTÉ

Chacun met en pratique de manière responsable les lois, règlements, normes et standards professionnels

Chacun veille à protéger les intérêts de la clientèle, à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude, la corruption, les conflits d'intérêt et à préserver l'intégrité des marchés

VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ

ENGAGEMENT

Une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise affirmée, protectrice de notre environnement et créatrice de valeur pour les territoires, nos clients, nos partenaires, nos sociétaires et nos collaborateurs

VIS-À-VIS DE NOS NOS CLIENTS

CONSEIL
EXPERTISE
DISPONIBILITÉ
ACCOMPAGNEMENT
HUMAIN ET DIGITAL

Une relation multicanale qui simplifie et facilite les projets en France et dans le monde

Une écoute attentive et un conseil loyal pour décider en toute connaissance de cause

Un accompagnement dans la durée et dans un esprit partenarial

Une transparence dans l'utilisation des données personnelles conformément à notre charte d'utilisation des données client

VIS-À-VIS DE NOS COLLABORATEURS

DIVERSITÉ
COMPÉTENCE
DÉVELOPPEMENT

Une même confiance dans les capacités de tous à réussir

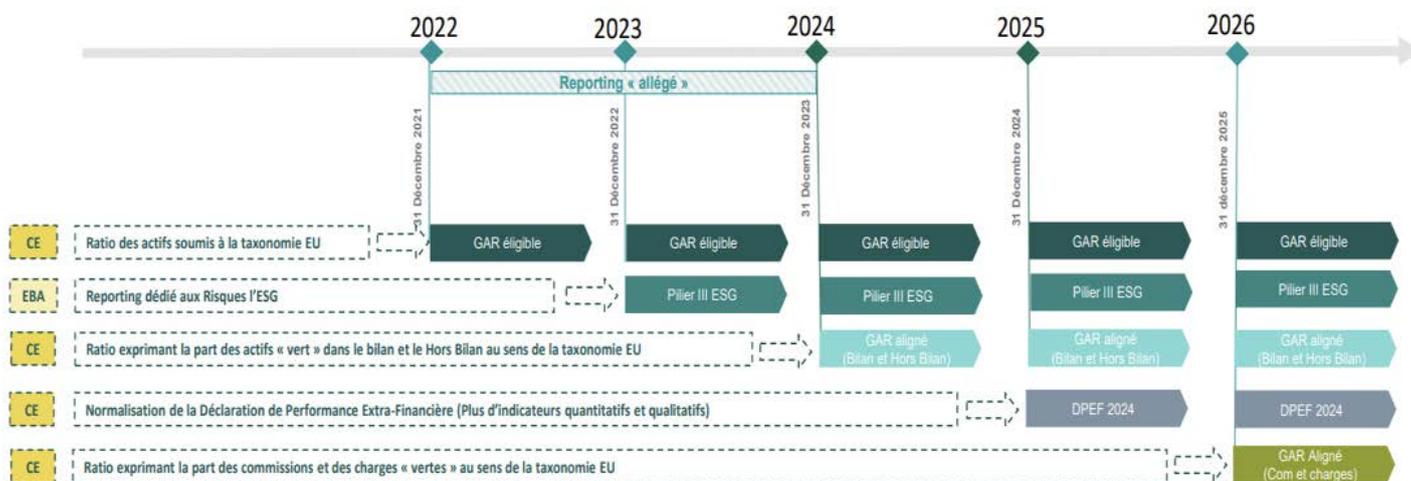
Un dialogue ouvert
Un environnement de travail sûr
et une qualité de vie au travail favorisée

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU REPORTING EXTRA-FINANCIER ET MESURES MISES EN APPLICATION AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE

Le reporting extra-financier (ou reporting ESG - Environnement, Social et Gouvernance) est défini et encadré par un ensemble de directives et de règlements (pour certains déjà en application).

Plusieurs réglementations impactent particulièrement la DPEF à partir de cette année :

- Le règlement SFDR qui vise à la publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement, aussi appelé règlement « disclosure » ;
- Le règlement taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « green asset ratio » ;
- Le règlement MiFID II qui a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité.



a) LA RÉGLEMENTATION SFDR

Le cadre légal

Le règlement SFDR ou « disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité dans les politiques d'investissement ;
- La fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

La réponse du Groupe Crédit Agricole et de la caisse régionale Nord de France

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances ; politique à laquelle la caisse régionale adhère pleinement (Cf. politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements mise à disposition sur le site du Crédit Agricole Nord de France).

• L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

Au niveau de la conception des produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution des produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

• La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100 % des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

Crédit Agricole Assurances, filiale d'assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec les entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers au côté des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète l'analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale.

b) LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU GREEN ASSET RATIO (GAR)

Le cadre légal

Les régulateurs font évoluer le cadre réglementaire des établissements financiers pour tenir compte des nouveaux impératifs en matière de développement durable et de financement de la transition énergétique et écologique.

Les évolutions portent à la fois sur la prise en compte du climat dans le dispositif de gestion des risques (mise en place de stress tests climatiques, intégration dans le cadre d'appétence aux risques) et la publication d'informations et d'indicateurs notamment sur la part des expositions envers des industries « polluantes » ou, au contraire, envers des industries « vertes ».

La réglementation relative à la taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental est prise en compte depuis la DPEF 2021.

Toutes les entreprises soumises à la directive sur le reporting non financier des entreprises (NFRD) doivent publier plusieurs éléments dans leur DPEF :

- des indicateurs liés aux activités éligibles au green asset ratio;
- des éléments méthodologiques liés à ces indicateurs (méthode de calcul, exclusions, etc.).

La réponse du Groupe Crédit Agricole et de la caisse régionale Nord de France

Le règlement européen taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux réalisés dans les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants : i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties sociales minimales .

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ».

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive NFRD sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

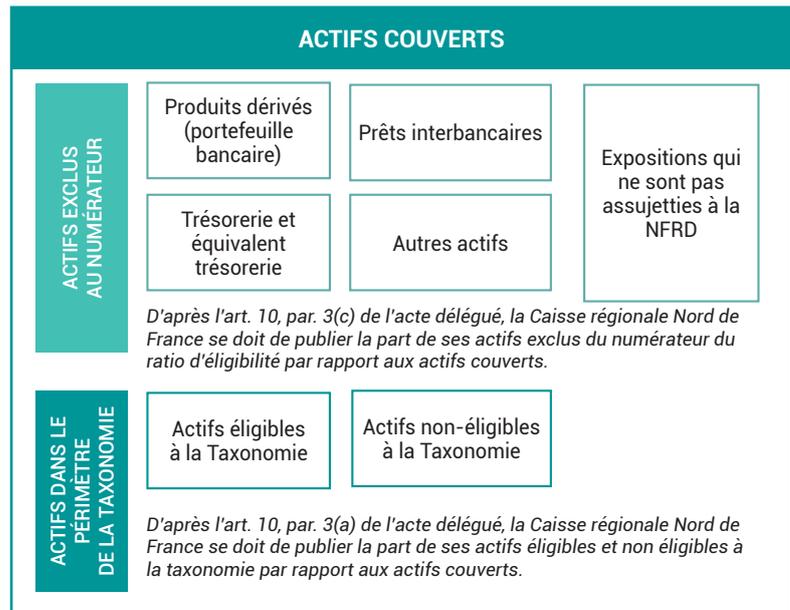
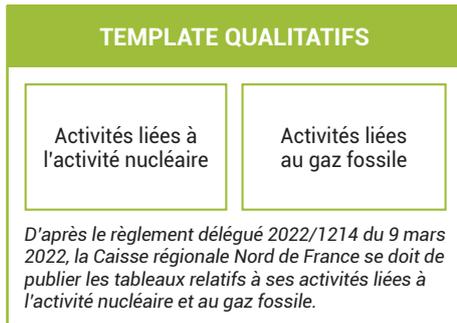
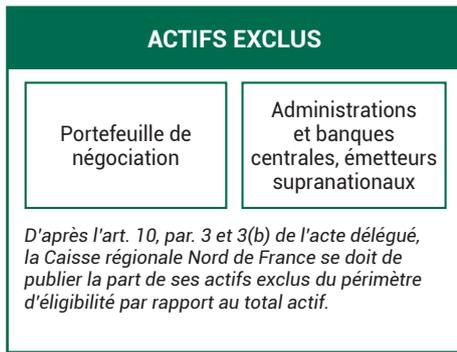
Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle des actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « green asset ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement alignés à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le reporting non financier des entreprises (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés ;
- Toujours à partir du 1^{er} janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion) ;
- Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025).

L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés. **Pour cet exercice, seules les activités éligibles sont publiées.**



En conséquence, l'article 8 du règlement taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le reporting non financier des entreprises (NFRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité des actifs à la taxonomie pour 2022, à l'instar de la publication de 2021. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2022.



Méthodologie de détermination des actifs éligibles

Pour le reporting du 31 décembre 2022, la Caisse régionale Nord de France est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « climat ».

Pour ce deuxième reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

De plus, dans le calcul du ratio d'éligibilité, les interprétations et recommandations des régulateurs et superviseurs ont été prises en compte à des fins de comparabilité entre établissements.

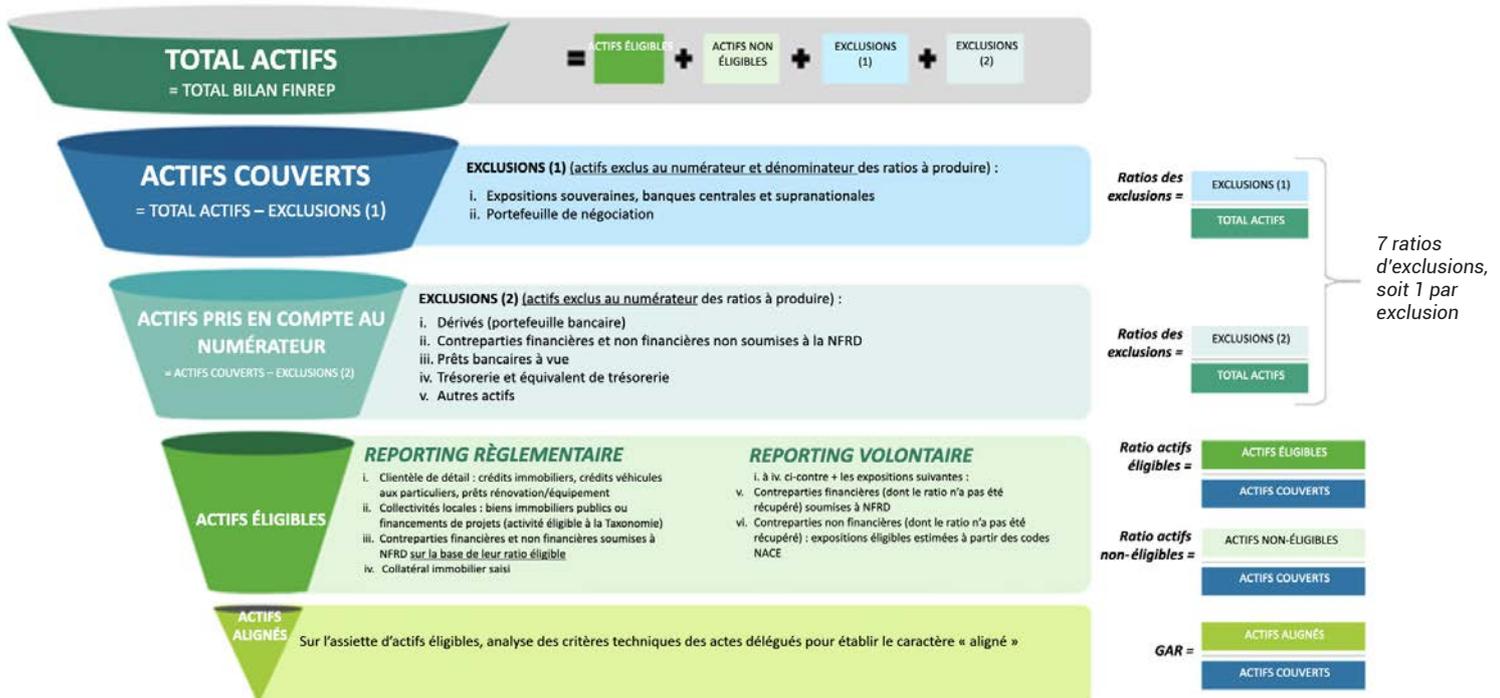
Par ailleurs, la Caisse régionale a estimé les actifs éligibles envers les entreprises financières et non financières pour lesquelles le ratio d'éligibilité n'a pas pu être collecté, sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles publiée à titre obligatoire. La Caisse régionale publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant **d'actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs ⁽¹⁾ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, la Caisse régionale Nord de France publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

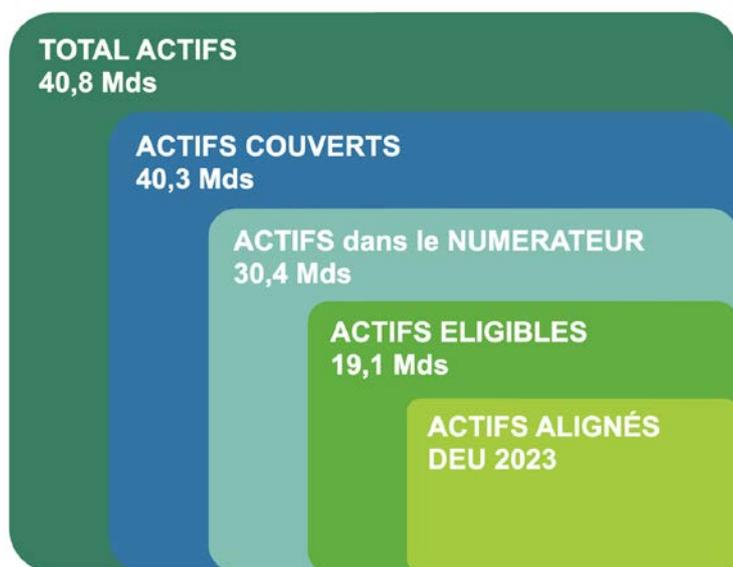
- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.



(1) Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP. Variation négative compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt.

Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale Nord de France au 31/12/2022

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	En %	En euro
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	47 %	19 110 484 097
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie)	28 %	11 337 471 144
Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires		
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	1 %	591 871 000
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	8 %	3 127 628 000
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0 %	120 782 000
Part d'autres actifs dans le total d'actifs ⁽¹⁾	0 %	- 72 123 000
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	15 %	6 043 891 000
TOTAL	24 %	9 812 049 000
Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires		
Part des expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	1 %	500 003 778
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0 %	0
TOTAL	1 %	500 003 778



Par rapport à la publication de l'année 2021, les variations du ratio d'actifs éligibles sont expliquées par l'évolution de la taille de bilan de 3,8 milliards d'euros et par des évolutions de la méthodologie d'application de la taxonomie (notamment sur la prise en compte des prêts automobiles uniquement à partir du 1^{er} janvier 2022 pour le périmètre de la clientèle de détail, réduisant les actifs éligibles sur ce périmètre de 484 millions d'euros). De plus, compte tenu de la disponibilité de nouvelles informations, une partie des ratios éligibles des contreparties financières et non financières a pu être intégrée pour cet arrêté à hauteur de 38 millions d'euros, témoignant du caractère crucial de la disponibilité des données publiques pour le calcul des ratios.

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant le ratio obligatoire ainsi que les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élèvent au 31/12/2022 à 68 %, soit 27 258 972 387 €.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1)

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale Nord de France publie le tableau 1 exigé par cette réglementation et donc les informations ci-dessous relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire :

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire*	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile*		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI**
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

* Périmètre marché des grandes entreprises / à dire d'expert

** Pour le cas 5, l'entreprise est exposée en garantie pour un seul dossier de cogénération (25 % en contre-garantie, soit 202 K€ au 31/12/2022 / pas d'encours de financement)

A noter, la Caisse régionale n'est pas en mesure de publier les données au 31 décembre 2022 tel que cela est requis dans les tableaux 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en l'attente de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication (Voir les données non renseignées dans les tableaux publiés en annexe 2 p. 81).

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes en lieu et place des énergies fossiles est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique. En effet, stopper le financement des énergies fossiles, en l'absence d'énergies propres alternatives, permettrait de « verdier » éventuellement le bilan de la Banque, mais pénaliserait les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans une trajectoire de transition maîtrisée.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En finançant l'équipement de tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du projet sociétal fait écho aux exigences du règlement taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse régionale Nord de France. Toutefois, notre stratégie ne se limite pas aux financements, mais intègre également les investissements sur le bilan de la Caisse régionale, la gestion des investissements de nos clients, et l'accompagnement de leur transition énergétique et écologique. La taxonomie permet ainsi de refléter en partie la stratégie climat de la Caisse régionale Nord de France.

b) LA RÉGLEMENTATION MiFID II / IDD*

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale.

Les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière MIFID et IDD d'un axe supplémentaire portant sur les préférences en matière de durabilité. En parallèle, le règlement taxonomie et le règlement "sustainable finance disclosure regulation" (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

* MIFID II : Markets in Financial Instruments Directive
IDD : Insurance Distribution Directive

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou prendre en compte les principales incidences négatives, également définis par SFDR, liées à ses choix d'investissement.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Crédit Agricole adopte une démarche exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Crédit Agricole adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaire réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Crédit Agricole organise le déploiement d'un vaste programme de formations en 2023 afin que tous nos conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

LE PROJET SOCIÉTAL DU CRÉDIT AGRICOLE

Le projet sociétal s'incarne à Nord de France dans la Banque des Transitions et les initiatives mises en place, tant pour faire évoluer nos propres modes de fonctionnement, qu'en accompagnement de nos clients dans leurs transitions.

LE PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20 % des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100 % des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne "Vert" et Plan d'épargne "Vert"

#2 Conseiller et accompagner 100 % de nos clients dans leur transition énergétique

- "J'écorénove mon logement" pour les particuliers
- "Objectif Transition Énergétique" pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3 Intégrer des critères de performance extrafinancière dans 100 % de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'international d'ici 2025

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40 % de femmes parmi les cadres supérieurs à l'horizon 2025 selon les entités
- 100 % des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8 **Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable**

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 milliard d'€

#9 **Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique**

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la "Ferme France"

#10 **Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire**

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

MOBILISATION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE ET AUX RISQUES

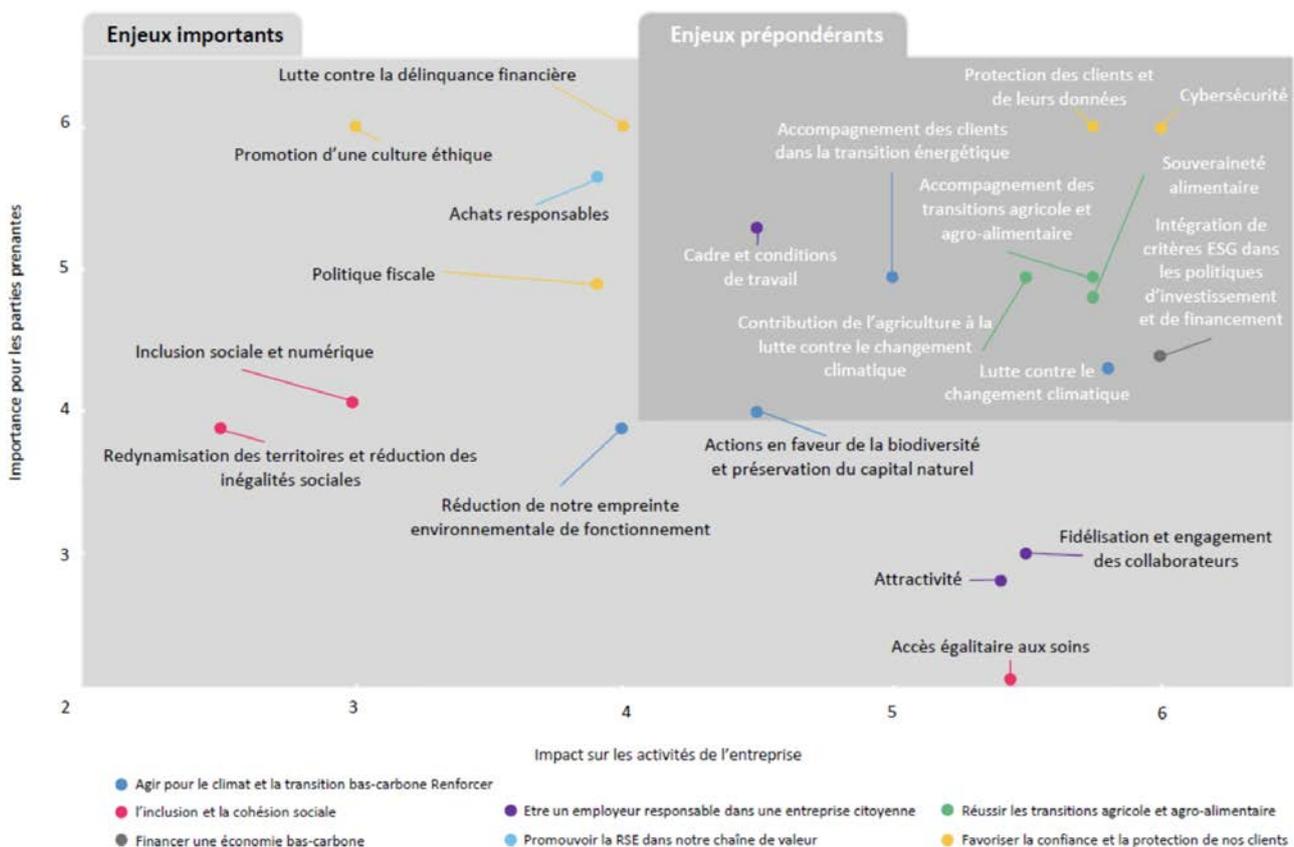
Comme toutes les banques, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France évolue dans une économie et un contexte sociétal en changement permanent. Il doit s'adapter aux grandes mutations en cours que sont les nouveaux usages et besoins des clients notamment au regard du dérèglement climatique et de la transition énergétique, les transformations de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le digital, la concurrence multiforme, l'exigence croissante en matière de réglementation, les évolutions économiques et démographiques et la multiplication des aléas dans les parcours de vie.

Au regard de ces grandes mutations, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a identifié ses enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux en termes d'opportunités et de risques.

a) ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

LA MATRICE DE MATERIALITÉ DU GROUPE POUR LES ENJEUX : Enjeux considérés comme importants et prépondérants

Un baromètre RSE, initié en 2022, a été réalisé pour interroger les parties prenantes du Groupe Crédit Agricole (clients, salariés, société civile et leaders d'opinion) sur leurs attentes. Il en résulte la matrice de matérialité ci-dessous pour les enjeux importants et prépondérants, enjeux que partage la Caisse régionale de façon générale.



b) PRÉCISIONS SUR LE POSITIONNEMENT DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE ET DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE FACE AUX ENJEUX LIÉS AUX RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ AINSI QU'AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'accord de Paris de 2015. Les années 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer encore davantage son ambition climat. En signant les 4 alliances « net zéro » du secteur financier, tous les métiers du Crédit agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à 2°C mais à 1,5°C maximum à horizon 2100.

100 % des portefeuilles du Groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation. Les différents métiers du Groupe ont ainsi travaillé en 2022 à définir les trajectoires devant permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi, dans le cadre de la NZBA*, nos cibles net zéro intermédiaires à 2030 ont été publiées pour 5 secteurs (-30 % pour pétrole et gaz ; -50 % pour automobile ; -58 % pour électricité ; -40 % pour immobilier commercial ; -20 % pour ciment). D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25 % d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

A noter, la Caisse régionale Nord de France a participé activement à différents travaux et plus spécifiquement à la définition d'une trajectoire de décarbonation de notre portefeuille crédits dans le secteur de l'immobilier résidentiel (évaluation du nombre de m² financés et du facteur d'émissions CO² par m² au regard des diagnostics de performance énergétique détenus ou estimés). En parallèle, des travaux ont été menés en vue d'établir une cartographie des expositions crédit aux secteurs en risque de transition selon la BCE (immobilier, agriculture, construction...). D'une façon générale, la Caisse régionale s'inscrit dans la mise en œuvre des guidelines de la BCE en matière de risques liés au climat et à l'environnement.

De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « net zéro » respectives (NZAOA et NZAMI*). Ainsi, CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025* vs 2019⁽¹⁾. Pour sa part, Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs net zéro 2050 ⁽²⁾ d'ici à 2025.

Tous les métiers du Groupe ont poursuivi en 2022 leurs engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. CACIB a ainsi arrangé 46 Mds€ en green, social et sustainable bonds. CACF s'est engagé à financer 1 véhicule électrique sur 2 d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances est devenu le 1er investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France (avec 11 GW de capacité installée) et ambitionne d'accentuer encore ses investissements (+65 % pour viser 14 GW d'ici 2025).

Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20 Mds€ investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

* NZBA : Net-Zero Banking Alliance / NZAOA : Net Zero Asset Owner Alliance / NZAMI : Net Zero Asset Managers Initiative

1] Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

[2] Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

Risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (corporate sustainability reporting directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité et du post-2020 global framework for biodiversity (GBF), Crédit Agricole S.A. a rejoint la taskforce on nature-related financial disclosures (TNFD) en tant que membre du forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises. En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus interne d'analyse et d'investissement en rejoignant l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

Par ailleurs, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a fait de la préservation de la biodiversité dans le domaine agricole un de ses axes prioritaires en favorisant l'innovation et l'engagement de ses clients entreprises et agriculteurs dans des trajectoires de transition (ex : partenariat avec un industriel et un groupement agricole favorisant la régénération des sols en page 42) ou encore en choisissant d'adhérer à une solution de contribution à la neutralité carbone visant à soutenir la mutation d'exploitations agricoles vers des pratiques durables et bénéfiques à la biodiversité via la société Terraterre (Convention signée en 2021 et complétée par un avenant en 2022 – Cf. page 59).

Démarche respectueuse des Droits de l'Homme

Quel que soit son interlocuteur, salarié ou fournisseur, la Caisse régionale Nord de France veille au respect des droits de l'homme. Ses principes d'action et de comportement s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux exprimés notamment dans la déclaration universelle des droits de l'homme édictée par l'ONU en 1948, les dix principes du pacte mondial des nations unies (global compact), ou encore dans les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT). Vis-à-vis de ses salariés, la Caisse régionale respecte le droit du travail et n'est pas directement exposée à un risque de non-respect des droits de l'homme. De plus, des actions sont menées en faveur de la mixité, du handicap, de la gestion des carrières et, de façon générale, en faveur de la qualité de vie au travail. En outre, afin de ne pas être exposée de manière indirecte, la Caisse régionale a mis en place un dispositif concernant ses fournisseurs : recueil d'une série de documents réglementaires et réalisation d'un contrôle spécifique sur le sujet. De cette façon, nos fournisseurs s'engagent à respecter pleinement le droit du travail (respect de l'interdiction du travail dissimulé, du travail des enfants...).

c) MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LA COTATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Afin d'identifier les principaux risques extra-financiers de la Caisse régionale au regard des enjeux identifiés, de ses activités, de son modèle d'affaires, de son implantation géographique et des attentes des parties prenantes, la méthodologie mise en place s'est appuyée sur une démarche en plusieurs étapes :

Etape 1 : mise à jour de la liste des risques RSE courant 2022 en lien avec un groupe de travail composé de plusieurs Caisses régionales et initié sous l'impulsion de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Etape 2 : évaluation des risques RSE par le service RSE selon une méthode prenant notamment en compte 2 critères : leur gravité potentielle au regard des parties prenantes et leur probabilité d'occurrence. La cotation réalisée a pris également en considération le niveau de sensibilité du sujet dans le contexte actuel et le niveau de maîtrise du risque au regard des mesures prises par la Caisse régionale (risque net).

Etape 3 : exercice d'un double regard par la direction des risques afin de vérifier la cohérence des cotations établies en lien avec la cartographie des risques.

Etape 4 : classification des principaux risques mis en perspective ci-après au regard des enjeux concernés et des politiques et dispositifs mis en place :

3 risques prépondérants	> Enjeux 1 à 3 : intégration des critères ESG, accompagnement des clients dans la transition, devoir de conseil
5 risques significatifs	> Enjeux 4 à 8 : protection des données et des transactions, solutions adaptées pour la clientèle fragilisée, cadre éthique, qualité de vie au travail, réduction de l'empreinte propre de la Caisse régionale
1 risque modéré	> Enjeu 9 : soutien d'actions et de projets déployés sur le territoire en cohérence avec les valeurs mutualistes de la Caisse régionale

(Pour plus de détails, voir tableau des engagements et des risques avec les indicateurs associés en annexe 1).

d) LES RISQUES ASSOCIÉS AUX ENJEUX RSE DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE AU REGARD DE LA NOTION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Les risques extra-financiers identifiés ont été analysés selon le principe de double matérialité :

- la **matérialité sociétale** présente l'**impact des activités de la caisse régionale sur son écosystème**,
- la **matérialité financière** formalise l'**impact de l'écosystème sur les métiers de la caisse régionale**.

De façon générale, quel que soit le risque identifié, la Caisse régionale Nord de France déploie des dispositifs qui apportent un niveau de sécurité adéquat pour l'ensemble des traitements réalisés. Dès lors, les moyens déployés participent à la maîtrise des risques observés et sont vecteurs de qualité pour les clients, les salariés, les élus, les fournisseurs, les prestataires et le régulateur.

> Principaux risques

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>1. Intégrer les critères ESG dans l'analyse de nos financements aux entreprises et aux agriculteurs et dans nos investissements pour compte propre</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>Les activités de la caisse régionale peuvent créer des externalités environnementales et sociales, en particulier sur le climat, soit directement (empreinte carbone propre), soit indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement). La Caisse régionale s'inscrit dès lors dans la maîtrise des risques climatiques et environnementaux et pour le développement de la finance durable.</p>	<p>Risque de réputation, risque de contrepartie de la banque corporate ou de proximité et risque financier en cas d'absence de prise en compte des critères ESG</p> <p>> Risque prépondérant avec impact à court, moyen et long terme</p>	<p>Cf. engagements 1.2.4 / 2.4.8 / 3.5.9 / 3.5.10 : intégration progressive des critères ESG dans différentes Politiques de la CR telles que la politique crédit ou la politique de gestion financière mais également dans le process achats responsables / mise en place d'un plan de formation adapté / travaux en vue d'alimenter les datas ESG dans le système d'informations / travaux de cartographie des risques climatiques (Cf. page 22)</p>
<p>Contribution aux ODD*</p>	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>Les risques environnementaux sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendus comme des facteurs de risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel...), ils recouvrent les risques physiques et de transition mais aussi de réputation. Ces risques sont susceptibles à terme d'affecter les comptes financiers de la caisse, notamment au travers de ceux de ses clients contreparties. L'intégration des critères ESG dans les métiers de la Caisse régionale de façon de plus en plus native permet de mieux comprendre l'exposition aux risques extra-financiers et les opportunités de création de valeur. Le déploiement, la mesure et le pilotage d'indicateurs extra-financiers ESG nécessitent un investissement en méthodologies, outils et data.</p>	<p>Opportunités</p>	<p>Agir en faveur de la décarbonation de l'économie dans l'intérêt de nos clients et de notre territoire, conformément à nos valeurs mutualistes. Faire évoluer nos métiers et notre fonctionnement en adéquation avec la réglementation sur la taxonomie (6 objectifs de développement durable). S'inscrire fonctionnellement dans la lutte contre le dérèglement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité.</p>



* ODD : objectifs de développement durable définis par les Nations-Unies

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>2. Accompagner nos clients dans leur transition</p> <p>Contribution aux ODD</p> <div data-bbox="188 788 351 945"> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  </div> <div data-bbox="188 952 351 1108"> <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  </div> <div data-bbox="188 1115 351 1272"> <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>  </div>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>Procéder à une analyse ESG de la clientèle (risques et opportunités), la conseiller, lui fournir des offres adaptées sont la condition d'une transformation sociétale en conformité avec les objectifs d'atténuation/adaptation liés au changement climatique et autres objectifs de développement durable.</p> <p>Dès lors, la proposition d'offres responsables à tous nos clients, notamment en termes d'habitat (rénovation énergétique) ou d'épargne, est de nature à diminuer les risques climatiques.</p> <p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>L'évolution climatique et la survenance d'évènements naturels peuvent impacter la solidité financière de nos clients et, de facto, les comptes financiers de la caisse.</p> <p>Dès lors, l'accompagnement des entreprises clientes vers des modèles économiques durables permet de prévenir la dégradation des risques de contreparties.</p>	<p>Risque de réputation, risque financier, risque de désalignement avec les attentes des clients et risque de contrepartie en l'absence de prise en compte des critères ESG dans la relation client</p> <p>> Risque prépondérant avec impact à court, moyen et long terme</p> <p>Opportunités</p> <p>Accompagner les clients dans leur transition écologique et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique.</p> <p>Poursuivre le développement de solutions d'investissement ou de financement de la transition énergétique et des technologies vertes.</p> <p>Accompagner le déploiement de nouveaux modèles sur le territoire (transition énergétique, agricole et alimentaire).</p> <p>Accompagner la transition de l'écosystème régional vers une économie bas-carbone.</p>	<p>Cf. engagements 1.2.3 / 1.2.4 / 3.5.9 : Mise à disposition d'offres responsables / intégration des critères ESG dans l'analyse du projet des clients du marché Entreprises (questionnaire ESG + taux indexés) / travaux en cours pour établir une trajectoire bas carbone des financements des activités de la clientèle</p>
<p>3. Apporter un conseil adapté à la clientèle</p> <p>Contribution aux ODD</p> <div data-bbox="188 1937 351 2094"> <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>  </div>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>Un conseil inadapté pourrait générer une altération de la confiance des parties prenantes et donc un risque d'image. En formant ses conseillers, avec à l'appui un dispositif de formations solide, la Caisse régionale fait en sorte que chacun dispose d'une expertise de bon niveau et puisse entretenir ainsi une relation durable avec ses clients.</p> <p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>En outre, un défaut de conseil pourrait exposer la banque à un désengagement de sa clientèle et donc à un risque financier. Par ailleurs, elle pourrait se voir sanctionnée par le régulateur en cas de non-respect de son obligation de conseil.</p>	<p>Risque d'image, risque de non-conformité, risque de non-respect de la réglementation et risque de sanction en cas de conseil inadapté au profil du client</p> <p>> Risque prépondérant avec impact à court, moyen et long terme</p> <p>Opportunités</p> <p>Poursuivre la montée en compétences des conseillers et valoriser par là même l'engagement mutualiste de la banque en termes de financement et d'accompagnement : offres transition, prévoyance, épargne retraite, santé, logement, aléas de la vie, inclusion bancaire.</p>	<p>Cf. engagements 1.1.1 / 2.4.8 : Mise à disposition du client d'une documentation étayée / Programmation régulière de formations métiers pour la montée en compétence des collaborateurs avec toutefois un déploiement à compléter pour les sujets de transition</p>

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>4. Assurer un bon niveau de protection des données clients et de leurs transactions financières</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>L'altération des données personnelles des clients (destruction, perte, vol, détournement d'usage...) est susceptible de porter atteinte à leurs droits et à leur vie privée. Ils ont donc un droit de regard sur l'utilisation de leurs données personnelles. Par ailleurs, une défaillance dans les dispositifs de sécurité informatique pourrait exposer le client à des pertes financières dans le cadre de ses transactions (ex: détournement de fond) et exposer la banque à un risque d'image.</p>	<p>Risque d'attrition de la clientèle et risque de sanctions financières en cas de défaillance dans la protection des données et des transactions</p> <p>> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme</p>	<p>Cf. engagement 1.1.1 : Dispositif de sécurisation des données personnelles clients (respect de la réglementation RGPD) et du système d'informations (avec un plan de repli utilisateurs en cas d'incidents).</p>
<p>Contribution aux ODD</p> 	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>Le préjudice financier résultant d'une perte d'intégrité des données personnelles détenues par un établissement ou d'un niveau de sécurité informatique insuffisant pourrait être conséquent (Cf. litiges clients, pertes financières supportées par la banque, sanctions du régulateur).</p>	<p>Opportunités</p> <p>S'inscrire dans une relation de confiance durable avec nos clients de par la protection des données (RGPD, cyber-sécurité...).</p> <p>Réaffirmer le positionnement du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en tant que tiers de confiance et banque multicanale 100 % humaine 100 % digitale.</p>	

5. Mettre à disposition de la clientèle fragilisée des offres / solutions adaptées

Contribution aux ODD




MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE

La recherche de solutions adaptées pour l'ensemble de la clientèle est une préoccupation constante de la Caisse régionale Nord de France. L'accès aux services et produits financiers (compte courant, moyens de paiement, crédit, assurance) est un des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion. Un désengagement dans ce domaine serait contraire aux valeurs véhiculées par la caisse et pourrait engendrer un risque d'image.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

L'absence d'offres adaptées pourrait nuire aux clients en situation de fragilité et avoir, de ce fait, un impact économique et social sur le territoire et la banque.

Risque d'image en cas d'offres inadaptées à la clientèle fragilisée

> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme

Cf. engagement 1.1.2 : Dispositif de traitement des clients en situation de fragilité financière - détection précoce des clients fragilisés - Process Point Passerelle

Opportunités

Favoriser l'attractivité de la caisse régionale en développant une relation loyale avec tous ses clients quels que soient leurs profils.

Valoriser l'engagement mutualiste de la banque en termes d'accompagnement vis-à-vis de la clientèle fragilisée au travers d'offres adaptées ou via l'association Point Passerelle.

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>6. Se doter d'un cadre éthique permettant de satisfaire le client et favorisant une relation durable</p>	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>L'exposition à des risques tels que le risque de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale, de conflits d'intérêt ou encore de corruption doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'en maîtriser les effets. A défaut, cela aurait une incidence dans la relation de confiance de la banque avec ses clients mais également avec ses salariés ou les institutions qui régissent les règles en la matière. Le risque réputationnel est donc significatif.</p>	<p>Risque de non-conformité à la réglementation et risque de réputation en cas de manquement sur le plan éthique et déontologique</p> <p>> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme</p>	<p>Cf. engagement 1.1.1 : charte Ethique, dispositif de lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, les conflits d'intérêt, process de traitement des réclamations et des irritants, mesure de l'indice de recommandation client.</p>
<p>Contribution aux ODD</p> 	<p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>Au-delà, une défaillance dans les dispositifs réglementaires définis par le régulateur pourrait exposer la banque à de fortes sanctions financières, voire à un retrait d'agrément partiel ou total dans les cas de violations réglementaires les plus graves.</p>	<p>Opportunités</p> <p>S'inscrire dans une relation de confiance durable avec nos clients de par le cadre éthique défini (loyauté dans les affaires, transparence de l'information...).</p> <p>Favoriser la satisfaction des clients en leur apportant une relation bancaire sécurisée et en étant à leur écoute pour tout dysfonctionnement.</p>	

7. Organiser un cadre de travail équitable pour tous et favorisant la qualité de vie des collaborateurs ainsi que leur montée en compétence

Contribution aux ODD





MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses salariés des relations de travail empreintes de confiance, respect, implication et reconnaissance.

Par ailleurs, de bonnes conditions de travail pour tous (qualité de vie au travail, formation adaptée, santé et sécurité) sont considérées comme essentielles.

Sans cela, il pourrait y avoir un manque d'attrait pour les nouvelles recrues.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Au-delà, cela pourrait affecter la performance et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs et engendrer une fuite des talents avec le départ des salariés vers d'autres projets.

Risque d'attrition des salariés en cas d'iniquité dans les conditions de travail et de formations non adéquates

> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme

Cf. engagements 2.3.5 / 2.3.6 / 2.4.7 / 2.4.8 : des accords votés pour la qualité de vie au travail, l'équité dans la mixité et la diversité, le renouvellement du télétravail, l'application de mesures spécifiques pour les départs en retraite / un dispositif HECA / un plan de formations adapté et évolutif, notamment sur le sujet de la transition.

Opportunités

Favoriser l'épanouissement au travail et promouvoir une image positive de l'entreprise. Renforcer la diversité et agir contre les discriminations dont celles en lien avec le handicap. Contribuer au développement des compétences et à l'employabilité des salariés.

Principaux enjeux ESG	Description des principaux risques ESG	Caractérisation des risques	Politiques / Dispositifs de maîtrises des risques
<p>8. Renforcer la démarche de diminution des émissions GES de l'empreinte propre de la caisse régionale</p> <p>Contribution aux ODD</p>    	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>Les activités de la caisse régionale sont susceptibles d'avoir un impact direct sur le climat. C'est pourquoi la caisse mesure son empreinte carbone propre et met en place un plan d'actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Parmi les actions déployées, il est à noter la mise en place d'une politique et d'une procédure Achats responsables afin d'intégrer dans nos critères de sélection la démarche RSE de nos fournisseurs.</p> <p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>L'absence de mobilisation de la caisse régionale sur ce sujet pourrait être délétère vis-à-vis de ses clients et parties prenantes, voire même vis-à-vis de ses salariés impliqués dans la lutte contre le changement climatique. Il pourrait notamment en résulter un risque d'attrition de la clientèle avec, par voie de conséquence, des impacts financiers pour la banque.</p>	<p>Risque d'image en cas de non-respect de l'engagement de la Caisse régionale de réduire ses émissions GES</p> <p>> Risque significatif avec impact à court, moyen et long terme</p>	<p>Cf. engagement 3.5.9 : réalisation du bilan carbone 2022 selon la méthode GHG protocol / structuration de la trajectoire bas carbone de la Caisse et plan d'actions de réduction / mise en place d'un plan de sobriété énergétique / Politique et procédure achats responsables</p> <p>Opportunités</p> <p>Réduire l'empreinte environnementale liée à l'activité et diminuer les coûts opérationnels. Développer les achats responsables. Démultiplier la culture des éco-gestes auprès de tous.</p>

<p>9. Apporter notre soutien au territoire à des fins économiques, écologiques, inclusives, culturelles, patrimoniales et sanitaires</p> <p>Contribution aux ODD</p>  	<p>MATÉRIALITÉ SOCIÉTALE</p> <p>L'ADN de la Caisse régionale est historiquement lié à son territoire. En effet, les valeurs mutualistes véhiculées œuvrent pour toujours plus de proximité et solidarité dès qu'il s'agit de soutenir les projets déployés sur le territoire d'un point de vue économique, écologique, culturel, sanitaire et autres. Un désengagement vis-à-vis des acteurs du territoire pourrait altérer notre image.</p> <p>MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE</p> <p>Un changement dans nos valeurs mutualistes pourrait être mal perçu et se traduire par un risque d'attrition de nos clients attachés à leur territoire.</p>	<p>Risque d'image en cas de non-respect de l'engagement de la Caisse régionale d'apporter son soutien au territoire</p> <p>> Risque modéré avec impact à court, moyen et long terme</p>	<p>Cf. engagements 3.6.11 / 3.6.12 : développement du sociétariat, soutien de multiples projets via le fonds d'initiatives locales et la Fondation / aide à l'emploi via notamment le Village by CA Nord de France / autres aides en lien avec Point Passerelle</p> <p>Opportunités</p> <p>Accompagner de nouveaux projets sur le territoire par le biais de la Fondation et du fonds d'initiatives locales Accompagner la création d'emplois et l'innovation en favorisant la création de liens (accélérateur de start-ups/Village by CA Nord de France) . Offrir des services utiles à la Société en répondant aux besoins grandissants de cette dernière en matière d'inclusion et de solidarité (ex : résidences seniors).</p>
--	--	--	---

NOTRE POLITIQUE RSE : DES AMBITIONS ET DES ENGAGEMENTS FACE AUX ENJEUX ET RISQUES

La Politique RSE de la Caisse régionale Nord de France, mise à jour en 2021* avec l'appui des parties prenantes, a été poursuivie en 2022.

Celle-ci prend en compte l'ensemble des axes qui constituent le projet d'entreprise afin d'agir favorablement et durablement sur les impacts environnementaux, sociétaux et sociaux des activités développées et se veut en cohérence avec les objectifs de développement durable définis par les Nations-Unies.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations RSE de la Fédération Nationale et du Groupe Crédit Agricole qui sont construites autour des 3 piliers : client - humain - sociétal et se décline donc en 3 axes. A partir de ceux-ci, ont été définis 6 ambitions et 12 engagements eux-mêmes mesurés par des indicateurs extra-financiers (Cf. page suivante).

Ce faisant, la politique RSE de la Caisse régionale constitue un facteur de performance, un vecteur d'innovation, d'anticipation et de réduction des risques ainsi qu'une source d'engagement et de motivation des salariés.

En s'affirmant comme la Banque des Transitions, la Caisse régionale démontre sa volonté d'être au rendez-vous de la transformation de la société pour satisfaire ses clients, en accompagnant les transitions écologique, climatique, énergétique, agricole, alimentaire et sociale sur l'ensemble du territoire.

Elle a, pour ce faire, nommé en 2020 un directeur de la Banque des Transitions et a fixé, suite à un processus collaboratif et participatif, une feuille de route bâtie sur un principe d'exemplarité, afin d'intégrer la démarche RSE de manière native dans les métiers de la Caisse régionale.

La politique RSE de la Caisse régionale prévoit un pilotage spécifique par le biais d'un comité RSE ayant vocation à se réunir de façon bimestrielle. Présidé par le directeur général adjoint performances et territoires et animé par le responsable RSE, ce comité se compose de membres permanents (dont 5 directeurs) et, selon l'ordre du jour, d'invités représentatifs des champs d'application de la politique RSE. De fait, l'ensemble des directions de la Caisse régionale ont vocation à y être représentées de manière permanente ou ponctuelle.

Par ailleurs, une commission Banque des Transitions a été créée en 2021 au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale afin d'informer les administrateurs sur la stratégie ESG déployée.

* La mise à jour de la Politique RSE en 2021, les ambitions et engagements de la Caisse régionale (Cf. page suivante) ont été validés en comité de direction et approuvés par le conseil d'administration.

La confrontation des attentes des parties prenantes avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi qu'avec les risques identifiés a permis de définir les ambitions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France en matière de responsabilité sociétale d'entreprise dans le respect des orientations stratégiques de son projet d'entreprise.



Ces ambitions, déclinées en 12 engagements, constituent le socle de la politique RSE de notre Caisse régionale (2 engagements par ambition) :

- 1) Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil ;
- 2) Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire, le soutien économique du territoire et en veillant à l'accessibilité des offres ;
- 3) Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne, ...) ;
- 4) Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG ;
- 5) Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit ;
- 6) Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire ;
- 7) S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation ;
- 8) Permettre à chacun d'exprimer sa vision, d'accroître et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture) ;
- 9) Poursuivre nos actions de réduction/compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour viser la neutralité carbone conformément à l'accord de Paris (scope 1, scope 2 et scope 3), via notamment une politique d'achats responsables, la maîtrise de nos consommations (énergie, eau...) et le pilotage de notre portefeuille de financement tel que requis par le régulateur ;
- 10) S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale ;
- 11) Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment au travers du fonds d'initiative locale (FIL) et de la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...) ;
- 12) Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, Points Passerelle.

a) SES ENGAGEMENTS ET DES PREUVES DE SES ACTIONS

VOLET SOCIÉTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 1 : Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients.

ENGAGEMENT 1.1.1 : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Afin d'apporter à ses clients un climat de confiance et un bon niveau de sécurité dans la relation, la Caisse régionale s'est dotée d'un projet d'entreprise tourné vers le 100 % humain et le 100 % digital et d'un système de contrôles permettant de maîtriser les risques liés au métier de banquier mais également de plusieurs dispositifs socles tels que :

► En termes de sécurité financière :

- une charte éthique ;
- des politiques adaptées portant sur la Prévention des Risques de Corruption, la Sécurité Financière, la Prévention de la Fraude ;
- un process de lutte contre la corruption certifié ISO 37001 (Cf. détails page suivante) ;
- un process de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la fraude fiscale ;
- des formations dédiées à la sécurité financière, à la déontologie (Cf. indicateurs p.35) et à la lutte contre la corruption (Cf. module de formation déployé à tous les collaborateurs en novembre 2022) ;
- un process de surveillance des initiés permanents ;
- un dispositif de lutte contre l'évasion fiscale avec l'application de la réglementation FATCA visant à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains et de la directive européenne DAC-6 instaurant l'obligation de déclarer à l'administration fiscale tout dispositif transfrontalier qui représenterait un caractère potentiellement agressif d'un point de vue fiscal (obligation de moyens depuis le 1er janvier 2021). Une cellule DAC-6 composée d'un référent et de correspondants experts a été créée à cet effet.

► En termes de sécurité informatique :

- une politique portant sur la protection des données personnelles dans le respect de la réglementation RGPD ;
- une charte de sécurité informatique ;
- des fiches supports permettant de sensibiliser les collaborateurs aux risques de fraudes internet ;
- des formations en matière de cyber-sécurité ;
- un plan de repli utilisateurs en cas d'incidents.

► En termes de satisfaction clients :

- une politique de gestion des réclamations (Cf. indicateur p. 35) ;
- un nouvel outil de pilotage pour le traitement des réclamations clients déployé en 2022 : DROP ;
- un outil de traitement des irritants : JE TE DIS QUOI (Cf. résultats infra) ;
- un nouveau modèle relationnel conçu pour améliorer la qualité de service à l'égard de nos clients (déploiement de la formation à ce modèle en 2022 et 2023) ;
- La mise à disposition de documentations étayées pour les produits et services sur le site internet de la Caisse régionale ou sous format de dépliants ;
- un indicateur de mesure de la satisfaction clients : l'indice de recommandation client (IRC – indicateur p.35).

DES PREUVES D'ACTIONS

RENOUVELLEMENT EN JUILLET 2022 DE LA CERTIFICATION ISO 37 001 POUR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ANTICORRUPTION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE

La Caisse régionale dispose de sa propre politique de lutte contre la corruption, certifiée ISO 37 001 depuis 2019*. Celle-ci est portée par notre directeur général adjoint en charge de la transformation et du développement, en sa qualité de référent anticorruption de la CR. Le sujet de la lutte contre la corruption est essentiel dans nos activités sachant que tout manque de vigilance nous expose à des sanctions pénales.

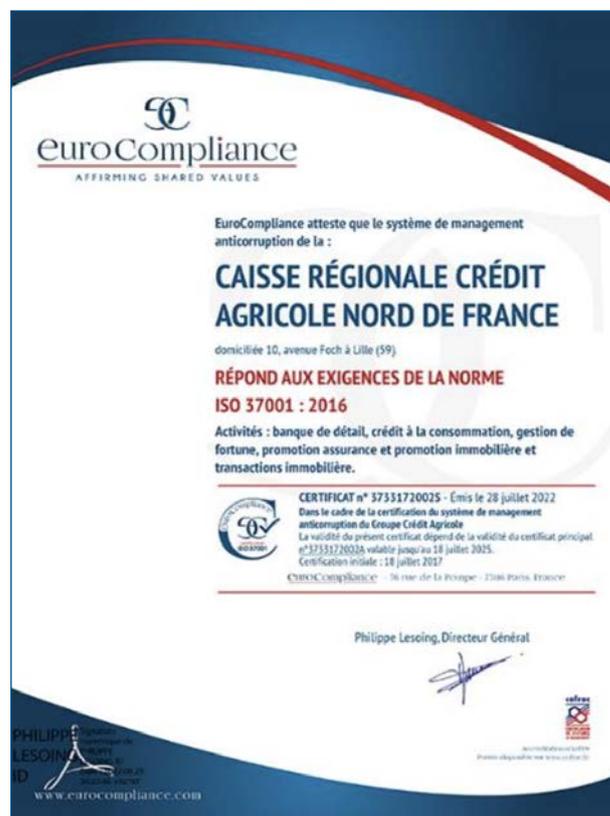
Une politique « tolérance zéro » pour le Groupe et la Caisse régionale

Lutter contre tout risque de corruption correspond à notre ADN éthique et sociétal. C'est pourquoi le Groupe a mis en place un dispositif rigoureux de prévention et de détection en vertu des obligations issues de la Loi dite Sapin II :

> une gouvernance dédiée à la lutte contre la corruption, une cartographie précise des risques de corruption, un code de conduite anticorruption, un programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble des équipes et un dispositif de protection des lanceurs d'alerte renforcé avec le système de l'éditeur BKMS qui intègre des standards de sécurité parmi les plus élevés (aucun accès possible aux informations confidentielles) et qui garantissent des connexions et des contenus cryptés.

A noter, une formation a été déployée fin 2022 pour tous les collaborateurs.

* Il s'agit de la norme internationale qui permet aux organisations de tout type de prévenir, détecter et traiter les problèmes de corruption.



JE TE DIS QUOI : PANORAMA 2022 DES RÉSULTATS

Depuis le lancement du dispositif, **752 idées/irritants ont été remontés.**

Sur les réponses apportées :

- **63 %** sont résolus et ont conduit à des améliorations de fonctionnement ou de processus ;
- **20 %** sont en cours de mise en œuvre ;
- **18 %** sont en cours d'analyse.

Pour aller plus loin, à noter qu'il existe également à Nord de France :

- Un bagage de sensibilisation sur la déontologie, comprenant un chapitre sur la lutte contre la corruption à destination des stagiaires et auxiliaires vacances ;
- Une formation pour les nouveaux embauchés sur le périmètre de la conformité où l'aspect corruption est abordé ;
- Un dispositif de formation spécifique administrateurs qui comprend une partie relative à la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption.

VOLET SOCIÉTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 1 : Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients.

ENGAGEMENT 1.1.2 : Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire, le soutien économique du territoire et en veillant à l'accessibilité des offres.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Convaincue de l'importance de répondre aux besoins de tous ses clients quels qu'ils soient, la Caisse régionale Nord de France a pris des dispositions visant à agir pour l'inclusion bancaire.

> Poursuite des démarches d'ores et déjà engagées avant 2022, à savoir :

- la mise en marché d'offres spécifiques :
 - **l'offre budget protégé** avec un coût de 1 €/mois permet aux clients en situation de fragilité financière de ne payer **aucun frais de dysfonctionnement depuis septembre 2022**. Ainsi, d'un plafonnement des frais de dysfonctionnement à 20€/mois et 200 €/an en 2021, le plafond a été baissé à 5 €/mois et 60 €/an en février 2022 puis à 0 € en septembre 2022 (Cf. indicateur en p. 35) ;
 - **l'offre EKO**, qui est une offre plutôt destinée à un public de jeunes majeurs, permet de disposer d'un compte et d'une carte bancaire avec contrôle de solde à moindre coût (2 €/mois) (Cf. indicateur en p. 35) ;
- le déploiement d'une **requête permettant de détecter de façon précoce les clients en voie de fragilisation** afin de leur proposer des solutions par anticipation. La requête prend en compte différents critères : diminution des flux créditeurs, nombre de jours débiteurs, frais de dysfonctionnement, diminution de l'épargne disponible ;
- **l'accompagnement de segments de clientèle** tels que les jeunes (services adaptés) ou les personnes en situation de handicap (accessibilité aux services) ;
- **la démarche coup-dur Pro/Agri** prévoyant des alertes et la mise à disposition d'un crédit court terme coup dur pour répondre à un éventuel besoin de trésorerie (jusqu'à 30 000 €, durée de 6 mois, taux avantageux, possibilité de rétrocession des frais bancaires de dysfonctionnement tels que les commissions d'intervention, rejets de prélèvement...) ;
- la mise en place d'une **gamme d'actions et de solutions pour un public spécifique avec l'association Point Passerelle** qui intervient notamment en termes de besoins en microcrédits (Cf. indicateur en p. 35), éducation budgétaire, inclusion numérique.

LA MISSION DE L'ASSOCIATION POINT PASSERELLE

L'association Point Passerelle, créée en 2009, a pour mission d'aider gratuitement des personnes fragilisées qui rencontrent des difficultés de vie ou doivent faire face à un accident de vie (maladie, décès, rupture familiale, perte d'emploi, conflit avec un tiers) à se « remettre en selle ». Dans le cadre d'un savoir-faire bancaire et financier, l'association accueille, écoute, diagnostique et propose des mesures de rétablissement (médiation de créances, aide aux démarches, pré-instruction de dossiers de microcrédits, restructuration de dettes, dossier de surendettement, éducation budgétaire...) qui sont éventuellement

mises en place avec des partenaires (CCAS, action logement, énergéticiens...). Les bénéficiaires du dispositif Point Passerelle sont accompagnés non seulement par 13 conseillers présents sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais mais aussi par 80 bénévoles, anciens salariés ou administrateurs de Caisse locale.

L'année 2022 a vu le renforcement de l'accompagnement des professionnels et des agriculteurs devant faire face à un coup dur. L'association a, pour ce faire, élargi son cercle de partenaires (CERFRANCE, ADIE, APESA, MSA, Second Souffle...).

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 1 : ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS NOTRE RELATION AVEC TOUS NOS CLIENTS

INDICATEURS	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Engagement 1.1.1 : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil				
Nombre de réclamations clôturées et délai moyen de traitement (en jours ouvrés)	1 452 - 9,6	1 199 - 8,9	1 142 - 10,2 ⁽¹⁾	- 4,8 % / +1,3j*
Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)	96 % - 96 %	95,3 % - 95 %	95,4 % ⁽²⁾ - 95,6 %	0,1 pt -> 0,6 pt
Nombre de points verts	148	128	130	1,6 %
Nombre de partenariats avec les écoles du territoire (stock)	8	10	10	/
Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	/	465 534	542 548 ⁽³⁾	16,5 %
Indicateur IRC (indice de recommandation client)	15	22	26 ⁽⁴⁾	18,1 %
Engagement 1.1.2 : Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire et en veillant à l'accessibilité des offres				
Nombre de micro-crédits accordés par la Caisse régionale	300	364	330	- 9,3 %
Nombre d'offres budget protégé (stock)	5 884	6 413	6 610	3,1 %
Nombre d'offres EKO souscrites par les clients	1 584	1 289	1 822	41,3 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.71.

Commentaires et objectifs :

> Engagement 1.1.1 :

Le volume de dossiers de réclamations est en léger retrait. On constate néanmoins un allongement des délais en raison du traitement spécifique que nécessite les dossiers de fraude.

Les taux de salariés formés à la déontologie et à la sécurité financière sont stables et atteignent l'objectif minimum de formation fixé à 95 %.

L'indice IRC qui est l'indicateur de mesure de la satisfaction des clients est en constante progression et nous positionne au 1^{er} rang sur notre territoire. L'objectif 2023 est de conserver ce rang.

> Engagement 1.1.2 :

Le nombre de micro-crédits a baissé mais le montant total accordé reste stable à 1,1 M€.

La distribution d'offres budget protégé continue à progresser et montre le dynamisme de la Caisse régionale pour apporter des solutions adaptées à la clientèle fragilisée.

Le nombre d'offres EKO augmente en raison de l'élargissement de la gamme depuis septembre 2021 (5 offres avec des niveaux de services différents prestige/premium/essentiel/globe trotter/EKO).

VOLET SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 2 : Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables.

ENGAGEMENT 1.2.3 : Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...).

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

En tant que banque universelle de proximité, banque multicanale et banque de la relation client, la Caisse régionale Nord de France s'attache à proposer à ses clients une expertise et des offres conçues pour les accompagner dans leurs propres projets de développement durable, que ces projets soient liés à la transition énergétique et l'environnement, à l'accompagnement de la dépendance, ou encore au logement et à l'habitat durable. La Caisse régionale veille de plus à commercialiser des fonds responsables et solidaires permettant à ses clients de réaliser des investissements socialement responsables (ISR) (Cf. indicateurs p. 43).

> Poursuite de la mise en marché d'offres responsables / offres de transition

- Pour le marché des particuliers :

- **Prêt EcoPTZ** : prêt travaux moyen terme avec un montant maximum de 50 K€, sous réserve d'éligibilité, à taux zéro pour le client ;
- **Prêt travaux vert** : prêt travaux à taux bonifié et frais de dossier offerts pour nos clients sociétaires ;
- **Prêt auto vert** : financement véhicule hybride ou électrique, ou thermique de classe A (émission de CO₂ < 101 mg), à taux bonifié ;
- **Agilauto** : Offre LOA véhicule neuf toutes motorisations ;
- **Avantages Assurances** : 100 € de réduction sur véhicule électrique sur l'assurance auto ;
- **Gamme Engagée Amundi** : fonds responsables ISR*, intégration nouvelle de solutions à forte valeur ajoutée (hydrogène, préservation des océans, création d'emplois, santé, fonds agriculture...) (Cf. infra et indicateur p. 43).

- Pour les autres marchés :

- **Crédit bail green solution CAL&F** : des solutions de financement en crédit bail, d'assurances et d'accompagnement avec 3 offres : mobilité verte, autoconsommation solaire, installations LED.

LA NOTION D'INVESTISSEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES (ISR) OU INVESTISSEMENTS DURABLES (ID)

Selon le règlement SFDR, (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un Investissement Durable est un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des déchets, développement des énergies renouvelables, gestion des ressources naturelles, biodiversité,...) ou un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif social (lutte contre les inégalités, cohésion sociale).

Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements.

3 types de produits sont ainsi définis :

- Les placements dits « Article 9 » présentent un objectif d'investissement durable
- Les placements dits « Article 8 » déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux
- Les placements dits « Article 6 » n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG (Cf. placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 »).

En se conformant à cette réglementation, Amundi, leader européen de l'investissement responsable, soutient les ambitions européennes en matière de développement de l'investissement durable.



À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT DU 5 JUIN 2022, PLUSIEURS SOLUTIONS D'ÉPARGNE RESPONSABLE ONT ÉTÉ MISES EN AVANT AUPRÈS DE NOS CLIENTS (publication site internet)

- soutenir les entreprises dont l'activité est liée au développement des technologies « vertes » avec Amundi valeurs durables ;
 - investir dans des sociétés internationales ou des sociétés de la zone euro qui s'engagent à limiter l'impact du changement climatique tout en s'alignant sur l'objectif de développement durable des Nations Unies relatif au défi climatique avec CPR Invest – climate action et climate action euro ;
 - Financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique avec ARI – impact green bonds ;
- Toutes ces informations sont mises à disposition des collaborateurs dans un outil dédié (outil TEO).

> Déploiement d'offres transformées et de nouvelles offres pour répondre notamment à l'amplification des enjeux environnementaux

- Pour le marché des particuliers :

- **Livret engagé sociétaire** : nouveau livret qui s'adapte aux préoccupations de nos clients en faisant le lien entre notre statut de banque coopérative et notre impact sur la société. Il donne la possibilité à nos clients de s'engager pour participer, par leur épargne, à l'accompagnement des transitions du territoire (Cf. infra).

- Pour le marché des agriculteurs :

- **Gamme de financements nouvelles pratiques différenciante** : offres adaptées à la démarche d'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles en lien avec les transitions agricoles (agriculture régénératrice, zéro résidu, agriculture de conservation des sols, bio (Cf. infra).

- Pour le marché des entreprises :

- **Offres CACIB/Groupe** : green bonds, green loans, ESG indexed loans, crédit résonance (CACIB) / Financements de projets Unifergie / offre LLD pour flottes de véhicules avec CALEF (en cours) / Investissement FP IDIA, Rev3 ;
- **Offre de crédit vert** : fonds fléchés avec taux bonifié pour PME – enveloppe de 20 M€ (lancement en novembre 2022).

DES PREUVES D'ACTIONS



DÉPLOIEMENT DU LIVRET ENGAGÉ SOCIÉTAIRE RÉALISÉ EN OCTOBRE 2022 EN REMPLACEMENT DU LIVRET SOCIÉTAIRES ACTUEL

Composante emblématique du projet sociétal du Crédit Agricole, ce livret a pour objectif de répondre aux attentes de nos clients sociétaires en matière d'épargne responsable et en faveur d'un monde plus durable et plus inclusif. Ainsi, l'épargne placée (encours existant du Livret sociétaires et nouvelle collecte) du Livret engagé sociétaire est exclusivement utilisée au financement de projets en faveur du climat et de la transition vers une économie bas carbone, pour la réussite des transitions agricole et agro-alimentaire et pour soutenir la souveraineté alimentaire, mais aussi de projets renforçant la cohésion et l'inclusion sociale.

Pour 1€ épargné, le Crédit Agricole financera 1€ de projets en lien avec ces thématiques.

Pour le suivi en termes d'impacts, sont accessibles sur le site internet de la Caisse régionale :

- une « charte client » qui formalise et expose le détail de notre promesse ;
- des indicateurs transparents de suivi d'utilisation de la collecte actualisés chaque semestre ;
- le ou les projets emblématiques soutenus sur le territoire.

La caisse régionale s'engage ainsi à utiliser l'épargne déposée pour accompagner les initiatives de celles et ceux qui agissent en proximité.



ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS LEURS DÉMARCHES DE LABÉLISATION AGRI-ENVIRONNEMENTALE ET DE CIRCUITS COURTS

Une offre de financement des nouvelles pratiques agricoles a été déployée et se décline comme suit :

- ▷ Le Prêt trésorerie nouvelles pratiques : crédit MT permettant le financement du besoin en fonds de roulement, durée maxi 60 mois ;
- ▷ Le prêt investissement nouvelles pratiques : crédit MT pour le financement des investissements liés aux nouvelles pratiques ;
- ▷ Le Prêt Certif'Agri : crédit MT pour financer les frais liés à la certification, jusqu'à 5 000 €, durée maxi 36 mois, taux 0 %, sans frais de dossier, sans garantie ;
- ▷ Le Prêt investissement nouvelles pratiques Mc Cain : crédit pour les agriculteurs qui s'inscrivent dans la démarche d'agriculture régénératrice dans le cadre d'un partenariat spécifique, montant jusqu'à 2 000 € x nombre ha, sous contrat 6 ans agriculture régénératrice, durée maxi 72 mois, intérêts remboursés au client par le partenaire ;
- ▷ Le Prêt investissement circuits courts : financement des investissements nécessaires à la vente en circuit court, jusqu'à 50 000 €, durée maxi 120 mois ;
- ▷ Le Prêt communic'agri : financement de la communication pour les clients réalisant de la vente en circuit court, jusqu'à 3 000 €, durée maxi 36 mois, taux 0 %, sans frais de dossier, sans garantie.

> Des projets de déploiement pour de nouvelles offres

Plusieurs projets sont en préparation avec des tests pour certains qui ont démarré en 2022 pour ouvrir de nouvelles offres à nos clients. Cela concerne différents domaines ou marchés :

- Pour le marché des particuliers :

- Projet de déploiement d'un diagnostic habitat Ex'im (cf. infra), d'une plateforme *J'écorénove Mon Logement* et d'un prêt EcoPTZ primerenov, d'une offre caution logement universelle et digitalisée en partenariat avec Action Logement.

Projet de développement de l'offre LOA pour véhicules d'occasion hybrides et électriques.

- Pour le marché des professionnels, des agriculteurs et des entreprises :

- Projet de déploiement de l'offre EKO Pro/Agri, d'une offre de crédit vert Pro/Agri (incluant le photovoltaïque).

- Pour le marché des professionnels et des agriculteurs :

- Projet de déploiement d'un hub transition énergétique : plateforme digitale qui proposera des contenus experts et un espace d'autodiagnostic pour guider le client dans le ciblage de ses besoins ainsi que des offres exclusives : audit énergétique et bilan carbone, fourniture d'énergie, mobilité verte, efficacité énergétique, auto consommation solaire.



HABITAT-TRANSITIONS : PILOTE DIAGNOSTIC HABITAT

Dans le cadre de notre positionnement de Banque des Transitions, un accompagnement est souhaité envers tous nos clients dans leurs projets d'éco-rénovation afin de : réduire leur facture énergétique, valoriser leur bien, respecter la réglementation, et limiter leur impact sur l'environnement.

Un pilote « Diagnostic Habitat » a donc été lancé sur 8 secteurs.

L'objectif : proposer à des clients potentiellement propriétaires d'un bien à faible performance énergétique (DPE E- F-G) un Diagnostic Habitat spécifique afin de déterminer les travaux efficaces et les aides possibles.

D'AUTRES EXEMPLES D' ACTIONS ALLIANT ANIMATION COMMERCIALE ET ENJEUX SOCIAUX



ANIMATION PRÉDICA : DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE EN SOUTENANT DES ASSOCIATIONS LOCALES

De mai à juillet, notre filiale Épargne Assurance-vie et Prévoyance PREDICA a reconduit son animation *dons aux associations*. La cérémonie de remise des chèques aux quatre associations sélectionnées par la Caisse régionale s'est déroulée le 27 septembre 2022.

Ainsi, pour tout versement initial ou libre d'un montant minimum de 1 000 € réalisé sur les contrats Predissime 9 série 2, Floriane 2, Anaé (toutes offres confondues), Floriagri, un don de 10 € a été comptabilisé. De ce fait, plus de 18 000 € ont été collectés sur la période et répartis équitablement entre les quatre associations sélectionnées pour les territoires du Nord et du Pas de Calais*.

* Association du Pas-de-Calais aux grandes écoles, Association La Vie Devant Soi, Association des Paysans du site des Caps, La Maison des Parents de Lille.



JOLIS COMPTES DE NOËL : UNE OPÉRATION COMMERCIALE ET SOLIDAIRE

Durant tout le mois de décembre 2022, cette opération commerciale s'est accompagnée d'un volet solidaire porté par les salariés de notre Caisse régionale : la lecture du conte « la vraie histoire des Frères Noël » à des enfants en difficulté ou en situation de handicap (conte offert aux clients pour toute ouverture d'un compte épargne jeunes).

Des collègues se sont ainsi rendus dans les locaux de plusieurs associations du territoire :

- Au centre d'hébergement & de réinsertion sociale (CHRS) de SOLFA (solidarité femmes d'accueil) ;
- A l'école La Cordée à Roubaix ;
- A l'association Les Petites Cantines.



OPÉRATION SPÉCIALE : LES RÉSIDENCES SENIORS NOUVELLES SYLPHIDES

Notre Caisse régionale, via sa filiale Foncière de l'Erable, construit et exploite des résidences de logements adaptés aux seniors fragilisés (les Nouvelles Sylphides : résidence avec services de restauration, salles d'activités, accueil et présence 24h/24, espaces communs confortables) et propose une offre de location.

Ce type d'habitat répond à un enjeu sociétal majeur du vieillissement de la population en proposant à nos clients seniors autonomes un lieu de vie humain, sécurisé et qui permet de maintenir et de dynamiser leurs liens sociaux.

Notre filiale a déjà ouvert une résidence à Tourcoing et une autre à Armentières. Une nouvelle résidence ouvrira en 2024 à Lambersart et une autre à Liévin en 2025.

Trois journées portes ouvertes ont ainsi eu lieu en septembre et octobre pour accueillir sur place les potentiels résidents et leur présenter la gamme de services ainsi que les équipes présentes sur site.

VOLET SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

AXE 1 : Prendre soin de notre clientèle, via des services de qualité, des offres responsables et un accompagnement dans les transitions.

AMBITION 2 : Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables.

ENGAGEMENT 1.2.4 : Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale a la volonté d'apporter son expertise à l'ensemble de sa clientèle afin de l'aider à mesurer ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de l'accompagner dans les transitions en cours, avec pour objectif particulier d'accompagner la décarbonation de l'économie et de réduire l'empreinte carbone de son portefeuille (Cf. indicateurs p. 43).

Pour ce faire, l'entreprise se structure :

- **en amplifiant le recours aux critères ESG notamment dans le cadre de la politique crédit.** Celle-ci a été mise à jour en juillet 2022 et, à cette occasion, l'approche ESG a été renforcée dans les différents marchés en prévoyant un accompagnement de nos clients dans les transitions et des octrois en adéquation avec le projet sociétal (particuliers, professionnels, agriculteurs, collectivités publiques). Un point spécifique précise notamment que, dans le cas où le diagnostic de performance énergétique serait noté F ou G, un regard sera porté sur l'intégration des travaux de rénovation énergétique ou, à tout le moins, la capacité à les financer ultérieurement ;
- **en participant à des groupes de travail avec les experts en data du Groupe** pour améliorer encore la traçabilité des données et être en capacité de fournir des indicateurs correctement fiabilisés ;
- **en renforçant la direction des transitions créée** en 2020 ;
- **en créant, au sein de la direction des entreprises et international, des postes d'expert** en financement durable (prise de poste en juin 2022) ou en développement de partenariats pour accompagner nos clients dans la transition (prise de poste en janvier 2022) ;
- **en soutenant une chaire de recherche** dans le domaine des transitions agricole et alimentaire (cf. infra) ;
- **en poursuivant le partenariat de la Caisse régionale aux côtés d'Amundi et de Crédit Agricole CIB pour le Master of Science « Climate Change & Sustainable Finance »** développé conjointement par l'EDHEC Business School et l'Ecole des Mines ParisTech (Cf. infra) ;
- **en déployant un questionnaire afin d'analyser les critères ESG des projets / activités** lors de l'instruction des dossiers de financement pour le secteur des grandes entreprises ;
- **en rendant possible la réalisation de prêts avec des taux indexés sur les critères ESG** pour des entreprises engagées dans la transition (cf. exemple du financement octroyé à l'entreprise Argan) ;
- **en créant une offre de financement inédite** au service des agriculteurs de la filière pommes de terre pour promouvoir des pratiques d'agriculture durables (Cf. infra) ;
- **en organisant des temps d'échanges avec nos clients du marché des entreprises** pour dialoguer sur les besoins d'accompagnement en lien avec les trajectoires de transition envisagées (Cf. infra) ;
- **en participant à des initiatives telles que l'appel à idées national lancé sur le sujet de la souveraineté alimentaire par le Groupe** avec 3 thématiques : le renouvellement des générations sur les métiers de l'agriculture, la valorisation de ces métiers et le soutien à l'alimentation durable ;
- **en réalisant une étude** en lien avec le Groupe CA sur la réglementation applicable **en matière de bien-être animal** et les évolutions en cours.

Ces mesures d'accompagnement à la transition permettent de parer à différents risques (dont l'augmentation du coût du risque en lien avec l'augmentation des risques climatiques affectant les clients ou le risque d'image avec impact éventuel sur la valorisation de l'entreprise).

DES PREUVES D'ACTIONS



CRÉATION D'UNE CHAIRE DE RECHERCHE À LA FAVEUR DES TRANSITIONS AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (DURÉE 5 ANS)

Cette création est née du souhait :

- de la Caisse régionale d'accompagner ses clients vers une agriculture et des modes d'alimentation soutenables et durables sur le territoire du Nord et du Pas-de Calais en s'appuyant sur l'expertise du monde scientifique ;
- des écoles d'ingénieurs Junia et AgroParisTech d'accompagner scientifiquement les exploitations et les entreprises des filières agricoles et agro-alimentaires dans leurs évolutions.

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs du secteur de l'alimentation est en cours d'évolution vers des systèmes de production durables et une consommation responsable pour répondre aux attentes des consommateurs qui s'orientent vers de nouvelles habitudes : local, agriculture biologique, traçabilité des produits.

Dans le monde agricole, de nombreuses initiatives se développent tant sur la manière de produire, que de transformer ou de commercialiser.

Par ailleurs, le contexte politique et réglementaire évolue également avec l'ambition affichée d'amener l'agriculture en particulier à résoudre des équations à variables multiples : climat, biodiversité, nutrition, santé, répartition équitable de la valeur ajoutée, attractivité des métiers agricoles.

L'engagement conjoint d'acteurs du monde scientifique et du monde bancaire via ce partenariat a vocation à contribuer au succès des trajectoires de transition engagées par les parties prenantes, avec notamment la mise à disposition de méthodes et d'outils opérationnels.



POURSUITE DU PARTENARIAT DE LA CAISSE RÉGIONALE AUX CÔTÉS D'AMUNDI ET DE CRÉDIT AGRICOLE CIB POUR LE MASTER OF SCIENCE « CLIMATE CHANGE & SUSTAINABLE FINANCE » développé conjointement par l'EDHEC Business School et l'École des Mines ParisTech

Ce programme a pour objectif de former les futurs professionnels de la finance aux objectifs de la finance durable et d'intégrer dans leurs décisions à venir les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce partenariat contribue à bâtir les expertises adaptées aux enjeux de la finance durable. Il s'inscrit également dans l'engagement du Groupe en faveur de la formation des jeunes et de leur insertion professionnelle.

Le MSc *Climate Change & Sustainable Finance* se caractérise par un parcours pédagogique pluri-disciplinaire alliant un enseignement en finance délivré par les professeurs-chercheurs de l'EDHEC à une approche scientifique et technique de la transition écologique portée par l'expertise de l'École des Mines ParisTech avec également l'intervention de professionnels du Groupe Crédit Agricole.



ACCOMPAGNEMENT PAR PLUSIEURS CAISSES RÉGIONALES DE LA FONCIÈRE ARGAN DANS LA MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT INDEXÉ SUR DES CRITÈRES RSE

Face aux enjeux et aux défis climatiques, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France se mobilise pour accompagner ses clients dans leurs trajectoires de développement durable.

Dans cette optique, un contrat de crédit à impact dont le taux varie en fonction de la performance RSE du groupe Argan a été signé avec le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et d'autres caisses régionales*. La performance RSE de cette foncière spécialisée dans le développement et la location de plateformes logistiques premium est donc mesurée en fonction de l'évolution de deux critères :

- le pourcentage de développement certifié BREEAM « very good » ;
- le pourcentage de développement d'entrepôts « AutOnom® » (entrepôt produisant sa propre énergie verte destinée exclusivement à l'auto-consommation).

* Ce financement, dont le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est l'arrangeur, le coordinateur rse et l'agent, a été mené aux côtés d'un groupe de Caisses régionales de Crédit Agricole : le CA Sud Rhône Alpes, le CA Aquitaine, le CA Centre France et le CA Brie Picardie.

DES PREUVES D'ACTIONS



UNE OFFRE DE FINANCEMENT INÉDITE A ÉTÉ MISE À DISPOSITION DES AGRICULTEURS DE LA FILIÈRE POMMES DE TERRE suite à un accord cadre régularisé entre le Crédit Agricole, l'entreprise Mc Cain et le GAPPI ⁽¹⁾, afin de promouvoir des pratiques d'agriculture durables

Cette offre construite autour d'un partenariat entre 3 acteurs vise à offrir un soutien financier aux agriculteurs pour les accompagner dans la mise en place de pratiques d'agriculture de régénération ⁽²⁾ et participe au financement de la transition agricole.

Elle permet d'octroyer des prêts bancaires à des conditions exclusives aux agriculteurs désireux d'investir dans des pratiques, équipements et technologies permettant la transition vers l'agriculture de régénération, avec un risque maîtrisé et une compétitivité accrue sur le long terme.

Ces solutions de financement inédites s'intègrent à un « package transition » – encadré par un contrat spécifique – qui s'appuie sur un volet à la fois économique : engagement long terme (6 ans), prime d'agriculture de régénération, garanties commerciales, solution de financement et un volet technique : formation, accompagnement technique, réseau d'experts (fermes pilotes, fermes satellites).

Ainsi, avec une enveloppe globale débloquée par le Crédit Agricole ⁽³⁾ allant jusqu'à 40 millions d'euros, les agriculteurs visés par le partenariat pourront bénéficier de prêts avantageux pour assurer le financement de leurs investissements, sans devoir fournir de garantie. Un taux préférentiel sera appliqué à ces financements dont les intérêts seront remboursés par le partenaire.

(1) GAPPI : Groupement des Agriculteurs Producteurs de Pommes de Terre pour l'Industrie.

(2) L'agriculture de régénération vise à replacer le sol au cœur du système de production, afin d'en améliorer la qualité, d'assurer une meilleure résilience tout en préservant la biodiversité. Le sol est ainsi au cœur de la démarche, il est à considérer à la fois comme élément de production et comme véritable puits de carbone, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à freiner les effets du changement climatique.

(3) Caisses régionales de Crédit Agricole concernées : Nord de France, Brie Picardie, Nord Est, Champagne Bourgogne. Par ailleurs, le contexte politique et réglementaire évolue également avec l'ambition affichée d'amener l'agriculture en particulier à résoudre des équations à variables multiples : climat, biodiversité, nutrition, santé, répartition équitable de la valeur ajoutée, attractivité des métiers agricoles.



DIALOGUE ENGAGÉ EN FAVEUR DES TRANSITIONS AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVEC DIFFÉRENTS CLIENTS ET ACTEURS DU SECTEUR

Une matinée d'échanges a été organisée au Village by CA Nord de France en septembre 2022. Le souhait de la Caisse régionale était d'échanger de manière constructive avec plusieurs clients, acteurs emblématiques du secteur agro-alimentaire et agriculteurs, et de mettre en place les conditions d'une convergence dans la transition agricole et alimentaire, compte tenu du contexte de changement climatique.

Pour animer cette réunion, les directions de la banque des transitions et du marché des entreprises ont fait appel à l'expertise commerciale et mutualiste de la Caisse régionale et du Groupe mais aussi à des partenaires externes.

Les problématiques qui ont été abordées sont les suivantes :

- comment construire et harmoniser les trajectoires de transition ?
- comment financer les trajectoires de transition ?

Ce rendez-vous illustre l'engagement de notre Caisse régionale en faveur des transitions et son positionnement comme tiers de confiance vis-à-vis de ses clients.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 2 : ACCOMPAGNER DURABLEMENT NOS CLIENTS DANS LES TRANSITIONS ET LEUR PROPOSER DES OFFRES RESPONSABLES

INDICATEURS	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Engagement 1.2.3 : Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...)				
Financement des activités vertes en montant (hors critères taxonomie) (encours M€)	2 881,5	3 362,6	3 795 ⁽¹⁰⁾	12,9 %
Financements liés à la santé en montant (M€)	312,7	340,4	392,8 ⁽¹¹⁾	15,4 %
Montant des prêts Eco PTZ réalisés (M€)	8,3	10,45	15,7	51 %
Montant des encours ISR clients (M€) (encours titres, assurance-vie, épargne salariale)	N/A	275,9	1 253,7 ⁽¹²⁾	350 %
Engagement 1.2.4 : Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG				
Financement de l'immobilier vert en montant (M€)	2 661,1	3 075,8	3 488,5 ⁽¹³⁾	13,4 %
Financement des énergies renouvelables en montant (encours financements dédiés - M€)	134,7	198,5	212,2 ⁽¹⁴⁾	6,9 %
Financement des énergies fossiles en montant (M€)	1,9	Aucun encours	0,2 ⁽¹⁵⁾	NS
ENR dans le mix énergétique pour le financement (%)	98,7 %	100 %	99,9 %	NS
Energies fossiles dans le mix énergétique pour le financement (%)	1,3 %	0 %	0,1 %	NS
Financement de la rénovation/transition énergétique en montant (M€)	35,3	38	42,9 ⁽¹⁶⁾	12,9 %
Financement de l'agriculture durable en montant (M€)	50,4	50,3	51,2 ⁽¹⁷⁾	1,8 %
Nombre de questionnaires adressés à nos clients du marché des Entreprises sur leurs critères ESG	15	100	343 ⁽¹⁸⁾	Evolution liée à un dispositif mieux maîtrisé

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.71.

Commentaires et objectifs :

Les indicateurs mis en place pour suivre les financements verts en termes d'encours ne sont pas alignés sur les critères techniques édictés par la réglementation sur la taxonomie (objectif d'alignement fixé à 2024). Pour autant, la Caisse régionale est engagée dans la transition de ses financements pour aller vers la décarbonation et s'inscrit dans les objectifs du Groupe (Cf. p. 22). A noter, l'augmentation de l'encours de financement des activités vertes* résulte essentiellement de l'augmentation de l'encours de financement de l'immobilier vert.

La production des prêts Eco-PTZ continue de progresser en raison d'une expertise confirmée de la Caisse régionale.

Le montant des encours ISR clients a fortement évolué du fait de la recherche d'impacts positifs au plan environnemental et sociétal de la part de nos clients et émetteurs de fonds mais également en raison de la démarche de classement des fonds d'investissements responsables détenus en articles 8 et 9 de la réglementation SFDR. Ainsi, alors que l'encours ISR s'élèverait au 31/12/2022 à 601,4 M€ en prenant uniquement les fonds ISR labellisés comme en 2021 (total de 78 fonds pour Prédica et CA Titres selon la méthode précédente), on passe à 1 253,7 M€ suite au classement des fonds en articles 8 et 9 SFDR qui a permis de mieux identifier les critères sociaux, environnementaux ou d'investissement durable des fonds existants ou des nouveaux fonds créés (total de 304 fonds pour Prédica et CA Titres selon la méthode SFDR) (Cf. explications p. 36).

* Financement activités vertes : cumul des encours de financement immobilier vert, énergies renouvelables, agriculture durable et rénovation repris dans le tableau ci-dessus.

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 3 : Etre un employeur responsable.

ENGAGEMENT 2.3.5 : Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale met en place des actions concrètes pour permettre à chaque salarié de trouver sa place dans l'entreprise.

Ainsi, au-delà de la convention collective nationale qui prône l'équité entre les salariés, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et le principe de non-discrimination, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'est doté :

- d'une **politique de recrutement** dans laquelle la Caisse régionale Nord de France s'engage à avoir une démarche assurant l'égalité des chances, l'inclusion et la non-discrimination sous toutes ses formes ;
- d'une **politique de rémunération** favorisant l'équité entre tous, avec pour maxime « à travail égal, salaire égal ». Les principes d'égalité de traitement, d'égalité homme-femme et de non discrimination y sont réaffirmés (une grille de salaires en lien avec les fonctions occupées est mise à disposition des salariés). Dans le prolongement de la politique de rémunération, une enveloppe spécifique de rémunération de compétences individuelles est attribuée chaque année pour corriger les écarts de rémunération identifiés ;
- d'un **nouvel accord sur l'aménagement de fin de carrière** qui vient compléter le dispositif relatif au compte épargne temps (CET) (cf. infra et indicateur p. 49) ;
- du **dispositif HECA (Handicap et Emploi du Crédit Agricole) favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap** en lien avec le Groupe CA, avec une animation spécifique à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH) (cf. infra et indicateur p. 49) ;
- d'un **dispositif permettant le micro-don de salaire** par les salariés à une **association qui œuvre dans le domaine du handicap** (cf. infra) ;

La Caisse régionale participe par ailleurs à des actions de sensibilisation sur la mixité et à des salons ou programmes mettant en valeur les talents féminins. Il en est ainsi du salon Profession'L ou du programme DIAFORA (Cf. infra et indicateur p. 46).

DES PREUVES D'ACTIONS



LA CAISSE RÉGIONALE A SIGNÉ UN NOUVEL ACCORD SUR L'AMÉNAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRE LE 16 OCTOBRE 2022

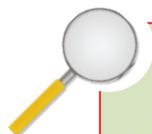
L'accord a pu être signé suite à des négociations avec les organisations syndicales.

Il permet à des salariés de plus de 55 ans d'aménager plus sereinement leur transition vers la retraite (cf. accès soit à la retraite progressive bonifiée sous conditions, soit au temps partiel fin de carrière pour les salariés d'au moins 59 ans, soit au temps partiel fin de carrière bonifié sous conditions).

Faciliter la transition entre la vie professionnelle et la retraite, tel est l'objectif principal de cet accord. Il vient également compléter le dispositif spécifique conclu dans l'accord sur le compte épargne temps signé il y a tout juste un an.

Cet accord s'inscrit ainsi pleinement dans les valeurs de responsabilité sociale et de solidarité collective portées par la Caisse régionale.

DES PREUVES D'ACTIONS



ANIMATION DU DISPOSITIF HANDICAP À L'OCCASION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (SEEPH)

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est pleinement engagé dans la mission HECA* (handicap et emploi du Crédit Agricole) qui permet de favoriser le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap visible ou invisible.

Ainsi, dans le cadre du dispositif SEEPH, la caisse régionale a préparé un programme sur le sujet du 7 au 18 novembre 2022 : une conférence et plusieurs vidéos ont été mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur le thème du handicap à titre d'informations et de témoignages (troubles musculo-squelettiques, maladies chroniques, handicap auditif, ambassadeurs HECA). Par ailleurs, un quiz ActivGame a été organisé avec des lots à gagner.

* Le Crédit Agricole a mis en place dès 2006 la mission HECA pour être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En adhérant à cette mission, les Caisses régionales conjuguent formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé. Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé. La politique handicap et emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche dont le cinquième, portant sur les années 2023-2025, vient d'être signé en novembre 2022.



LE MICRO-DON DE SALAIRE

Suite à l'accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap et la solidarité signé en 2020 par la Caisse régionale et les partenaires sociaux, un dispositif a été mis en place en novembre 2022 pour rendre possible le micro-don de salaire par les salariés de la Caisse qui choisissent de verser mensuellement les centimes d'euros de leurs salaires à une association qui œuvre dans le domaine du handicap.

Les micro-dons de salaire iront à l'association des Papillons Blancs du Pas-de-Calais. Ce dispositif vient compléter et réaffirmer la volonté de la Caisse régionale de poursuivre sa politique active et pérenne en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

DES PREUVES D'ACTIONS



PARTICIPATION AU SALON PROFESSION'L EN AVRIL 2022

Rencontre avec les candidates sur le pôle « création d'entreprise » pour présenter les métiers de la banque et nos offres d'emploi dans ce salon qui réunit des professionnels de tous les secteurs avec pour dessein de « révéler la carrière des femmes ».



ACTION DE SENSIBILISATION SUR LA MIXITÉ

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars, une sensibilisation a été réalisée par la caisse régionale sur le sujet de la mixité. De ce fait, durant une semaine, des activités ont été proposées aux salariés sur le thème de la lutte contre les inégalités femmes-hommes : quiz, animation et webinaire.



PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE LA MIXITÉ AVEC LE PROGRAMME DIAFORA

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France agit en faveur de la diversité et de la mixité avec le programme DIAFORA « jeunes talents au féminin » au travers de communications mettant en lumière les parcours suivis par les salariées, de dispositifs spécifiques de rémunération et de l'attention particulière portée à l'équilibre des rémunérations tout au long des moments de vie dans l'entreprise. Au regard des résultats communiqués en 2022, ces actions permettent aujourd'hui d'afficher, au titre de l'exercice 2021, un index égalité femmes-hommes de 89 points sur un maximum de 100 (identique à celui enregistré sur l'exercice 2020).

Cet index s'appuie sur 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération selon l'âge et la catégorie de l'emploi (note obtenue de 39 points sur 40) ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (note obtenue de 20 points sur 20) ;
- L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes (note obtenue de 15 points sur 15) ;
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité (note obtenue de 15 points sur 15) ;
- La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations (note obtenue de 0 point sur 15 en l'absence d'un équilibre relatif sur cette dimension).

En complément, à fin juin, la part des femmes au sein des comités décisionnels est de 40 % pour 14 % de femmes parmi les cadres dirigeants.

NB : L'estimation à fin septembre de l'index égalité femmes-hommes est de 94 points sur 100.

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 3 : Etre un employeur responsable.

ENGAGEMENT 2.3.6 : Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

En dialoguant avec les instances représentatives du personnel, la Caisse régionale Nord de France fait en sorte d'adopter des conditions de travail favorables aux salariés.

Elle s'attache ainsi à :

- **répondre aux attentes** des collaborateurs et **adapter la culture managériale** en fonction des nouveaux comportements sociaux ;
- **anticiper et accompagner les salariés dans l'évolution de leurs métiers** avec une plateforme dédiée : Osmose (Cf. infra) et **à faire découvrir les passerelles entre les entités et lignes métiers du Groupe Crédit Agricole**, que ce soit en région, en France ou à l'international avec l'évènement MobiliJobs organisé par le Groupe (évènement digital des 13 et 14 octobre) ;
- faire valoir le **droit à la déconnexion** par la signature d'un **nouvel accord le 13 juin 2022** (cf. infra et indicateur p. 49) ;
- **repenser et moderniser le cadre de travail** avec l'aménagement régulier des locaux, le projet de déploiement de nouveaux sièges ou la mise à disposition d'un réseau social d'entreprise ;
- proposer à ses salariés de **participer à des compétitions sportives** avec l'Association Nationale des Sports du Crédit Agricole Mutuel (ANSCAM) **et à mettre la pratique sportive au cœur de différents moments de vie de l'entreprise** (vecteur de bien-être, respect et cohésion) (cf. infra) ;
- accueillir de **jeunes étudiants en qualité d'alternants ou de stagiaires** au sein de la banque, notamment via l'organisation de jobdating ;
- **mesurer, au travers de l'indice d'engagement et de recommandation (IER), la fierté d'appartenance** des collaborateurs à l'entreprise (Cf. indicateur p.49).

DES PREUVES D'ACTIONS

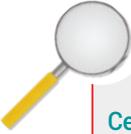


MISE À DISPOSITION EN FÉVRIER 2022 D'UN OUTIL DE GESTION DES COMPÉTENCES ET DES CARRIÈRES : LA PLATEFORME OSMOSE

Solution déployée à l'ensemble de la Caisse régionale Nord de France : la plateforme OSMOSE, soutenue par l'intelligence artificielle, a vocation à permettre de détecter et de porter les projets d'évolution professionnelle des collaborateurs de la Caisse régionale.

OSMOSE met en lumière les compétences, expériences professionnelles et/ou personnelles, formations, mais aussi les appétences permettant de dessiner différents parcours professionnels. La plateforme donne ainsi à chacun l'opportunité d'atteindre ses ambitions d'évolution.

DES PREUVES D'ACTIONS



UN NOUVEL ACCORD SUR LE DROIT À LA DÉCONNEXION*

Celui-ci vise à veiller au bon équilibre de la vie professionnelle et personnelle des salariés de la Caisse régionale Nord de France face à la transformation numérique qui fait évoluer les méthodes de travail. Chaque collaborateur étant doté d'un ordinateur portable et le secteur bancaire étant de plus en plus exigeant, il est essentiel de s'assurer du respect du temps de travail conventionnel.

C'est la raison pour laquelle la Direction et les Organisations Syndicales représentatives se sont réunies le 13 juin pour signer un nouvel accord sur le droit à la déconnexion. Celui-ci vient compléter et améliorer le premier accord conclu en 2017 au sein de la Caisse régionale. Il s'appuie également sur l'accord de branche signé en 2020 par la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

En complément de l'accord signé, un guide du droit à la déconnexion a été mis à disposition des collaborateurs.

* C'est le droit de ne pas être connecté aux outils numériques professionnels et de ne pas être contacté, quel que soit le canal (appels, SMS, mails...), pour un motif professionnel en dehors du temps de travail habituel.



LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE APPORTE SON SOUTIEN À L'ANSCAM

L'ANSCAM a pour objectif de fédérer les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales possédant une licence dans des clubs sportifs en organisant des compétitions sportives et les JOCA (journées omnisports du Crédit Agricole).

Alors que des championnats nationaux ont lieu chaque année, les JOCA se déroulent tous les 3 ans. Pour les prochaines JOCA Breizh prévues en 2023, des compétitions et activités découvertes seront destinées aux personnes à mobilité réduite en partenariat avec des associations locales.

Trois groupes de discipline sont portés par l'ANSCAM : les sports collectifs en équipe, les sports en salles et sur terrains et les sports à l'extérieur (cf. site internet anscam.fr).



LE SPORT COMME ÉCOLE DE LA VIE, UNE AUTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Pour le Crédit Agricole, le sport véhicule des valeurs en phase avec les siennes, comme le dépassement de soi, le respect et la solidarité. Il permet à chacun de grandir et de se réaliser.

Pour harmoniser toutes les actions liées au sport, le Crédit Agricole a décidé en 2017 de les fédérer autour d'une ambition commune : "Le sport comme école de la vie". Une ambition que le Crédit Agricole Mutuel Nord de France décline dans de nombreux sports, comme le foot ou encore le judo* en soutenant les comités départementaux et en accompagnant de nombreux tournois, comme celui des minimes à Lens ou encore le tournoi "Handival Judo Nord" à Mouvaux.

* Avec Teddy Rinner, figure emblématique de ce sport, le Groupe Crédit Agricole est partenaire de la Fédération Nationale de Judo depuis 2013 avec, dans un premier temps, la Coupe de France des minimes par équipes et, depuis 2017, partenaire sur l'ensemble des catégories et des équipes de France.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 3 : ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

INDICATEURS	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Engagement 2.3.5 : Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit				
Nombre d'accords signés traitant de l'égalité homme/femme ou de la diversité dans l'année	N/A	1	1	/
Répartition des salariés par âge et par sexe	cf. tableau infra	cf. tableau infra	cf. tableau infra	/
Pourcentage de femmes dans l'encadrement (dont cadres de direction)	37,6 %	40 %	40 %	/
Taux de travailleurs en situation de handicap	5,20 %	5,86 %	Non disponible à date ⁽²³⁾	/
Engagement 2.3.6 : Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire				
Nombre d'accords signés traitant de la qualité de vie au travail dans l'année	N/A	2	3	50 %
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe)	438	1 313	342 soit 13 % ⁽²⁵⁾	- 74 %
Nombre d'embauches en CDI et de licenciements & ruptures conventionnelles	135 - 28	129 - 43	210 / 49 ⁽²⁷⁾	63 % -> 14 %
Indicateur IER (indice d'engagement et de recommandation des salariés)	75,0 %	72 %	Non mesuré en 2022	/

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.71.

Commentaires et objectifs :

> Engagements 2.3.5 et 2.3.6 :

En signant 2 nouveaux accords en 2022 permettant aux seniors d'aménager le cas échéant leur fin de carrière et protégeant les collaborateurs en réaffirmant le droit à la déconnexion, la caisse régionale renforce sa marque employeur ; marque employeur qui se manifeste également par sa politique d'embauche (+210 CDI).

La donnée relative au taux de travailleurs en situation de handicap en 2022 n'est pas encore disponible. On observe néanmoins une progression en 2021 par rapport à 2020.

L'indice d'engagement de recommandation des salariés n'a pas été mesuré en 2022. Pour autant, l'objectif pour 2023 est d'enregistrer une hausse de + 5 points.

A noter, le nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité en 2022 n'est pas comparable à 2021 dans la mesure où celle-ci était une année particulière en raison de la réorganisation du réseau commercial.

ENGAGEMENT 2.4.7 : S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Résolument tournée vers une approche moderne des modes de travail, la Caisse régionale Nord de France a entrepris plusieurs démarches favorisant l'autonomie et l'épanouissement de ses collaborateurs.

Cela se matérialise par la mise à disposition :

- d'un **cadre conventionnel pour le télétravail**. Celui-ci a été défini en 2021 et **renouvelé par un nouvel accord en 2022** (cf. infra et indicateur p. 55) ;
- d'**ordinateurs portables, équipés du logiciel Teams**, pour l'ensemble des collaborateurs permettant à chacun de télétravailler mais également d'assister à des réunions à distance et de partager des documents par écran interposé. Des réunions peuvent également être organisées via Webex (Cf. indicateur p. 55). Ainsi, ces outils permettent d'interagir aisément et d'avoir des échanges de qualité ;
- de **nouveaux process digitaux** afin de simplifier le partage de documents entre collaborateurs de services différents et de développer des solutions numériques de **signature électronique**. C'est le cas concernant **l'outil DocuSign** (cf. infra) ;
- d'un **outil « Caesar » facilitant l'accès à l'information** depuis décembre 2020. Il s'agit d'un chatbot conversationnel à destination de tous les collaborateurs de la Caisse régionale, et plus spécifiquement des conseillers. Cet outil déployé courant 2021 a été complété par le dispositif « Full Caesar » en novembre 2022 (cf. infra) ;

En parallèle de ces démarches, **un process de dématérialisation des documents papier, autrement appelé Programme Entreprise Numérique, se poursuit** au sein de la Caisse régionale (Cf. indicateur p.55). L'objectif est de limiter le plus possible l'utilisation du papier que ce soit dans les services du siège ou dans les agences du réseau. A cette fin, une analyse fine a été menée en lien avec les métiers du siège pour déterminer les actions restant à déployer en 2023, sur la base de la mise en œuvre d'une solution de dématérialisation pour chaque document ou flux de documents encore au format papier dans l'entreprise (Cf. solutions pour courrier entrant, documents internes, éditions automatiques papier...). La même démarche est programmée pour le réseau commercial (plan d'actions en cours de rédaction).

A noter, dans quelques cas, la dématérialisation n'est pas à la main de la Caisse régionale dans la mesure où une documentation papier reste de mise pour différents organismes tiers.

DES PREUVES D'ACTIONS



RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE TÉLÉTRAVAIL : RECONDUCTION DU DISPOSITIF ACTUEL DE TÉLÉTRAVAIL POUR UNE ANNÉE, SOIT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2023

La qualité de notre fonctionnement interne et le service client restant la priorité de la Caisse régionale Nord de France, le télétravail est organisé de manière à ce que les jours d'ouverture des agences restent inchangés. Dès lors, une présence minimale de 4 jours par semaine et par collaborateur est requise pour le réseau contre 3 jours pour les sites du siège (sauf si présence obligatoire requise pour certains métiers).



LA CAISSE RÉGIONALE DÉPLOIE DOCUSIGN, UN OUTIL DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

DocuSign est une nouvelle solution de signature électronique, notamment pour les clients Entreprises et pour quelques typologies du domaine crédits.

Cet outil complète notre dispositif en permettant à un service siège d'envoyer tous types de documents à un ou plusieurs signataires (internes ou externes) et au réseau d'agences d'utiliser des modèles de contrats/documents à saisir pour envoi à nos clients.

Ainsi, la signature se fait par lien mail et le document signé est récupéré en pièce jointe. Une belle avancée facilitante (mobilité, gain de temps, gain de papier).



FULL CAESAR : NOUVEAU DISPOSITIF MIS À DISPOSITION DES COLLABORATEURS EN NOVEMBRE 2022 POUR RENFORCER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Full Caesar est un assistant virtuel qui répond aux questions de connaissance « métier » ou « salarié » dans dix domaines. Chaque mois, près de 70 000 questions lui sont posées, et il dispose de près de 7 000 réponses préenregistrées permettant de répondre à 85 % des questions posées.

Avec Full Caesar, il est possible d'être mis en relation via différents canaux et, en fonction du degré d'urgence, avec un expert du domaine dédié.

Domaines de compétences de Caesar : Affaires internationales - Assurances - Banque au quotidien - CADép@nne - Crédits - Distribution client - Marketing et communication client - Moyens de paiement et flux - Patrimoine - Ressources humaines - Risques - Services connexes - Socles digitaux - Sécurité.

VOLET SOCIAL

AXE 2 : Prendre soin de nos salariés en développant un climat de travail serein et propice à la prise d'initiative.

AMBITION 4 : Aller vers plus d'autonomie et d'épanouissement.

ENGAGEMENT 2.4.8 : Permettre à chacun d'exprimer sa vision, d'accroître et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture).

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

1) Pour permettre à ses salariés de s'exprimer ou de partager leurs connaissances ou compétences, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a mis à disposition :

- un **outil chatter ouvert à tous les salariés** souhaitant démultiplier toute information utile ;
- une **plateforme d'engagement associatif** avec la possibilité de faire du bénévolat de compétences (plateforme wenabi « ça m'engage ») et comportant également un axe de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux (cf. infra) ;
- un **programme d'accompagnement Voices** qui encourage la prise de parole des salariés sur les réseaux sociaux. Ainsi, 25 salariés ont été sélectionnés pour devenir des ambassadeurs de l'entreprise sur les réseaux sociaux du type LinkedIn, Instagram ou encore Twitter.

2) La caisse régionale déploie par ailleurs un dispositif de formations performant afin d'offrir à ses salariés et à ses administrateurs des formations adaptées à leurs besoins :

► Pour les collaborateurs, le dispositif comprend :

- les **formations réglementaires obligatoires** pour tous ;
- un **plan de formation développé pour tous les collaborateurs et tous les métiers** : formations jeunes embauchés, formations aux métiers d'expertise bancaire et autres métiers de la Caisse régionale, parcours diplômants, acculturation à de nombreux sujets, etc. (Cf. indicateurs p. 55) ;
- un **cycle de formations dédié à la transition en cours de déploiement avec** :
 - un **webinaire de sensibilisation au projet sociétal « relever le défi de la transition »** diffusé le 5 mai 2022 à tous les collaborateurs et administrateurs de la Caisse régionale (cf. infra) ;
 - un **univers d'apprentissage en libre service** avec notamment un module « au cœur du projet sociétal » ouvert à tous et la mise à disposition prochaine du module « finance durable » (cf. infra) ;
 - une **formation pilote sur l'épargne durable** à laquelle le Crédit Agricole Mutuel Nord de France participe (cf. infra) ;
 - Une **web conférence sur la transition agricole**.

► Pour les administrateurs, **des formations dédiées** sont proposées en complément de celles qui sont partagées avec les collaborateurs. On peut citer concernant le sujet de la transition :

- le **webinaire « urgence climatique »** animé par M. Jean Jouzel (cf. infra) ;
- la **web conférence sur les risques climatiques et les enjeux de la rénovation énergétique**, animée respectivement par Corinne Lepage et les équipes de la direction du marché des particuliers Crédit Agricole SA (cf. infra).

DES PREUVES D'ACTIONS

95 %
DES SALARIÉS
FORMÉS AUX ENJEUX
DU PROJET
SOCIÉTAL

PLATEFORME "ÇA M'ENGAGE"

Une multitude d'actions de sensibilisation ou de bénévolat de compétences sont proposées aux collaborateurs sur les volets sociaux et environnementaux comme par exemple « mes premiers pas pour le climat », un webinar sur la pollution plastique des océans, un test sur l'impact carbone des produits du quotidien...

WEBINAIRE "RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION" DU 5 MAI

Ce webinar a été co-construit avec le directeur de la banque des transitions du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et le directeur du projet sociétal de CAsa avec pour objectif de pouvoir être déployé dans toutes les Caisses régionales du Crédit Agricole et de former tous les collaborateurs et administrateurs au projet sociétal et à ses enjeux. Pour ce faire, ce webinar est désormais mis à disposition dans l'univers d'apprentissage des Caisses régionales et donc accessible à tous.

Déploiement Crédit Agricole Mutuel Nord de France :

- diffusion du webinar pilote réalisée le 5 mai sur la plage horaire des réunions hebdomadaires du réseau commercial pour s'assurer que tous les collaborateurs puissent y assister. Les administrateurs de la Caisse régionale étaient également conviés ;
- démultiplication d'une présentation spécifique auprès des administrateurs de Caisses locales.



OUVERTURE D'UN UNIVERS D'APPRENTISSAGE CONSACRÉ AU PROJET SOCIÉTAL GROUPE À L'OCCASION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI S'EST DÉROULÉE DU 18 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE

Cet espace de formation, qui sera amené à s'enrichir, comprend des podcasts, des quiz, des simulateurs d'empreinte carbone, toutes sortes de ressources pour mieux s'approprier cette thématique et découvrir comment le Groupe Crédit Agricole se positionne sur le sujet.

Deux choix s'offrent aux collaborateurs pour naviguer dans cet espace :

- une approche par un des trois thèmes (agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale, réussir les transitions agricole et agro-alimentaire) avec plusieurs possibilités d'accès : les vignettes ou le menu ;
- une approche par les supports (formation, vidéo ou podcast). Ex : un podcast « graine d'idée » présente les défis de l'agriculture tels que réduire les impacts négatifs/captation du carbone, maintenir un niveau de production suffisant et aussi maintenir un revenu décent pour les agriculteurs.

Dans cet espace, la Caisse régionale Nord de France a ouvert 2 modules à ses collaborateurs :

- « Au cœur du projet sociétal » pour identifier :

- les principaux enjeux sociétaux ;
- les parties prenantes engagées sur le terrain sociétal ;
- l'action du Groupe Crédit Agricole ;
- le plan programme « projet sociétal » ;
- le rôle de chacun pour relever ces défis : élu, dirigeant et collaborateur.

- « Le projet sociétal : où en êtes-vous ? », un quiz qui challenge les connaissances acquises.

- Un nouveau module devrait être ouvert prochainement sur la finance durable.

Par la suite, les formations métier vont se succéder, notamment autour des nouvelles offres « vertes ».

DES PREUVES D' ACTIONS



FORMATION SUR L'ÉPARGNE DURABLE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a organisé deux sessions de formation pour des conseillers pilotes. L'objectif : être en capacité de réaliser un entretien conseil en prenant en compte les préférences des clients en matière d'épargne durable et proposer des solutions d'offres engagées adaptées à leurs projets et besoins.

De fait, il s'agit de répondre à un enjeu réglementaire et de permettre à notre clientèle d'orienter son épargne, si elle le souhaite, vers des projets favorisant l'intérêt de la collectivité à long terme, et en particulier la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour ce faire, un questionnaire dédié a été conçu (déploiement prévu au T1 2023).

Pour accompagner le réseau commercial sur cette évolution, des tests ont été déployés pour :

- les bagages de formation (modules complémentaires) ;
- le questionnaire épargne durable ;
- la démarche commerciale incluant des vidéos pédagogiques pour nos clients.

Ce dispositif répond à l'engagement de la Caisse régionale, en tant que Banque des Transitions, de commercialiser des offres d'épargne durables, c'est-à-dire basées sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



DÉPLOIEMENT D'UN WEBINAIRE « URGENCE CLIMATIQUE » LE 3 OCTOBRE POUR LES ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE RÉGIONALE, ANIMÉ PAR UN SPÉCIALISTE DE LA QUESTION CLIMATIQUE

Mondialement reconnu pour ses écrits ainsi que ses travaux de recherche sur l'évolution du climat, Monsieur Jean Jouzel, membre de l'Académie des sciences et directeur de recherche émérite au CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), a consacré l'essentiel de sa carrière à l'étude de l'évolution du climat à partir de l'analyse des glaces polaires.

Lors de ce webinaire, un point a été fait sur les risques climatiques, leurs causes, leurs conséquences et les différentes actions possibles pour limiter notre impact sur le climat.



WEB CONFÉRENCE SUR LES RISQUES CLIMATIQUES ET L'IMMOBILIER ORGANISÉE LES 9 ET 13 DÉCEMBRE POUR LES ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE RÉGIONALE

Cette web conférence a été animée par Corinne Lepage, avocate et ancienne ministre de l'environnement, pour la partie relative aux risques climatiques et par les équipes de la direction du marché des particuliers Crédit Agricole SA pour la partie relative à l'immobilier avec une présentation de la plateforme J'écorénove (simulation en live).

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 4 : ALLER VERS PLUS D'AUTONOMIE ET D'ÉPANOUISSEMENT

INDICATEURS	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Engagement 2.4.7 : S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation				
Nombre de salariés en télétravail (cadre conventionnel)	28	1 513	1 934 ⁽²⁸⁾	27,8 %
Pourcentage de salariés en télétravail (périodes COVID en 2020 et 2021)	81 %	90,2 %	69 % des CDI ⁽²⁹⁾ (hors période Covid)	Ecart lié à la situation COVID de 2021
Effectif en fin de période	3 009	3 056	3 032	- 0,8 %
Nombre de licences Webex	/	267	299 ⁽³⁾	12 %
Pourcentage de process dématérialisés	/	Estimé à 50 % de nos processus	Estimé à 60 % de nos processus ⁽³⁾	+ 10 pts
Engagement 2.4.8 : Permettre à chacun d'exprimer sa vision et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture)				
Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation/masse salariale (en %)	32 -> 5,5 %	36,8 -> 6,4 %	46,9 -> 8 %	27,4 %
Nombre d'heures de formation dispensées	87 114	100 746	130 510	30 %
Nombre de salariés inscrits dans un parcours de formation diplômant	453	526	436 ⁽³⁰⁾	- 17 %
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation	Plus de 95 %	97,8 %	95,8 %	- 2 pts
Nombre de participations à des dispositifs de co-création proposés aux salariés	/	5 ateliers / 82 participants	6 ateliers / 175 participants	Ecart lié à la situation COVID de 2021

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.71.

Commentaires et objectifs :

> Engagement 2.4.7 :

En permettant aux collaborateurs de pouvoir bénéficier de journées de télétravail par voie conventionnelle (1 à 2 jours par semaine sur base du volontariat / avenant reconduit pour un an), la Caisse régionale répond à un besoin de flexibilité dans les conditions de travail actuelles. Cette possibilité est offerte à tous et rencontre une appétence forte de la part des salariés de la Caisse qui y souscrivent de plus en plus (Cf. augmentation de plus de 27 % en 1 an). Par ailleurs, cela représente un levier de diminution de l'empreinte carbone propre de la banque puisque cela réduit le nombre de déplacements domicile-travail.

> Engagement 2.4.8 :

L'augmentation du nombre d'heures de formations résulte du déploiement de formations spécifiques pour des projets portés par la banque (Cf. le modèle relationnel et l'Académie de l'assurance). Pour autant, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation a baissé en raison du nombre d'absences longue durée enregistrées.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 5 : Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale.

ENGAGEMENT 3.5.9 : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Résolument engagée dans une démarche de réduction de ses émissions GES, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a réalisé **en 2022 le bilan carbone de son empreinte propre selon la méthode GHG protocol** (sur données 2021) (cf. résultats infra) et a établi une trajectoire bas carbone de référence permettant de se définir une cible de réduction à 2030 puis à 2050.

En parallèle, elle poursuit les actions de réduction déjà engagées avec l'objectif de les amplifier à l'avenir, à savoir :

- l'application de **son dispositif achats responsables** prenant en compte la démarche RSE des fournisseurs (note Ecovadis, questionnaire RSE) (cf. infra et indicateur p. 61),
▶ **objectif** : réduction du poste intrants ;
- la poursuite des **mesures de mobilité douce**, avec notamment l'achat de véhicules hybrides produits localement (cf. infra) et **l'optimisation des déplacements professionnels** (Cf. indicateur p. 61) en intégrant notamment la mesure de l'empreinte carbone par direction et le déploiement de visioconférences,
▶ **objectif** : réduction du poste déplacements ;
- le **projet de rénovation/construction des sites du siège selon des normes améliorant l'impact environnemental**,
▶ **objectif** : réduction du poste immobilisations à moyen terme ;
- le **pilotage de ses consommations d'énergie (Cf. indicateurs p. 61) et la mise en œuvre à la fois du plan de sobriété** avec un objectif de - 10 % sur 2 ans (Cf. infra) et des mesures relatives au **décret tertiaire**,
▶ **objectif** : réduction du poste énergies.

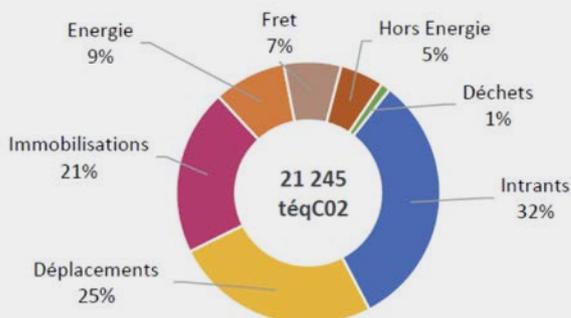
Plusieurs autres actions sont menées en complément comme, par exemple, le pilotage de la consommation de papier, la rationalisation du parc d'imprimantes, la dématérialisation progressive des process internes et commerciaux, l'optimisation du cycle de vie des cartes bancaires, la gestion éco-responsable de divers événements d'ampleur au sein de la caisse régionale avec une agence de communication labellisée ISO 20121 (anniversaire des 20 ans de la fusion des Caisses Nord et Pas-de-Calais et congrès des administrateurs - cf. infra) ou encore une animation autour de la dépollution numérique (cf. infra). Une solution de contribution à la neutralité carbone a par ailleurs été adoptée en 2021 et complétée en 2022 avec pour dessein de permettre la mutation d'exploitations agricoles vers une agriculture durable.

Par ailleurs, à l'instar du Groupe (cf. p. 22), **le Crédit Agricole Mutuel Nord de France mène des actions pour décarboner progressivement son portefeuille crédit** (mesure du poids carbone du portefeuille crédit disponible p. 61 et en fin de document avec la méthode appliquée).

Ainsi, après avoir procédé en 2021 à la segmentation des secteurs d'activités les plus polluants du portefeuille de financement en vue d'un pilotage plus fin, la Caisse régionale a participé à un pilote en 2022 visant à analyser son portefeuille crédit « immobilier résidentiel » dans l'optique de dessiner une trajectoire bas carbone spécifique à ce secteur. En 2023, les travaux vont se poursuivre et s'étendre à différents segments d'activité du portefeuille crédit.

DES PREUVES D' ACTIONS

RÉSULTATS GLOBAUX DU BILAN CARBONE RÉALISÉ EN 2022 SUR L'EMPREINTE PROPRE DE LA CAISSE RÉGIONALE SELON LA MÉTHODE GHG PROTOCOL ET EN FONCTION DES DONNÉES 2021



Les postes des intrants et des déplacements sont prépondérants avec 57 % des émissions GES.

L'empreinte propre de la Caisse régionale a baissé par rapport au bilan carbone 2018 en raison essentiellement des actions de réduction et d'une méthode de calcul plus précise mises en place par CA Technologies et Services (poste intrants).

A l'issue de la réalisation de ce bilan carbone, des ateliers ont été organisés afin de réfléchir à l'intensification des actions de réduction de la Caisse et de quantifier le gain potentiel d'émissions GES à 2025 et 2030, de manière à pouvoir s'aligner au mieux sur la trajectoire bas carbone SBTi.

APPLICATION D'UN PROCESSUS ACHATS RESPONSABLES VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Au travers de la politique achats responsables définie et de la procédure mise en place, la Caisse régionale attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent dans une démarche respectueuse des critères ESG (environnement, social et gouvernance). C'est la raison pour laquelle il leur est demandé, à la constitution du dossier de mise en relation, de fournir leur notation ECOVADIS et de répondre à un questionnaire RSE. A la sélection des offres, ces éléments pèsent pour 20 % minimum de la note totale (7,5 % pour la note EcoVadis, 7,5 % pour le questionnaire RSE et 5 % pour les critères intégrés dans l'évaluation technique et fonctionnelle de l'offre). Par ailleurs, parmi les indicateurs de suivi établis, on mesure le pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€) (cf. infra).

NOUVELLE LIVRAISON DE VÉHICULES HYBRIDES

Après la livraison en décembre 2021 de la première flotte de véhicules hybrides à 23 collaborateurs, la Caisse régionale a complété le dispositif en mars 2022 avec l'attribution de 9 nouveaux véhicules.

LE RECYCLAGE DES CARTES BANCAIRES

A Nord de France, nous comptabilisons 98 479 cartes bancaires recyclées au 31/12/2022. Chaque détenteur a la possibilité de déposer son ancienne carte bancaire dans l'une des 230 agences de la Caisse régionale. Elles sont ensuite collectées et stockées par un prestataire spécialisé où elles sont broyées et recyclées. Une seconde vie est donnée aux métaux que chaque support contient et qui peuvent, par exemple, être réemployés pour la production de composants automobiles ou téléphoniques.

DES PREUVES D' ACTIONS



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France, comme le Groupe dans son ensemble, a répondu présent à l'appel du Gouvernement pour que les entreprises réduisent leur consommation énergétique d'au moins 10 % entre 2022 et 2024. Des mesures ont été mises en œuvre immédiatement, dans un contexte énergétique tendu et pour limiter les effets du changement climatique.

Pour obtenir un impact rapide sur les consommations d'énergie de la Caisse régionale, trois leviers d'action principaux ont été activés :

- **des actions autour du chauffage et de la climatisation** avec une diminution de la température des locaux occupés à 19°C ressenti et 26°C maximum
- **des actions autour de l'éclairage** avec un système d'éclairage plus sobre prévoyant notamment que nos enseignes soient allumées seulement de 17 h 00 à 20 h 00 et de 7 h 00 à 9 h 00.
- **des actions autour des équipements informatiques** avec un usage plus mesuré des appareils informatiques : éteindre les écrans, privilégier l'audio à la vidéo, supprimer les mails obsolètes, etc.

Ce faisant, le plan de sobriété contribue, avec les éco-gestes, à la maîtrise des pics de consommation électrique en cas de grand froid et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

En outre, la Caisse régionale adhère pleinement à la Charte d'engagement Ecowatt portée par RTE* et l'ADEME* signée par le Groupe et a désigné 2 référents : un pour notre site de Lille, l'autre pour notre site d'Arras. Elle participe ainsi à ce dispositif citoyen qui permet aux Français d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

* RTE : Réseau de Transport d'Electricité.

* ADEME : Agence de la Transition Ecologique.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : NOS ÉCO-GESTES



CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

- ▷ Je mets des vêtements adaptés à la saison et aux températures.
- ▷ Je ferme les portes et les fenêtres quand le chauffage ou la climatisation sont allumés.



ÉCLAIRAGE

- ▷ Je n'allume l'éclairage que lorsque c'est indispensable.
- ▷ Je n'oublie pas de l'éteindre en partant.



INFORMATIQUE

- ▷ Je mets en veille en journée quand je m'absente.
- ▷ Je limite les impressions et je les fais en recto-verso.
- ▷ J'optimise l'utilisation de ma boîte mail : je trie et je supprime, j'archive mes mails, j'évite les envois de mails lourds à de nombreux destinataires.
- ▷ Je ferme les onglets internet dont je n'ai plus besoin.



TRANSPORT

- ▷ Je limite les déplacements, j'adopte l'éco-conduite et je réduis ma vitesse.
- ▷ Je me déplace en mobilité douce : co-voiturage, vélos partagés, véhicules électriques.
- ▷ J'utilise les escaliers si je le peux.



JE M'ENGAGE

- ▷ Je m'inscris sur le site ecowatt pour être alerté et réduire ma consommation en cas de tension sur le réseau électrique.

<https://monecowatt.fr>



ÉVÉNEMENT DES 20 ANS DE LA FUSION DES CAISSES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS ORGANISÉ DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE

Pour cet évènement qui s'est déroulé le 17 mai, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a fait le choix de travailler avec 100 % de prestataires locaux en passant par le recours à des matériaux éco-conçus destinés à être recyclés ou réutilisés dans leur quasi-intégralité. A cette fin, il a été fait appel à l'agence de communication Sagarmatha, certifiée ISO 20121, dont le cahier des charges s'articule autour de 20 actions concrètes (ex : des menus bas carbone, un système de redistribution des non consommés, tri des déchets, déplacements orientés vers les transports en commun et le covoiturage, recyclage des matériaux, appel à des prestataires locaux, ...)

Les émissions carbone liées à la préparation et à la mise en œuvre de l'évènement ont été le plus possible réduites, puis mesurées et intégralement compensées via un partenariat avec la start-up TerraTerre. La prestation ainsi souscrite a permis le versement d'un montant dédié à un agriculteur de la région Nord-Pas-de-Calais pour l'accompagner dans sa transition verte (captation de carbone et co-bénéfices en faveur de la biodiversité).



LE CONGRÈS DES ADMINISTRATEURS : ÉVÉNEMENT GÉRÉ DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE ET LABELLISÉ LEAD

Le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a fait à nouveau appel à l'agence de communication Sagarmatha pour cet évènement de manière à ce qu'il soit géré selon le même cahier des charges mais, cette fois-ci, un nouveau cap a été franchi avec la labellisation LEAD (label évènement à ambition durable)* qui a été accordée à ce congrès. Suite à un audit, et à l'examen de 12 critères, l'évènement a obtenu 9 points, ce qui correspond à une labellisation Bronze.

** Un évènement labellisé LEAD répond à 3 ambitions : zéro déchet / zéro-net carbone / impact social positif*



ACTION MENÉE EN INTERNE SUR LA DÉPOLLUTION NUMÉRIQUE

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, une action de dépollution numérique a été effectuée du 26 septembre au 7 octobre au sein de la Caisse régionale. Cette action a consisté à solliciter l'ensemble des collaborateurs pour le nettoyage de leurs boîtes mails et serveurs, l'objectif étant de réduire drastiquement l'espace occupé et l'énergie consommée à ce titre.

Au programme : topo sur les éco-gestes à adopter au quotidien, test de connaissances sur la pollution numérique via un quiz, informations disponibles sur la plateforme d'engagement solidaire « ça m'engage » avec une vidéo pédagogique sur le bilan carbone, plaquette sur ce qu'il ne faut surtout pas faire quand on souhaite agir de manière éco-responsable et un article sur l'impact du numérique sur notre planète.

Une charte de bonnes pratiques pour une boîte mail efficace et responsable a également été mise à disposition.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 5 : Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale.

ENGAGEMENT 3.5.10 : S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Soucieuse d'apporter des solutions concrètes aux enjeux environnementaux et sociaux, la Caisse régionale se mobilise pour accroître la prise en compte des critères ESG dans le cadre de ses investissements pour compte propre.

De ce fait, la **Politique de Gestion Financière** a renforcé ses références aux critères ESG courant 2022 (Cf. ci-dessous).

Par ailleurs, un **indicateur de performance extra-financière** a été défini en 2022 dans le référentiel des indicateurs extra-financiers pour publication dans la déclaration de performance extra-financière : montant des placements d'excédents de fonds propres disponibles et répondant à des critères ESG (hors réserve de liquidité) (Cf. ci-dessous et indicateur p. 61).



RENFORCEMENT DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE

La politique de gestion financière indique en préambule que la Caisse régionale s'inscrit dans un changement de paradigme faisant de la RSE un socle de ses ambitions stratégiques en tant que « Banque des Transitions » sur son territoire et que les décisions de gestion financière seront guidées par la volonté systématique d'intégrer dans les prises de décision des critères d'investissement responsable à définir sous les deux angles que sont :

- l'ESG ;
- l'utilité au territoire.

Dans le cadre des investissements réalisés, un regard est porté sur leur compatibilité avec les articles 8 et 9 de la réglementation SFDR (sustainable finance disclosure regulation). Sont par ailleurs exclues les sociétés qui s'inscriraient notoirement en opposition de l'article 9 de la réglementation SFDR.

Ce faisant, la politique de gestion financière est en cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole et avec la réglementation applicable.



33 M€ DE PLACEMENTS D'EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DISPONIBLES ET RÉPONDANT À DES CRITÈRES ESG*

Les investissements réalisés font l'objet d'une sélection approfondie au regard des critères ESG de manière à s'assurer de l'intégration d'impacts réels au plan environnemental, social et sociétal.

De ce fait, les fonds abondés ont soit un impact environnemental (Cf. CA Transition, Tomorrow Midcap Fund, Famae Impact I), soit un impact social et/ou sociétal (Cf. Impact Croissance IV, Amundi Finance et Solidarité), soit un impact environnemental et social (BFT LCR Social Green, Qualium Fund III SLP, Cap 7).

* Le montant des placements correspond au montant des engagements soumis au gré des tirages.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 5 : AFFIRMER NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

INDICATEURS	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Engagement 3.5.9 : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone				
Nombre de kilomètres parcourus en déplacements professionnels (hors véhicules électriques et hybrides) & émissions CO2	1 883 428 470 TéquCO2	2 334 912 583,7 TéquCO2	3 116 416 779,1 TéquCO2	33,5 % + 195,4 TéquCO2
Quantité d'électricité consommée (kwh)	13 669 482	13 843 160	12 241 660 ⁽¹⁹⁾	- 11,6 %
Quantité d'électricité consommée/salarié	4 543 kwh/sal	4 530 kwh/sal	4 037 kwh/sal	- 10,9 %
Quantité de gaz consommée (éq kwh)	5 327 041	4 843 595	4 262 532 ⁽¹⁹⁾	- 12 %
Quantité de gaz consommée/salarié	1 770 éqkwh/sal	1 585 éqkwh/sal	1 406 éqkwh/sal	- 11,3 %
Quantité de fioul consommée (en litres)	13 480	18 029	19 123 ⁽¹⁹⁾	6,1 %
Quantité de fioul consommée/salarié	4,48 litres/sal	5,9 litres/sal	6 litres/sal	7 %
Emissions CO2 associées aux consommations électricité - gaz - fioul (en TéquCO2)	819 - 1 167 41	829,2 - 1 099 58,5	697 - 1 040 58,6 ⁽²⁰⁾	- 9,6 %
Quantité de papier consommée (nombre de ramettes par salarié)	23	19	15,4 ⁽²¹⁾	- 19 %
Quantité de déchets recyclés (papier en tonne et nombre de cartes bancaires périmées)	120 74 394	160 71 904	118 98 479 ⁽²²⁾	- 26,3 % + 37 %
Tonnage de la taxe ecofolio	227,5	235,7	Non disponible ⁽²³⁾	/
Nombre de chèquiers éco-conçus	406 320	371 241	356 962	- 3,9 %
Pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€)	N/A	41 %	66 % ⁽³⁾	+ 25 pts
Poids carbone du portefeuille de crédits (en KT eq CO2) (Cf. méthodologie SAFE ci-dessous)	1 109	1 140	1 183 ⁽²⁴⁾	+ 3,8 %
Engagement 3.5.10 : s'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale				
Montant des placements des excédents de fonds propres disponibles et répondant à des critères ESG (hors réserve de liquidité)	N/A	25,6 M€	33 M€	28,9 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.71.

Commentaires et objectifs :

> Engagements 3.5.9 et 3.5.10 :

Avec la sortie de la période Covid, le nombre de kilomètres parcourus a augmenté en 2022 par rapport à 2021 mais enregistre une baisse de - 22 % en comparaison à 2019 (année d'activité hors Covid / 994 Téqu CO2).

La baisse des consommations d'électricité et de gaz résulte des actions de réduction initiées et du renforcement de celles-ci au regard du plan de sobriété adopté. Ainsi, les réductions observées s'alignent sur l'engagement de la Caisse régionale de diminuer d'au moins 10 % ses consommations d'énergie entre 2022 et 2024.

La démarche RSE mise en place vis-à-vis des fournisseurs s'est encore renforcée en 2022 avec un taux de notation Ecovadis de 66 %. Il en est de même concernant les placements d'excédents de fonds propres disponibles, en cohérence avec la politique de gestion financière.

VOLET SOCIÉTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 6 : Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun.

ENGAGEMENT 3.6.11 : Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment au travers du Fonds d'initiatives locales (FIL) et de la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...).

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

Fort de son identité coopérative et mutualiste, la Caisse régionale Nord de France poursuit son soutien à de nombreux projets du territoire.

Cela se concrétise par **des dons financiers destinés à des investissements auprès d'associations et d'acteurs du territoire** qui agissent dans les domaines :

- de la santé ;
- de l'éducation et de l'inclusion sociale ;
- de l'insertion économique ;
- de la culture et du patrimoine ;
- de l'environnement et du développement durable.

En soutenant de multiples projets via différents canaux, la Caisse régionale contribue ainsi à de nombreuses actions bénéfiques au territoire.

Pour cela, **2 vecteurs principaux d'intervention** sont utilisés (cf. infra) :

- la mise à disposition d'un **Fonds d'Initiatives Locales** (FIL) pour permettre à ses 70 Caisses locales de soutenir des projets associatifs sur leurs secteurs territoriaux (dimension locale) ;
- l'aide financière apportée par la **Fondation d'Entreprise** (créée en 2015) pour des projets de plus grande ampleur.

D'autres opérations solidaires en faveur du territoire sont régulièrement menées avec la participation des salariés de la caisse régionale comme par exemple #Movember, Hauts-de-France Propres ou Ecobox Recyclerie sportive (cf. infra).

Tout ceci correspond pleinement aux valeurs mutualistes de la Caisse régionale Nord de France, valeurs auxquelles nos clients adhèrent. Pour preuve, le cap des 500 000 clients sociétaires a été franchi en novembre 2022 (l'objectif de la Caisse régionale de réunir une communauté de 500 000 sociétaires en 2022 a ainsi été atteint pendant les journées sociétaires).



LA DIFFÉRENCE ENTRE LE FINANCEMENT D'UN PROJET VIA LE FIL OU LA FONDATION

La Caisse régionale Nord de France dispose de deux outils pour financer les projets locaux. D'une part, il existe le Fonds d'Initiatives Locales qui permet aux Caisses locales de financer des projets porteurs d'une évolution sociale, économique ou environnementale, sur l'ensemble de notre territoire. Chaque année, les Caisses locales disposent chacune d'un budget moyen de 10 000 € pour financer un ou plusieurs projets votés en amont par le Conseil d'Administration.

De son côté, la Fondation d'Entreprise accorde des aides d'un montant supérieur à 10 000 € à des projets qui tournent autour de l'accompagnement social, le développement socio-économique, la santé et la recherche médicale, l'enseignement supérieur et l'éducation, la culture et le patrimoine. Ceux-ci sont sélectionnés trois fois par an par le Conseil d'Administration de la Fondation.

DES PREUVES D' ACTIONS



165 ACTIONS SOUTENUES SUR LE TERRITOIRE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 635 054 €, GRÂCE AU FONDS D'INITIATIVES LOCALES MIS À DISPOSITION DES 70 CAISSES LOCALES

Un exemple de projet soutenu par le FIL en faveur de l'environnement :
une serre pédagogique intergénérationnelle à Cambrai

En 2022, le centre social de la ville de Cambrai a créé un jardin partagé, composé d'une serre pédagogique que la Caisse locale de Cambrai a choisi de soutenir.

« Sensibiliser les habitants à l'autosuffisance alimentaire et au développement durable », tel est l'objectif de la nouvelle serre pédagogique financée par la Caisse Locale de Cambrai, via le FIL. En montrant à la jeune génération comment sont produits les fruits et légumes, la serre incite à consommer une agriculture locale et durable.



DES MARCHES SOLIDAIRES ONT MARQUÉ LES JOURNÉES SOCIÉTAIRES ORGANISÉES DANS LES CAISSES LOCALES AU MOIS DE NOVEMBRE

A l'occasion des journées sociétaires, de multiples animations ont été déployées sur le territoire en lien avec tous les administrateurs et clients de la Caisse régionale souhaitant participer. Des marches solidaires ont notamment été initiées sous forme de challenges via l'application Kiplin, avec pour objectif de générer des dons en faveur d'associations qui œuvrent pour soutenir la jeunesse.

► 451 161 357 pas ont ainsi été comptabilisés, soit plus de 315 813 kms. Au regard de ce beau résultat, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a versé 54 000 € à 67 associations portant des actions en faveur des jeunes du territoire.



29 PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION EN 2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE 655 602 €

Parmi les 29 projets, 13 favorisent principalement l'inclusion sociale, 5 la culture et le patrimoine, 4 la santé et la recherche, 5 l'insertion économique, 3 l'éducation. Ce faisant, les projets soutenus peuvent avoir d'autres impacts positifs et notamment en matière de biodiversité ou d'incitation à la pratique sportive.

On peut citer à titre d'illustrations les projets :

- « Les plantes sauvages comestibles, un levier pour sensibiliser à la nature » - conservatoire botanique national de Bailleul ;
- « Faciliter la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement » - SOLAAL ;
- « Renouvellement soutien jardins connectés Vavilov » - De Natura ;
- « Recyclerie sportive de Roubaix » - 3S, Séjour Sportif Solidaire » ;
- « Développement du programme Entrepreneurs dans la Ville en région Hauts-de-France » - Sport dans la Ville.

Dans le cadre du soutien apporté, la Fondation veille à être présente sur l'ensemble du territoire du Nord et du Pas-de-Calais et à intervenir sur des projets en cohérence avec les valeurs mutualistes de la Caisse régionale.

NB : L'ensemble des projets soutenus sont consultables sur le site de la Fondation Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

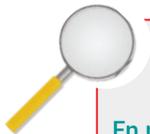


MOVEMBER : #TOUSAVECUNEMOUSTACHE

Les salariés de la Caisse régionale Nord de France se sont mobilisés durant le mois de novembre afin d'apporter leur contribution à la lutte contre les maladies masculines telles que les cancers de la prostate et des testicules.

L'action a consisté à ce que, pour chaque photo d'équipe publiée sur un outil interne de la caisse régionale, un don de 100 € soit comptabilisé en faveur de la Ligue nationale contre le cancer.

► Au final, 65 photos publiées, soit 6 500 € à reverser à la Ligue.



OPÉRATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE : HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

En mars dernier, les salariés de la Caisse régionale ont pu s'inscrire sur la base du volontariat à l'opération Hauts-de-France propres dont l'objectif est de collecter les déchets abandonnés dans les espaces publics, que ce soit en ville, à la campagne, le long des routes ou sur les plages.

Cette opération de ramassage des déchets est organisée au niveau régional, en lien avec les Fédérations de chasse et de pêche.



PARTICIPATION DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE À UNE OPÉRATION SOLIDAIRE INITIÉE PAR LE GROUPE

A l'occasion de l'EURO féminin de football et dans le cadre du projet sociétal Groupe, le Crédit Agricole et la Recyclerie Sportive se sont associés pour proposer une opération solidaire et responsable et apporter une preuve supplémentaire de notre engagement dans le sport au service de l'inclusion sociale.

Du 15 juin au 19 août, deux écoboxes ont donc été disposées au sein des sièges de Lille et d'Arras pour collecter et recycler les équipements sportifs qui n'étaient plus utilisés par les salariés (ex : équipements des enfants, etc.).

L'objectif de cette opération était de permettre à l'association La Recyclerie Sportive de récupérer le matériel, de le réparer si besoin et de le redistribuer dans des boutiques solidaires, braderies ou e-shop circulaire pour un réemploi solidaire.

VOLET SOCIÉTAL

AXE 3 : Prendre soin collectivement de notre territoire en étant exemplaire sur notre comportement écologique et sociétal et en mettant en place des mesures d'aide et de soutien conformément à nos valeurs mutualistes.

AMBITION 6 : Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun.

ENGAGEMENT 3.6.12 : Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, Point Passerelle.

Les réponses principales de la Caisse régionale face aux enjeux et risques

La Caisse régionale s'attache à favoriser la création d'entreprises sur son territoire :

- en proposant aux créateurs des financements adaptés ;
- en développant des offres, des partenariats et des synergies, notamment via le Village by CA Nord de France (Cf. p. 75).

► Différentes conventions ont été régularisées à cette fin en 2022 telles que :

- la **convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** qui a été **renouvelée le 16 juin 2022**. Celle-ci a pour but de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné. L'ADIE défend en effet l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. En complément de cette convention, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a participé cette année encore à la remise de prix CREADIE organisée par l'ADIE pour récompenser les initiatives de créateurs ou repreneurs d'entreprises locaux (cf. infra) ;
 - la **convention avec les Jeunes Agriculteurs** Hauts-de-France signée le 3 mars 2022 (cf. infra) ;
 - La reconduction du **partenariat entre CA Nord de France et Réseau Entreprendre le 9 juin 2022** (cf. infra).
- La création du Village By CA Nord de France par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France favorise l'émergence et le développement de start-up (+ de 120 start-up accompagnées depuis 2016) en les hébergeant et en leur faisant bénéficier de tout un réseau de partenaires (cf. indicateurs Village by CA Nord de France page 77).

Au-delà de ces partenariats, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France a organisé avec la Voix du Nord une remise des prix dans le cadre de l'opération « Les Formidables 16/30 ans » pour la 2^e année consécutive en vue de valoriser les initiatives citoyennes et de proximité portées par des jeunes (cf. infra).

Par ailleurs, acteur solidaire de son territoire, la Caisse régionale s'engage envers tous publics dont ceux qui apparaissent fragilisés au travers de l'association Point Passerelle. En les aidant pour la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées à leur situation par son savoir-faire financier, social et humain, cette association favorise l'insertion socio-économique.

DES PREUVES D' ACTIONS



REMISE DE PRIX CREADIE ÉDITION 2022 : NOS JEUNES ONT DU TALENT !

(en présence de Grégoire Héaulme, directeur régional de l'Adie Hauts-de-France et de Laurent Martin, directeur général du Crédit Agricole Mutuel Nord de France)

Un concours a été organisé par l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) afin de récompenser les initiatives de créateurs(trices) et repreneurs(ses) d'entreprises locaux accompagnés par l'Adie Hauts-de-France et la remise des prix a eu lieu au Village by CA Nord de France.

Le palmarès 2022 :

- prix « Coup de cœur » remis pour l'ouverture d'un kiosque à pâtes à Valenciennes
- prix « Rebond » remis à « Ma Créa d'Or », une marque d'accessoires pour bébés, à Calais.
- prix « Vitalité des territoires » remis à l'enseigne Grizzly Burger, enseigne 100% Maison & Circuit court à Boulogne sur Mer.



SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES JEUNES AGRICULTEURS HAUTS-DE-FRANCE

Les Caisses régionales Brie Picardie, Nord de France et Nord-Est se sont réunies le 3 mars 2022 à l'auditorium d'Amiens pour signer une convention de partenariat avec les Jeunes Agriculteurs des Hauts-de-France.

Celle-ci vient renforcer les liens existants entre les jeunes agriculteurs de la région Hauts-de-France et les 3 Caisses régionales de Crédit Agricole.

A cette occasion, plusieurs ambitions ont été abordées et les 3 CR se sont engagées notamment à accompagner les jeunes agriculteurs dans leurs projets d'installation et durant les premières années de leur activité.



NORD DE FRANCE ET RÉSEAU ENTREPRENDRE : PARTENARIAT RECONDUIT

La Caisse régionale Nord de France a reconduit le 9 juin le partenariat qui la lie aux quatre associations régionales (Nord, Artois, Hainaut et Côte d'Opale) du Réseau Entreprendre.

Le principe est simple : un accompagnement et du soutien entre pairs. Le Réseau Entreprendre continue d'accompagner chaque année, et bénévolement, près de 1 500 nouveaux dirigeants et chefs d'entreprises.

Cette mission trouve un écho dans les ambitions et la raison d'être du Crédit Agricole et de la Caisse régionale Nord de France d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.



« LES FORMIDABLES 16/30 ANS » AVEC LA VOIX DU NORD

Pour la deuxième année, le Crédit Agricole Mutuel Nord de France et La Voix du Nord ont récompensé des jeunes qui s'engagent dans le monde associatif dans le Nord et le Pas-de-Calais et se mettent au service des habitants. Ils mobilisent, lancent des initiatives et défendent des causes au travers de leurs projets.

Illustrant l'engagement de la Caisse régionale dans le cadre du pilier « Inclusion sociale » du projet sociétal Groupe, cette opération valorise et soutient, en proximité, les initiatives solidaires des jeunes sur les territoires.

Lors de la cérémonie de remise des Formidables 16/30 ans, six projets solidaires ont été récompensés par le grand public et le jury mixte Caisse régionale / Voix du Nord (Plus de 27 000 votes ont été comptabilisés pour cette seconde édition) :



Lauréat 2022 - Catégorie « Éducation et engagement social » :
LES SAUVETEURS EN MER - SNSM de Berck (Pas-de-Calais)



Lauréat 2022 - Catégorie « Initiatives Solidaires » :
LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS à Fourmies (Nord)



Lauréat 2022 - Catégorie « Environnement » :
RE-CYCLE - Lens / Liévin (Pas-de-Calais) qui collecte des bio-déchets



Lauréat 2022 - Catégorie « Entrepreneurs » :
SWOOP ENERGY à Roubaix (Nord) qui donne une deuxième vie aux batteries usagées. Ils seront accompagnés un an par le Village by CA Nord de France.



Lauréat 2022 - Catégorie « Coup de coeur Mutualiste » :
L'A.S.A d'Auchy les Mines (Pas-de-Calais), un club de foot qui accueille des joueurs sourds, projet proposé par une Caisse locale.



Lauréat 2022 - Catégorie « Sport et Santé » :
NIGHTLINE FRANCE de Lille (Nord), une ligne téléphonique d'écoute par les étudiants pour les étudiants. Ce prix a été remis par Teddy Riner, ambassadeur Groupe du programme *Sport Comme École de la Vie*.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AMBITION 6 : METTRE LES ATOUTS DE NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF AU SERVICE DU BIEN COMMUN

INDICATEURS	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Engagement 3.6.11 : Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment via le FIL et la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...).				
Nombre de dossiers soutenus par la Fondation d'Entreprise et coût global	22	29 659,1 K€	29 655,6 K€	/ - 0,5 %
Nombre de dossiers soutenus par le Fonds d'initiative locale (FIL) et coût global	N/A	141 647 K€	165 635 K€	+ 17 % - 1,9 %
Nombre d'associations soutenues via le dispositif Tookets	61	66	73	11 %
Montant des dépenses de mécénat et de partenariat (dont Fondation et FIL)	N/A	2,8 M€	4,2 M€ ⁽⁷⁾	50 %
Engagement 3.6.12 : Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, PP				
Nombre de familles aidées par l'association Point Passerelle	981	968	1 119	15,6 %
Nombre de manifestations/associations locales soutenues	N/A	276	381 ⁽⁸⁾	38 %
Nombre de start-up hébergées par le village by CA	38	47	36	- 23,4 %
Nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise	381	623	922	48 %
Nombre d'installations d'agriculteur financées	151	191	193	1,1 %
Nombre de participants aux jobs meeting organisés	77	55	112 ⁽⁹⁾	104 %
Financements de PME en territoires fragiles en montant (encours M€)	3 104,2	3 433,9	3 840	11,8 %

Les indicateurs les plus marquants sont en caractères gras.

Pour plus de précisions sur les méthodes de calcul, voir les renvois dans le tableau récapitulatif de tous les indicateurs en fin de document p.71.

Commentaires :

A l'instar de ses valeurs mutualistes, la Caisse régionale a de nouveau apporté son soutien au territoire en 2022 via :

- sa Fondation, son Fonds d'initiatives locales et ses actions de mécénat,
- les financements octroyés pour la création d'entreprises, l'installation d'agriculteurs et pour les PME en territoires fragiles,
- les structures telles que l'association Point Passerelle pour l'aide aux familles en difficulté financière et le Village by CA Nord de France pour l'hébergement de start-ups.

A noter, l'augmentation du nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise et du montant des encours de financements de PME en territoires fragiles est en partie corrélée et résulte de la volonté de la Caisse régionale de renforcer sa présence sur le marché des professionnels.

Par ailleurs, le nombre de familles aidées correspond au nombre de dossiers pris en charge, y compris en termes de formation à l'éducation budgétaire.

b) LA MESURE DE SA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE : LES INDICATEURS AU 31/12/2022

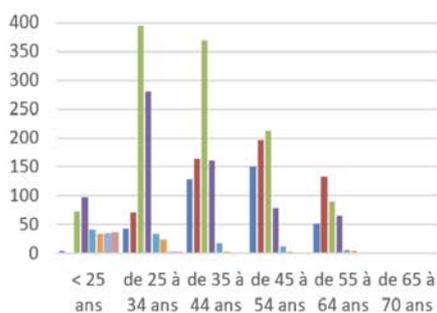
INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	2020	2021	2022	VARIATION 2022/2021
ENGAGEMENT : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil				
Nombre de réclamations clôturées par le service qualité clients et délai moyen de traitement (en jours ouvrés)	1 452 - 9,6	1 199 - 8,9	1 142 - 10,2 ⁽¹⁾	- 4,8 % -> 1,3 jours
Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)	96 % - 96 %	95,3 % - 95 %	95,4 % ⁽²⁾ - 95,6 %	0,1 pt -> 0,6 pt
Nombre de points verts	148	128	130	1,6 %
Nombre de partenariats avec les écoles du territoire (stock)	8	10	10	/
Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	/	465 534	542 548 ⁽³⁾	17 %
Indicateur IRC	15	22	26 ⁽⁴⁾	18,1 %
ENGAGEMENT : Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire et en veillant à l'accessibilité des offres				
Nombre de micro-crédits accordés par la Caisse régionale	300	364	330	- 9,3 %
Nombre d'offres budget protégé (stock)	5 884	6 413	6 610	3,1 %
Nombre d'offres EKO souscrites par les clients	1 534	1 289	1 822	41,3 %
ENGAGEMENT : Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment via le FIL et la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...)				
Nombre de dossiers soutenus par la Fondation d'entreprise	22	29	29 ⁽⁵⁾	/
Nombre de dossiers soutenus par le Fonds d'initiative locale	/	141	165 ⁽⁶⁾	17 %
Nombre d'associations soutenues via le dispositif Tookets	61	66	73	11 %
Montant des dépenses de mécénat	/	2,8 M€	4,2 M€ ⁽⁷⁾	50 %
ENGAGEMENT : Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, PP				
Nombre de familles aidées par l'association Point Passerelle	981	968	1 119	15,6 %
Nombre de manifestations/associations locales soutenues	/	276	381 ⁽⁸⁾	38 %
Nombre de start-up hébergées par le Village by CA	38	47	36	- 23,4 %
Nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise (financements réalisés)	381	623	922	48 %
Nombre d'installations d'agriculteur financées	151	191	193	1,1 %
Nombre de participants aux jobs meeting organisés	77	55	112 ⁽⁹⁾	104 %
Financement de PME en territoires fragiles en montant (M€)	3 104,2	3 433,9	3 840	11,8 %
ENGAGEMENT : Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...)				
Financement des activités vertes en montant (hors critère taxonomie) (M€)	2 881,5	3 362,6	3 795 ⁽¹⁰⁾	12,9 %
Financements liés à la santé en montant (M€)	312,7	340,4	392,8 ⁽¹¹⁾	15,4 %
Montant des prêts Eco PTZ réalisés (M€)	8,3	10,4	15,7	51 %
Montant des encours ISR clients (M€) (titres, assurance-vie et épargne salariale)	N/A	275,9	1 253,7 ⁽¹²⁾	350 %
ENGAGEMENT : Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères ESG				
Financement de l'immobilier vert en montant (M€)	2 661,1	3 075,8	3 488,5 ⁽¹³⁾	13,4 %
Financement des énergies renouvelables en montant (M€)	134,7	198,5	212,2 ⁽¹⁴⁾	6,9 %
Financement des énergies fossiles en montant (M€)	1,9	Aucun encours	0,2 ⁽¹⁵⁾	NS
ENR dans le mix énergétique pour le financement (%)	98,7 %	100 %	99,9 %	NS
Energies fossiles dans le mix énergétique pour le financement (%)	1,3 %	0 %	0,1 %	NS
Financement de la rénovation/transition énergétique en montant (M€)	35,3	38	42,9 ⁽¹⁶⁾	12,9 %
Financement de l'agriculture durable en montant (M€)	50,4	50,3	51,2 ⁽¹⁷⁾	1,8 %
Nombre de questionnaires adressés à nos clients du marché des Entreprises sur leurs critères ESG	15	100	343 ⁽¹⁸⁾	Evolution liée à un dispositif mieux maîtrisé

NS : non significatif

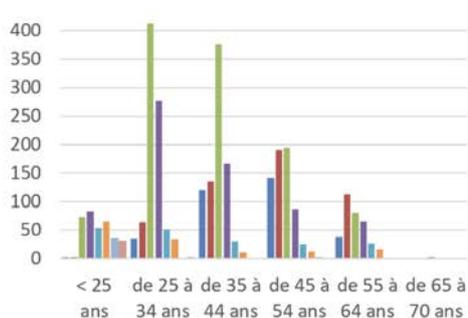
INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE		2020	2021	2022	VARIATION 2022/2021
VOLET ENVIRONNEMENTAL	ENGAGEMENT : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone				
	Nombre de kilomètres parcourus en déplacements professionnels (hors véhicules électriques) & émissions CO2	1 883 428 470 TéquCO2	2 334 912 583,7 TéquCO2	3 116 416 779,1 TéquCO2	33,5 % + 195,4 TéquCO2
	Quantité d'électricité consommée (kwh et kwh/sal)	13 669 482 soit 4 543/sal	13 843 160 soit 4 530/sal	12 241 660 soit 4 037/sal ⁽¹⁹⁾	- 11,6 % - 10,9 %
	Quantité de gaz consommée (éq kwh et éq kwh/sal en 2021)	5 327 041 soit 1 770/sal	4 843 595 soit 1 585/sal	4 262 532 soit 1 406/sal ⁽¹⁹⁾	- 12 % - 11,3 %
	Quantité de fioul consommée (en litres et en litres/sal en 2021)	13 480 soit 4,48/sal	18 029 soit 5,89/sal	19 123 soit 6/sal ⁽¹⁹⁾	6,1 % 7 %
	Emissions CO2 associées aux consommations électricité - gaz - fioul (en TéquCO2)	2 027	1 986,7	1 795 ⁽²⁰⁾	- 9,6 %
	Quantité de papier consommée (nombre de ramettes par salarié)	23	19	15,4 ⁽²¹⁾	- 19 %
	Quantité de déchets recyclés (papier en tonne et nombre de cartes bancaires périmées)	120 - 74 394	160 - 71 904	118 -> 98 479 ⁽²²⁾	- 26,3 % + 37 %
	Tonnage de la taxe ecofolio	227,5	235,7	non disponible ⁽²³⁾	/
	Nombre de carnets de chèques éco-conçus	406 320	371 241	356 962	- 3,9 %
	Pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€)	/	41 %	66 % ⁽³⁾	+ 25 pts
	Poids carbone du portefeuille de crédits (en KT eq CO2) (Cf. méthodologie SAFE ci-dessous)	1 109	1 140	1 183 ⁽²⁴⁾	+ 3,8 %
ENGAGEMENT : S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale					
Placements des excédents de fonds propres disponibles et répondant à des critères ESG (hors réserve de liquidité) (en montant)	/	25,6 M€	33 M€	28,9 %	
VOLET SOCIAL	ENGAGEMENT : Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit				
	Nombre d'accords signés traitant de l'égalité homme/femme ou de la diversité dans l'année	/	1	1	/
	Répartition des salariés par âge et par sexe	cf tableau infra	cf tableau infra	cf tableau infra	/
	Pourcentage de femmes dans l'encadrement	37,6 %	40 %	40 %	/
	Taux de travailleurs en situation de handicap	5,20 %	5,86 %	Non disponible ⁽²³⁾	/
	ENGAGEMENT : Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire				
	Nombre d'accords signés traitant de la qualité de vie au travail dans l'année	/	2	3 ⁽²⁵⁾	50 %
	Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe)	438 soit 16 %	1 313 soit 48,2 %	342 soit 13 % ⁽²⁶⁾	- 74 %
	Nombre d'embauches en CDI et de licenciements & ruptures conventionnelles	135 - 28	129 - 43	210 - 49 ⁽²⁷⁾	63 % -> 14 %
	Indicateur IER	75 %	75 %	72 %	/
	ENGAGEMENT : S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation				
	Nombre de salariés en télétravail (cadre conventionnel)	28	1 513	1 934 ⁽²⁸⁾	27,8 %
Pourcentage de salariés CDI en télétravail en mode conventionnel (périodes COVID en 2020 et 2021)	81 %	90,2 %	69 % ⁽²⁹⁾	Non comparable	
Effectif en fin de période	3 009	3 056	3 032	- 0,80 %	
Nombre de licences Webex	/	267	299 ⁽³⁾	12 %	
Nombre de process dématérialisés	/	Estimé à 50 % de nos processus	Estimé à 60 % de nos processus	+ 10 pts	
ENGAGEMENT : Permettre à chacun d'exprimer sa vision et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture)					
Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation/masse salariale (en %)	32 -> 5,5 %	36,8 -> 6,4 %	46,9 -> 8 %	27,4 -> 1,6 pt	
Nombre de salariés inscrits dans un parcours de formation diplômant	453	526	436 ⁽³⁰⁾	- 17 %	
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation	+ de 95 %	97,8 %	95,8 %	- 2 pts	
Nombre d'heures de formations dispensées	87 114	100 746	130 510	30 %	
Nombre de dispositifs de co-création proposés aux salariés	19	5 ateliers / 82 participants	6 ateliers / 175 participants	Ecart lié à la situation COVID de 2021	
Perception globale des actions RSE : Indicateur IES (note)	6	6	6,8 ⁽³¹⁾	13 %	

Répartition des salariés par âge et par sexe

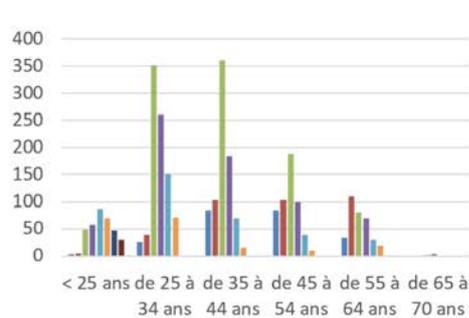
en 2022



en 2021



en 2020



■ Cadre - Femme ■ Cadre - Homme ■ Technicien - Femme ■ Technicien - Homme
■ Agent - Femme ■ Agent - Homme ■ Stag Ecole - Femme ■ Stag Ecole - Homme

Précisions complémentaires concernant les indicateurs

(1) Moins de réclamations mais un délai allongé dans les dossiers concernant des cas de fraude et demandant un traitement spécifique

(2) S'agissant de la formation sur la déontologie, 2 538 salariés de l'effectif présent au 31-12-2022 sur 2 659 salariés inscrits ont été formés à la déontologie

(3) Donnée non reportée en 2020

(4) Indice en progression constante montrant le niveau de satisfaction des clients

(5) Nombre de projets soutenus sur le territoire en hausse et portant sur un montant de 655,6 K€ (Fondation)

(6) Nombre de projets soutenus localement et portant sur un montant de 635 K€ (Caisses locales) - Donnée non reportée en 2020

(7) Donnée comprenant toutes les dépenses de mécénat, y compris les montants des projets soutenus par la Fondation et le Fonds d'initiatives locales - Donnée non reportée en 2020

(8) Nombre comprenant entre autres les projets soutenus par la Fondation et par le Fonds d'initiative locale - Donnée non reportée en 2020

(9) Reprise suite à la période COVID

(10) Indicateur comprenant le total des financements Immobilier vert, ENR, Rénovation énergétique et Agriculture durable - Donnée arrêtée au 30/11/2022

(11) Indicateur comptabilisant les financements des clients dont les codes NAF sont inclus dans la filière santé - Donnée arrêtée au 30/11/2022

(12) Forte progression du montant des ISR souscrits par la clientèle du fait de la prise en compte dans la méthode de calcul des produits reclassés en articles 8 et 9 SFDR - voir p. 36 et p. 43 pour plus d'explications - (la méthode en 2021 avait déjà évolué par rapport à 2020 en prenant en compte le périmètre des souscriptions d'assurance-vie et un ciblage plus précis des critères ESG / indicateur 2020 : 60 M€)

(13) Financements de biens immobiliers post 2017 (résidentiel neuf - immobilier commercial - bureaux) - Donnée arrêtée au 30/11/2022

(14) Financements des activités liées aux énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermique, hydraulique, valorisation des déchets, marine, biomasse, méthanisation) - Donnée arrêtée au 30/11/2022

(15) Montant correspondant à un seul dossier de cogénération en raison d'une contre-garantie à hauteur de 25 %, soit 202 K€ au 31/12/2022 (pas d'encours de financement)

(16) Indicateur comprenant l'indicateur des prêts Eco-PTZ auquel on ajoute les prêts travaux verts donnant droit au crédit d'impôt transition énergétique - Donnée arrêtée au 30/11/2022

(17) Financement de l'agriculture bio et de la transition vers le bio et circuit court - Donnée arrêtée au 30/11/2022

(18) Nombre de questionnaires ESG déployé sur le Marché des Entreprises. Dispositif mis en œuvre courant 2020

(19) Consommation d'électricité prenant en compte la consommation des mobiles banques - Les consommations d'électricité et de gaz ont tendance à baisser, notamment en raison de l'alignement de la Caisse

au plan de sobriété énergétique. Seule la consommation de fioul a augmenté mais il s'agit d'une faible part des consommations d'énergie de la Caisse.

(20) Facteurs d'émissions CO2 appliqués à l'électricité, au gaz et au fioul sont les facteurs ADEME. La baisse enregistrée est corrélative à la baisse des consommations.

(21) Baisse de la consommation de papiers liée, d'une part, à la pratique du télétravail en 2022 et, d'autre part, à l'augmentation des processus dématérialisés dans la Caisse

(22) Quantité de déchets recyclés en baisse en comparaison à 2021 mais non comparable (année de forte mobilité en 2021 ayant généré du tri dans les bureaux)

(23) Donnée non disponible au moment de la rédaction de la déclaration de performance extra-financière

(24) Méthodologie SAFE (Single Accounting of Financed Emissions) :

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique. La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'Association Bilan Carbone et l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales et permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques.

(25) Renouvellement de l'accord sur le télétravail - Nouvel accord sur le droit à la déconnexion - Accord sur l'aménagement de fin de carrière

(26) Retour à une situation stabilisée après une forte hausse des mobilités au sein de l'entreprise en raison de la réorganisation du réseau commercial - Pourcentage calculé sur effectif CDI au 31/12/2021

(27) Hausse des embauches en CDI

(28) Augmentation constante en raison de la mise en place conventionnelle du télétravail (accord renouvelé pour 1 an)

(29) Baisse du taux de télétravail en 2022 en l'absence de périodes COVID comme en 2020 et 2021 (Cf. demandes de télétravail enregistrées puis validées par le supérieur hiérarchique dans l'outil HR Access)

(30) Indicateur en baisse (Cf. continuité des parcours déjà commencés)

(31) Indicateur mesuré en 2022 (Cf. campagne tous les 2 ans)

	Données complémentaires	31/12/2021	31/12/2022	Commentaire éventuel / données 2022
VOLET SOCIAL	Part des femmes au Comité de Direction	14 %	13 %	2 sur 15 (Cf. 1 directeur détaché)
	Part des femmes au conseil d'administration	/	45 %	9 sur 20
	Part des femmes dans l'effectif	57 %	56 %	
	Effectif permanent fin d'exercice (en ETP)	2 666	2 710	2 783 CDI en 2022 (contre 2 735 en 2021)
	Effectif non permanent fin d'exercice (en ETP : CDD, intérim, apprentis, etc.)	321	249	179 CDD et 70 Stagiaires Ecoles
	Part de l'effectif non permanent	10,5 %	8,9 %	/
	Age moyen de l'effectif	41,06 ans	41,15 ans	Effectif permanent au 31/12
	Part de l'effectif ayant un entretien individuel annuel d'évaluation	/	97,1 %	
	Part des seniors dans l'effectif	12,54 %	12,9 %	>= 55 ans (358 CDI)
	Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	/	3,92	Taux moyen annuel
	Mise en place de restructurations ayant entraîné des licenciements économiques collectifs au cours de l'exercice	Non	Non	/
VOLET SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL	Bilan carbone de la Caisse régionale (fonctionnement interne)	25 641 TéquCO2 (bilan 2018)	21 245 TéquCO2 (bilan 2021)	Nouveau bilan carbone réalisé en 2022 sur données 2021 selon la méthode GHG Protocol comprenant le bilan GES des intrants repris ci-dessous (*) (précédent Bilan carbone réalisé en 2018)
	Emissions de gaz à effet de serre pour le scope 3 / Achats (émissions indirectes) (tonne CO2 eq.)	11 562 TéquCO2 (bilan 2018)	6 751 TéquCO2 (bilan 2021)	(*) Part des intrants dans le bilan carbone / données 2021 - Baisse liée à la diminution du bilan carbone de CA-Technologies Services – (Cf. p. 57) (précédent bilan carbone réalisé en 2018)
	Intégration de critères sociaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance	Oui	Oui	Dans les critères d'évaluation des offres, la RSE représente 20 % de la note finale. Dans ce cadre, les pratiques sociales et inclusives participent à l'évaluation de la note EcoVadis (la pondération du thème dépend du secteur d'activité, de la taille et de la localisation) et pour 1/3 de la réponse au questionnaire RSE.
	Existence d'audits fournisseurs/sous-traitants pour contrôler la bonne application de ces critères sociaux	Oui	Oui	Pour les achats de prestations ou de services (non reliés à une entité du Groupe Crédit Agricole), plusieurs niveaux de contrôles du besoin émis au contrat sont intégrés dans le suivi des prestations et des prestataires.
	Intégration de critères environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance	Oui	Oui	En 2022, tous nos dossiers d'appels d'offres intègrent un volet RSE dont l'impact des fournisseurs sur la production de GES, sur l'impact du service ou du bien vendu et les alternatives, bonnes pratiques. Chaque besoin est challengé et un principe de frugalité est appliqué sur la détermination de nos besoins (Cf. prise en compte de l'impact sur l'environnement et la biodiversité).
	Existence d'audits fournisseurs/sous-traitants pour contrôler la bonne application de ces critères environnementaux	Oui	Oui	Les audits sont principalement réalisés lors de l'exécution des services ou de la réception des produits pour vérifier que les engagements pris sont correctement réalisés (présence des poubelles de tri sur les chantiers, recyclage des fluides, et présence des partenaires de la filière de recyclage).
	Accompagnement des sous traitants / fournisseurs sur des critères sociaux et / ou environnementaux	Oui	Oui	Réalisation de demandes d'accompagnement auprès d'EcoVadis et des fournisseurs dont la note est inférieure à 30 (Exemple : pour un de nos fournisseurs - création d'un plan d'amélioration en décembre 2021 - mise à jour obtenue en septembre 2022)
	Identification des fournisseurs en situation de dépendance économique	Oui	Oui	Réalisation d'un suivi trimestriel (KYS) des fournisseurs en situation de risque de dépendance, envoi de demandes d'approfondissement et réalisation de plans d'action si nécessaire
	Réalisation d'enquêtes de satisfaction fournisseurs au cours des trois dernières années	Non	Non	Objectif de réalisation repoussé en 2023
	Prise en compte de la proximité des fournisseurs dans les pratiques d'achat	Oui	Oui	La proximité est un des critères d'évaluation pris en compte dans l'analyse connaissance fournisseur. Le critère des achats responsables mesuré en 2022 pour les achats locaux est de 52 % (sur données 2021)
VOLET SOCIÉTAL	Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses (DEEE, REACH, ROHS, etc.)	Oui	Oui	Au-delà de la gestion sur les appels d'offres et de l'insertion dans nos grilles d'évaluation, la gestion des déchets est présente dans nos cahiers des charges et l'évaluation RSE de la partie d'évaluation fonctionnelle et technique de la prestation.
	Existence d'un système de management de la qualité	Oui	Oui	Démarche d'amélioration continue mise en place : détection et correction des irritants et dysfonctionnements, enquêtes satisfaction clients, formation des collaborateurs siège et réseau, suivi quantitatif et qualitatif du traitement des réclamations avec notamment la mise à disposition d'un nouvel outil.
	Part des activités bénéficiant d'une certification qualité (e.g. ISO 9001)	Non mesuré	Non mesuré	Reconduction pour 3 ans de la certification AFNOR sur la démarche conseil épargne et patrimoine s'appuyant sur Trajectoires Patrimoine, en élargissant le périmètre de la certification aux conseillers Agri et Pro / certification IFACI pour l'Audit / certification lutte contre la corruption ISO 37001.

SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE (SQH)

Née de la volonté du Crédit Agricole en 2004 de faire de l'immobilier son 3e métier, la filiale immobilière de la Caisse régionale trouve ses origines dans le rachat entre 2006 et 2011 de 2 réseaux transaction ancien (Arcadim – Imm Nord) et d'un réseau d'administration de biens (MSI).

En 2022, avec 85 agences, 552 collaborateurs et un volume d'affaires de plus de 500 M€, Square Habitat Nord de France accompagne en proximité ses clients du Nord et du Pas-de-Calais dans la réalisation de l'ensemble de leurs projets immobiliers. L'enseigne est présente sur 4 métiers : transaction, gestion locative, syndic, vente de neuf.

Les décisions ou actions de SQH en 2022 concernant la transition sont les suivantes :

- définition et présentation en conseil d'administration d'un **plan d'action avec plusieurs priorités** (voir ci-dessous) ;
- **installation de matériels de domotique** dans toutes les agences afin de mieux maîtriser et piloter en central les consommations énergétiques des appareils électriques (radiateurs, lumières, enseignes,...) ;
- validation d'une **nouvelle politique d'achat de véhicules** (services et fonction) avec une mise en œuvre dès décembre 2022 => à l'avenir, commande de véhicules hybrides des marques Kia ou Toyota pour remplacer la flotte actuelle (véhicules Peugeot avec moteurs diesel ou essence) ;
- **signature de la charte écowatt** en décembre.



PRIORITÉ 1 : 2022

- Installation de la domotique dans toutes les agences
- Hausse de la prise en charge des abonnements de transport en commun
- Favoriser les mutations des collaborateurs pour rapprocher domicile-travail

PRIORITÉ 2 : 2023

- Véhicules de fonction et de service moins émetteurs de CO²
- Limitation des flyers
- Rénovation énergétiques des agences
- Allongement de la durée de détention des PC et téléphones portables
- Tri des déchets dans les sites de plus de 10 personnes

PRIORITÉ 3 : 2023-2024

- Leasing de vélos électriques
- Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Compensation carbone



UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ POUR RÉPONDRE À L'IMPÉRATIF DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS ÉNERGIVORES

L'enjeu de la Loi Climat et Résilience est d'inciter à la rénovation des logements très énergivores et mis en location (Cf. biens immobiliers classés F et G dans un premier temps, selon les nouveaux critères du diagnostic de performance énergétique).

Pour répondre à l'ensemble des besoins de ses clients patrimoniaux bailleurs et permettre d'assurer une transition énergétique qualitative, Square Habitat Nord de France et la Caisse régionale proposent, en synergie,

des accompagnements adaptés, avec la proposition principalement d'un diagnostic énergétique précisant les travaux à effectuer (en lien par exemple avec notre filiale EX'IM) et d'offres de financements verts pour les travaux de rénovation.

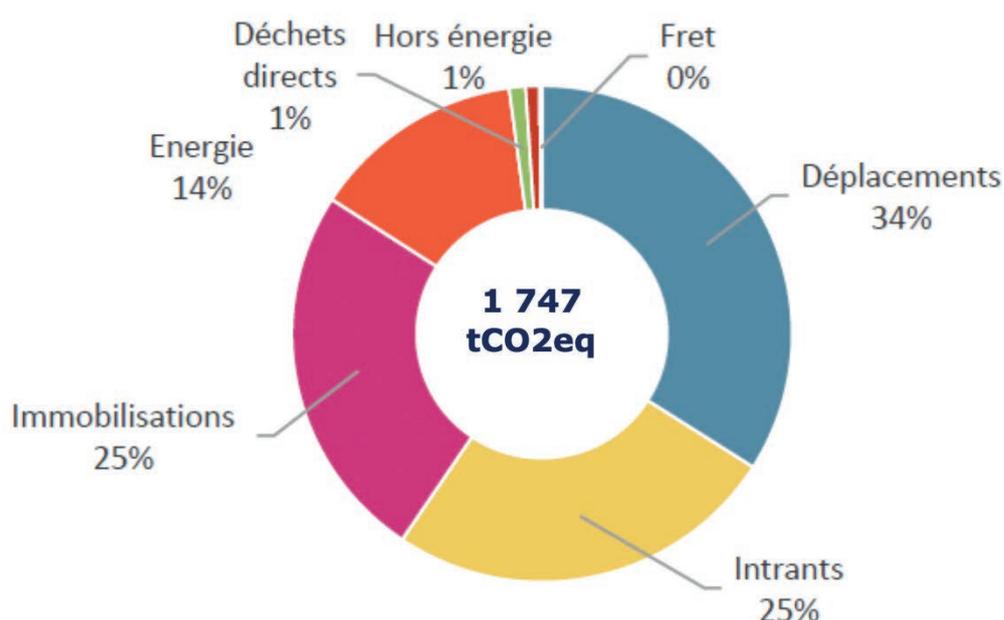
En parallèle, la plateforme J'écorénove dont le déploiement est programmé en 2023 proposera différents parcours de rénovation énergétique.

INDICATEURS SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE		2020	2021	2022	VARIATION 2022/2021
VOLET SOCIÉTAL	ENGAGEMENT : Proposer des produits/services et financements responsables				
	Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	26 961	27 322	28 867	5,7 %
	ENGAGEMENT : Viser une relation durable en protégeant l'intérêt des clients et en veillant au maintien de la proximité				
	Nombre de réclamations	188	95	351	Non comparable*
	Taux de salariés formés à la déontologie et à la sécurité financière (% de la population ciblée)	97 % et 99 %	94 % et 94 %	98 % et 99 %	+ 4 pt et + 5 pt
VOLET SOCIAL	ENGAGEMENT : Favoriser le bien-être au travail et promouvoir l'équité et la diversité				
	Nombre d'accords signés traitant de la qualité de vie au travail, de l'égalité homme/femme ou de la diversité	0	0	0	/
	Taux de seniors de plus de 50 ans (en %)	20,4 %	21,6 %	19 %	- 2,6 pt
	Taux de salariés de moins de 30 ans (en %)	18,8 %	20,1 %	23,7 %	+ 3,6 pt
	Taux de travailleurs en situation de handicap	2,6 %	1,9 %	2,1 %	+ 0,2
	ENGAGEMENT : Enrichir le développement et l'employabilité des salariés				
	Nombre d'heures de formation par salarié et coût de la formation/masse salariale (en %)	21,7 - 1,4 %	21,7 - 1,4 %	22,6 - 0,65 %	5 % -> - 0,75 pt
Nombre d'embauches en CDI et de licenciements (licenciements et ruptures conventionnelles)	81-33	134-20	109-46	- 18,7 % - + 130 %	
	Effectif en fin de période	501	552	552	/
VOLET ENV.	ENGAGEMENT : Favoriser la mise en place de process réduisant l'empreinte carbone				
	Nombre moyen de kilomètres parcourus par salarié	2 717	1 266	1 401	10,7 %
	Quantité de papier consommée (nombre de ramettes par salarié)	20	20	2	- 90 %

* Cette hausse est notamment liée à la mise en place d'un outil de gestion des réclamations en 2022

RÉSULTATS DU BILAN CARBONE DE SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE 2021



VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE

LE VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE EST UN DISPOSITIF OUVERT EN 2016 ET FILIALISÉ EN 2020/2021.

Un écosystème d'innovation unique

Le Village by CA Nord de France, créé et soutenu par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France est un écosystème d'innovation unique où coopèrent et cohabitent start-up, grandes entreprises, établissements de recherche et de formation, investisseurs, acteurs institutionnels et structures d'appui à l'innovation, dans un bâtiment de 4 500m² dédié à l'innovation, au cœur d'Euratechnologies à Lille.

Accélérateur de startup

Le Village by CA Nord de France accompagne et héberge les entrepreneurs de son territoire – le Nord et le Pas-de-Calais – qui portent des projets innovants et à fort potentiel de développement. Les start-up sélectionnées évoluent dans un environnement de travail tourné vers l'open innovation mais également vers la transition et les enjeux environnementaux et sociétaux. Elles intègrent une communauté d'entrepreneurs où sont valorisés l'entraide et l'échange de bonnes pratiques entre pairs pour accélérer leur développement au contact des partenaires du Village by CA Nord de France qui leur ouvrent leurs portes et leurs carnets d'adresse pour les aider à challenger leur projet, trouver des terrains d'expérimentations et signer des contrats déterminants pour accompagner leur croissance.

Accompagner la transformation des entreprises du territoire

Le Village by CA Nord de France accompagne la transformation des entreprises et acteurs de son territoire. En s'appuyant sur la richesse des expertises et le savoir-faire de son écosystème de start-up et de partenaires, et sur les techniques liées à l'intelligence collective, plusieurs modules sont proposés, de l'acculturation à l'immersion. Avec un objectif : faire grandir et structurer les démarches d'innovation des acteurs du territoire.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES AU VILLAGE BY CA SUR LE VOLET RSE SONT LES SUIVANTES :

► Dans le cadre du fonctionnement quotidien du village :

- Respect des consignes de température à 19° dans les locaux ;
- Usage de fontaines à eau sans contenant depuis 2019 ;
- Usage au bar du Village de contenants en verre (tasse, mug) ;
- Recyclage des capsules aluminium ;
- Tri sélectif (société Elise) effectif depuis 2019.

► Dans le cadre d'activité du Village, différents projets sont organisés pour porter les sujets propres à son écosystème. On peut citer en lien avec le sujet des transitions :

- L'évènement CarbonConnect qui avait pour objectif de mettre en relation les entreprises qui souhaitent adopter une stratégie de contribution bas-carbone à l'échelle de leur territoire et les agriculteurs engagés dans une transition agro-écologique (cf. infra) ;
- Le concours réalisé en lien avec le consortium Terres Univia visant à la valorisation des protéines végétales (cf. infra) ;
- L'appel à candidatures start-up « Villes Durables » permettant de faire émerger de belles innovations sur cette thématique ;
- L'appel à candidatures start-up « industrie 4.0 » (cf. infra).

DES PREUVES D' ACTIONS



MISE EN RELATION DE DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE LORS D'UN ÉVÈNEMENT À FORTE RÉSONNANCE EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Un évènement « CarbonConnect » a été organisé le 5 mai 2022 au Village by CA Nord de France dans le cadre du plan Agro-écologie des Hauts-de-France et a réuni notamment notre Caisse régionale, TerraTerre*, l'AOPEN Dairy, France Carbon Agri Association, la Région Hauts-de-France et la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais.

Son objectif ? Mettre en relation les entreprises qui souhaitent adopter une stratégie de contribution bas-carbone à l'échelle de leur territoire et les agriculteurs engagés dans une transition agro-écologique.

Une demi-journée riche en expertises et inspirations :

Des entreprises de toutes tailles – PME, ETI, grands groupes – sont intervenues, aux côtés d'agriculteurs, pour témoigner de leur engagement dans la transition bas-carbone à travers des exemples concrets.

Après une conférence plénière animée par les co-organisateurs, des ateliers ont été organisés au travers de 3 thématiques :

- Enjeux carbone et stratégie climat des entreprises
- Transition agricole bas-carbone et agro-écologie
- Le label bas-carbone, un outil d'action bas-carbone pour les entreprises

* L'essentiel de l'organisation de cet évènement a été porté par la start-up TerraTerre qui est hébergée au Village by CA Nord de France.



UN CONCOURS D'INTELLIGENCE COLLECTIVE S'EST DÉROULÉ AU VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE LE 31 MARS 2022 SUR LE SUJET DE LA CONSOMMATION DES PROTÉINES VÉGÉTALES

A eu lieu sur 2 sites en simultané le grand concours d'intelligence collective "nourrir sa créativité", organisé par Le Village by CA Nord de France, Le Village by CA Champagne Bourgogne, Cap Protéines, Terres Inovia, Terres Univia, Vitagora, ToasterLAB, Bioeconomy For Change (ex-IAR), FRANCE - PROTEINE FONDATION AVRIL, France Relance Export, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Par groupe, les participants ont répondu au défi : Comment accélérer la transition vers la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine ?

Un 3^e atelier a eu lieu sur ce thème en décembre.



PARTICIPATION DU VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE AU LANCEMENT D'UN APPEL À CANDIDATURE INDUSTRIE 4.0

Le Village by CA s'associe au Technopôle Valenciennois Transalley et à 18 partenaires pour lancer un appel à candidatures Industrie 4.0 "Pour une industrie agile, décarbonée et souveraine" (appel à candidature ouvert du 5 décembre 2022 au 5 février 2023).

Les projets sélectionnés auront la chance d'intégrer le Village by CA Nord de France ou le Technopôle Transalley, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'avoir accès à un réseau unique de partenaires qui les aideront à faire grandir leur solution.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

VILLAGE BY CA

ENGAGEMENTS	31/12/2021	31/12/2022
PILIER SOCIÉTAL		
I.1. Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat sur le territoire		
Le Village by CA - accélérateur de start-up et facilitateur de lien avec les entreprises		
Nombre de start-up accompagnées	47	36
Nombre d'alumni (start-up ayant été accompagnées par le Village et gardant un lien)	60	80
Nombre de partenaires	28	31
Nombre de mises en relation entre start-up et entreprises du territoire (entre 1 ^{er} janvier et 31 déc.)	20	75
Montant des fonds levés par les start-up (M€)	8,1	26,1
Nombre d'évènements organisés par le Village by CA sur l'année (tous public)	/	214
Nombre de participants aux évènements sur l'année (tous public)	/	5 699
I.2. Participer à la dynamique territoriale		
Emploi		
Nombre de collaborateurs start-up au 31 déc.	430	400
Nombre de femmes fondatrices ou co-fondatrices de start-up	7	6
Nombre d'emplois (CDI, CDD, alternants, stagiaires...) créés sur le territoire par les start-up	140	117
Inclusion		
Nombre de partenaires/collaborations du Village à vocation d'inclusion sur l'année	5	5
Nombre de personnes accompagnées sur l'année	50	345
I.3. Accompagner les transitions économiques et sociétales		
Développement économique de nos territoires		
Nombre de start-up dans le domaine de la transition Agricole	10	7
Nombre de start-up dans le domaine de la transition énergétique	5	3
Nombre de start-up dans le domaine de l'inclusion sociale (accompagnement des personnes en situation de fragilité)	6	5
Nombre d'entreprises partenaires dans le domaine de la transition agricole	3	7
Nombre d'entreprises partenaires dans le domaine de la transition énergétique	2	2
Nombre d'entreprises partenaires dans le domaine de l'inclusion sociale (accompagnement des personnes en situation de fragilité)	1	1
PILIER HUMAIN		
1.1. Diversité & mixité des salariés		
Marque employeur		
Nombre total de collaborateurs dans les équipes Village (dont stagiaires et alternants) au 31 déc.	7	5
Nombre de femmes dans l'effectif Village au 31 déc.	1	2
Nombre de stagiaires et alternants sur l'année	2	3
1.2. Accompagner la montée en compétences des salariés		
Acculturation / Formation des salariés		
Temps passé à la formation et l'accompagnement des collaborateurs de caisses régionales et de filiales CA sur des sujets d'innovation (hors convention) (nombre de collaborateurs formés/ accompagnés x nombre d'heures par collaborateur en présentiel)	/	1 350

Annexe 1 : Tableau de bord des engagements et risques

ENJEUX ET RISQUES RSE CA NORD DE FRANCE					
AXES	AMBI-TIONS	ENGAGEMENTS	RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS	LES SOLUTIONS APPORTÉES	RÉSULTATS / INDICATEURS
Prendre soin de nos clients	Atteindre l'excellence dans notre relation avec tous nos clients	1. Viser une relation durable en protégeant l'intérêt de nos clients et en veillant au maintien de la proximité et de l'éthique dans le conseil.	<ul style="list-style-type: none"> > Risque de non-conformité en l'absence de mesures relatives à la protection des clients (RGPD) et des investisseurs, à l'intégrité et la transparence des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale et la corruption. > Risque de non-conformité à la réglementation en cas de non-respect du devoir de conseil > Risque d'image en l'absence d'adaptation rapide des processus internes (moins de fréquentation des agences, augmentation des usages en ligne et du conseil à distance...). 	<ul style="list-style-type: none"> > Une Charte Ethique. > Des politiques adaptées portant sur la Protection des Données Personnelles, la Prévention des Risques de Corruption, la Sécurité Financière, la Prévention de la Fraude, la Politique de Gestion des Réclamations. > Un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la fraude fiscale et des formations dédiées. > Un dispositif de lutte contre la corruption certifié ISO 37001. > Un dispositif de surveillance des initiés permanents > Un système d'identification et de certification par nos clients (personnes physiques et morales) de leur résidence fiscale en vue de lutter contre l'évasion fiscale (Cf. modèle d'échanges automatiques d'informations financières) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réclamations et délai moyen de traitement Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB) Nombre de points verts Nombre de partenariats avec les écoles du territoire (stock) Nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé Indicateur IRC
		2. Protéger les clientèles fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire, le soutien économique du territoire et en veillant à l'accessibilité des offres.	<ul style="list-style-type: none"> > Risque de non-conformité pour non-respect de la réglementation en la matière > Risque d'image dégradée en termes d'expérience clients (proximité, inclusion bancaire...). 	<ul style="list-style-type: none"> > Un dispositif de traitement de la clientèle en situation de fragilité financière. > Un dispositif de soutien associatif (Point Passerelle). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de micro crédits accordés Nombre d'offres budget protégé Nombre d'offres EKO souscrites par les clients
	Accompagner durablement nos clients dans les transitions et leur proposer des offres responsables	3. Poursuivre le développement des offres responsables (prêts, produits d'épargne...).	<ul style="list-style-type: none"> > Risque financier et d'image en cas d'offres inadaptées en tant que financeur responsable de l'économie de son territoire (perte de parts de marché / de positionnement). 	<ul style="list-style-type: none"> > Une mise à jour régulière des offres pour répondre aux besoins de la clientèle > Un plan de formation pour la mise en œuvre de la Directive sur les Marchés d'instruments financiers (MIFID 2) 	<ul style="list-style-type: none"> Montant des prêts Eco PTZ réalisés (K€) Montant des encours ISR (en M€) Financement des activités vertes (montant) Financements liés à la santé (montant)
		4. Accompagner les transitions et poursuivre le déploiement de nos offres de finance durable fondée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	<ul style="list-style-type: none"> > Risque de réputation, risque de contrepartie de la banque corporate ou de proximité, risque de désalignement avec les attentes des clients et risque financier en cas d'absence de prise en compte des critères ESG > Risque d'image dégradée de la banque et/ou de sa réputation avec impact éventuel sur la valorisation de l'entreprise (rythme insuffisant dans l'accompagnement de la transition énergétique et écologique de nos clients, financement de projets à fort impact carbone, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> > Une adhésion à la Politique d'intégration des risques en matière de durabilité du Groupe et prise en compte des incidences négatives (Cf. conseil en investissement et assurance) > Une Politique Crédit intégrant des critères ESG > Un désengagement dans le financement des énergies fossiles à l'instar du Groupe > Un développement des solutions de financement de la transition énergétique, agricole et agro-alimentaire ainsi que des technologies vertes, via notamment un questionnaire prenant en compte différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (avec pour objectif la protection de l'air, des sols et de la biodiversité). 	<ul style="list-style-type: none"> Financement du secteur énergétique (montant) Financement des énergies renouvelables (montant) Financement des énergies fossiles (montant) ENR dans le mix énergétique pour le financement (%) Energies fossiles dans le mix énergétique pour le financement (%) Financement de la rénovation énergétique (montant) Financement de l'agriculture durable (montant) Nombre de questionnaires adressés à nos clients du marché des Entreprises sur leurs critères ESG

ENJEUX ET RISQUES RSE CA NORD DE FRANCE

AXES	AMBI-TIONS	ENGAGEMENTS	RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS	LES SOLUTIONS APPORTÉES	RÉSULTATS / INDICATEURS
Prendre soin de nos salariés	Être un employeur responsable	5. Veiller à l'équité, la mixité, la diversité entre tous et à l'absence de discrimination quelle qu'elle soit	<ul style="list-style-type: none"> > Risque d'image et de réputation > Atteinte aux droits de l'homme en cas de non-respect de normes du droit du travail > Perte d'attractivité de la marque employeur. > Fuite des talents. 	<ul style="list-style-type: none"> > Une Politique de Recrutement et une Politique de Rémunération > Des accords en faveur de l'équité, la mixité et la diversité. > Un dispositif favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap (dispositif HECA). 	<p>Nombre d'accords signés traitant de l'égalité homme / femme ou de la diversité</p> <p>Répartition des salariés par âge et par sexe</p> <p>Pourcentage de femmes dans l'encadrement</p> <p>Taux de travailleurs en situation de handicap</p>
		6. Favoriser le bien-être au travail en cherchant à être l'employeur bancaire préféré du territoire			
	Aller vers plus d'autonomie et d'épanouissement	7. S'ouvrir à de nouveaux modes de travail pour permettre plus de flexibilité et d'agilité via les travaux à distance et la numérisation.	<ul style="list-style-type: none"> > Recul en termes de compétitivité et d'employabilité. > Moindre performance. > Fuite des talents. 	<ul style="list-style-type: none"> > Un accord instaurant le télétravail > Un dispositif de mise à disposition d'outils adaptés (ordinateurs portables, visios,...). > Un catalogue de formations répondant aux besoins des métiers. > Des plateformes dédiées à l'expression libre des salariés (Chatter) et au développement du bénévolat de compétences (ça m'engage). 	<p>Nombre de salariés en télétravail (cadre conventionnel)</p> <p>Pourcentage de salariés en télétravail</p> <p>Effectif en fin de période</p> <p>Nombre de licences Webex</p> <p>Nombre de process dématérialisés</p>
		8. Permettre à chacun d'exprimer sa vision, d'accroître et valoriser ses compétences (via notamment le bénévolat de compétences et une démarche d'ouverture).			
Prendre soin de notre territoire	Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale	9. Poursuivre nos actions de réduction/compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour viser la neutralité carbone conformément à l'accord de Paris (Scope 1, scope 2 et scope 3), via notamment une politique d'achats responsables, la maîtrise de nos consommations (énergie, eau...) et le pilotage de notre portefeuille de financements tel que requis par le régulateur	<ul style="list-style-type: none"> > Risque d'augmentation des impacts du dérèglement climatique en cas de gestion inappropriée des consommations d'énergie ou de pilotage insuffisant du portefeuille de financements > Risque d'image dégradée de la banque et/ou de sa réputation, notamment en l'absence de prise en compte de critères éco-responsables dans la sélection des fournisseurs ou de non-respect par ces derniers des droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> > Des actions de suivi des consommations d'énergie, des déplacements, et autres postes d'émissions GES en vue de les réduire. > Une Politique Achats Responsables et une Politique d'externalisation adaptées. > Une procédure Achats incluant une notation Ecovadis de nos fournisseurs et un questionnaire RSE. > Une cartographie des risques susceptibles d'impacter nos clients > Une segmentation des secteurs polluants de notre portefeuille clients. > Un déploiement progressif des mesures relatives à la taxonomie (avec notamment la publication du Green Asset Ratio) et au décret tertiaire. 	<p>Nombre de kms parcourus en véhicules à titre professionnel</p> <p>Quantité d'électricité consommée (Kwh) et émissions CO2</p> <p>Quantité de gaz consommée (éq Kwh) et émissions CO2</p> <p>Quantité de fioul consommée (en litres) et émissions CO2</p> <p>Quantité de papiers consommée (nombre de ramettes par salarié)</p> <p>Quantité de déchets recyclés (papier en tonne et nombre de cartes bancaires périmées)</p> <p>Tonnage de la carte ecofolio</p> <p>Nombre de chèquiers éco-conçus</p> <p>Pourcentage de fournisseurs notés Ecovadis (avec CA > 50 K€)</p> <p>Poids carbone du portefeuille de crédits (en KT éq CO2)</p>
		10. S'assurer de l'intégration des critères ESG dans le cadre des investissements pour compte propre de la Caisse régionale			

ENJEUX ET RISQUES RSE CA NORD DE FRANCE

AXES	AMBI-TIONS	ENGAGEMENTS	RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS	LES SOLUTIONS APPORTÉES	RÉSULTATS / INDICATEURS
Prendre soin de notre territoire	Mettre les atouts de notre modèle coopératif au service du bien commun	11. Mobiliser la Caisse régionale et les Caisses locales, notamment au travers du Fonds d'initiative locale (FIL) et de la Fondation, pour la mise en place d'actions bénéfiques au territoire (culture, santé, biodiversité...)	<ul style="list-style-type: none"> > Risque d'image de la banque et/ou de sa réputation > Perte des valeurs mutualistes > Augmentation des risques sociétaux et environnementaux sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> > Un dispositif de soutien du territoire solide avec des valeurs mutualistes profondément ancrées au service de tous (santé, insertion sociale, patrimoine, culture, éducation numérique,...) > Des actions de mécénat multiples > Un fonds d'initiatives locales déployé auprès des Caisses locales et une Fondation ayant pour objectif de soutenir des projets du territoire > Une association Point Passerelle au service de l'inclusion > Un partenariat avec l'ADIE 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers soutenus par la Fondation d'entreprise Nombre de dossiers soutenus par le Fonds d'initiative locale Nombre d'associations soutenues via le dispositif Tookets Montant des dépenses de mécénat
		12. Amplifier notre identité mutualiste comme lien privilégié avec le territoire : aides à l'emploi, Points Passerelle			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de familles aidées par l'association Point Passerelle Nombre de manifestations/ associations locales soutenues Nombre de start-up hébergées au village by CA Nombre de financements accordés aux créateurs d'entreprise Nombre d'installations d'agriculteur financées Nombre de participants aux jobs meeting organisés Financements de PME en territoires fragiles (montant)

Annexe 2 : Note méthodologique

La déclaration de performance extra-financière décrit :

- la façon dont le Crédit Agricole Mutuel Nord de France génère de la valeur sur le long terme et la préserve,
- les risques extra-financiers significatifs auxquels il fait face, en lien avec ses activités, ses produits et ses services, sa chaîne d'approvisionnement, ses relations d'affaires, la société.
- les engagements pris, des preuves des actions déployées et leurs résultats.

Les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux exprimés en opportunités et risques extra financiers sont le résultat de travaux menés à dire d'expert en lien avec la Direction des Risques.

Le travail de rapprochement de ces opportunités et risques avec les attentes des clients exprimées dans la matrice de matérialité du groupe Crédit Agricole se concrétise dans les ambitions et engagements définis dans la politique RSE du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Pour mesurer la performance RSE de la banque, 63 indicateurs de performance extra-financière, correspondant aux enjeux déclinés dans la Politique RSE, ont été définis et validés par le Comité de direction. Ils s'inscrivent dans la démarche d'information entreprise par le Crédit Agricole Mutuel Nord de France concernant sa contribution aux enjeux globaux du développement durable. Ils sont présentés dans les tableaux d'indicateurs. La méthode de calcul de chaque indicateur est définie dans une fiche indicateur. Les thématiques suivantes citées à l'article L225-102-1 ont été exclues du périmètre du présent rapport car considérées comme non pertinentes au regard de l'activité du Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Lutte contre la précarité alimentaire.

Un dispositif procédural a été mis en place. La collecte des données est organisée chaque année, début janvier. Les données sont extraites de systèmes d'information tels que HR Access V7 pour les données sociales ou les logiciels de gestion des données Green ou Carmin pour les crédits ou encore d'outils de suivi de type tableur excel. Cette collecte est réalisée auprès des responsables des activités concernées. Les données recueillies sont retraitées selon les règles de calcul établies dans les fiches indicateurs. Des analyses de cohérence sont effectuées.

Le périmètre couvert par la DPEF est celui de la Caisse régionale Nord de France, de ses Caisses locales, de Square Habitat Nord de France et du Village by CA.. Les indicateurs chiffrés présentés sont publiés sur le périmètre de l'activité bancaire et immobilière, qui représente plus de 95 % du PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Les données chiffrées retranscrites sont celles collectées au cours de l'exercice 2022. Certains indicateurs peuvent présenter des variations atypiques, entre 2021 et 2022. Celles-ci s'expliquent par des éléments précisés en dessous du tableau des indicateurs.

Les rapports de gestion et d'activité sont diffusés sur le site internet du Crédit Agricole Mutuel Nord de France et peuvent être consultés en complément du présent document.

Les travaux de vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales, publiées ont été confiés au cabinet KPMG en tant qu'organisme tiers indépendant.

En raison des délais restreints impartis à la publication du rapport de gestion, les indicateurs suivants sont communiqués sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

- Tonnage taxe éco-folio
- Taux de travailleurs en situation de handicap

Annexe 2 : Note méthodologique (suite)

Comme indiqué en p. 16, la Caisse régionale n'est pas en mesure de publier les données au 31 décembre 2022 reprises dans les tableaux ci-dessous, du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en l'attente de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

• Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND : Donnée non disponible

• Activités économiques non éligibles à la taxonomie (tableau 5)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.26 concerne les phases pré-commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable, qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE M72 et M72.1. 	ND	ND
2.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.27 concerne la construction et l'exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cela concerne uniquement de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22 	ND	ND
3.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.28 concerne la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne des installations dont la modification à des fins de la prolongation, doit être autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22 	ND	ND
4.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.29 concerne la production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.29, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bio-liquides telle que visée à la section 4.8 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22 	ND	ND
5.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.30 concerne la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.30, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bio-liquides telle que visée à la section 4.20 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée aux codes NACE D35.11 et D35.30 	ND	ND

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
6.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.31 concerne la production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.31, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de biogaz et de bio-liquides telle que visée à la section 4.24 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité relève du code NACE D35.30 	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND

ND : Donnée non disponible

• **Précisions sur la méthodologie de calcul des indicateurs de performance ayant fait l'objet d'un contrôle spécifique :**

Indicateurs	Méthodologie de calcul
Pourcentage de salariés en télétravail	Sont pris en compte les CDI ayant signé l'avenant relatif au télétravail. A noter, le nombre de salariés en télétravail n'inclut que les effectifs présents au 31/12 de l'année N.
Pourcentage de femmes dans l'encadrement	Le pourcentage se mesure en effectif et non en ETP et ne concerne que des cadres en CDI présents dans le système de paie au 31/12 de l'année concernée. A noter, la classification des salariés est systématiquement mise à jour dans HR Access.
Nombre d'heures de formation par salarié	Le calcul du nombre d'heures de formation par salarié en CDI repose sur les heures de formation imputables et non imputables au titre de la formation professionnelle continue. Le ratio, nombre d'heures de formation par salarié, est basé uniquement sur les collaborateurs en CDI (stagiaires + titulaires), en incluant les absents longue durée.
Effectif fin de période	Le calcul des effectifs inscrits en fin de période prend en compte les contrats CDI, CDD, les contrats de stage, les contrats d'apprentissage/professionnalisation et les contrats suspendus. Les salariés en congés sans solde sont pris en compte dans l'effectif. Pour le calcul, seuls les effectifs présents dans le système de paie au 31/12 de l'année N sont comptabilisés. Les collaborateurs détachés travaillant pour une filiale du Crédit Agricole Nord de France sont inclus car payés par la Caisse Régionale.
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une mobilité	Part des salariés CDI ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe) sur les effectifs présents au 31/12 de l'année N-1.
Quantité d'électricité consommée par salarié	Total des consommations d'électricité de tous les sites d'exploitation de la Caisse régionale, auquel on ajoute la consommation des mobiles bancaires éventuellement utilisés. Ce total est ensuite divisé par le nombre de salariés au 31/12/2022 (Cf. effectifs en fin de période).
Quantité de gaz consommée par salarié	Total des consommations de gaz des sites d'exploitation de la Caisse régionale. Ce total est ensuite divisé par le nombre de salariés au 31/12/2022 (Cf. effectifs fin de période).
Quantité de fioul consommée par salarié	Total des consommations de fioul des sites d'exploitation de la Caisse régionale concernés. Ce total est ensuite divisé par le nombre de salariés au 31/12/2022 (Cf. effectifs fin de période).
Emissions de CO2 associées à ces consommations	Quantité totale d'électricité, de gaz et de fioul x facteurs d'émissions respectivement référencés par l'ADEME.
Montant des encours ISR	Le montant des encours ISR correspond à tous les encours détenus par les clients dans des fonds classés articles 8 et 9 du règlement SFDR au 31/12 de l'année N. Ils incluent l'épargne salariale, les titres et les assurances vie ISR.
Taux de salariés formés à la déontologie (FIDES) et à la sécurité financière (LAB)	À compter de 2018, le taux est calculé à partir du nombre de salariés présents et payés au 31 décembre et ayant suivi la formation au cours du cycle (2 ans pour la LAB et 3 ans pour Fides).
Nombre d'offres budget protégé	Nombre d'offres souscrites au 31/12/2022. La cible concerne toute personne majeure. Sont exclues les personnes mineures ainsi que les personnes majeures protégées (Cf. vente package interdite) Extraction de l'outil SAS à partir d'un code spécifique.
Financement des activités vertes en montant (hors critères taxonomie) (encours M€)	La donnée correspond à la somme de 4 sous-indicateurs : Financements ENR (énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, méthanisation), immobilier vert (constructions réalisées après 2017 et répondant à des critères de certification ou labellisation durable), agriculture durable (agriculture bio ou régénératrice) et rénovations énergétiques (prêts EcoPTZ et travaux verts). Ces indicateurs ont été arrêtés au 31/11/2022. Les financements liés à ces indicateurs peuvent être destinés à des particuliers mais également à des professionnels.
Financements de PME en territoires fragiles en montant (encours M€)	La donnée correspond aux financements des PME ayant moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffres d'affaires identifiés grâce aux « Portefeuilles Bâle Tiers ». Les PME ciblées doivent également être situées en territoires fragiles (Cf. localisation par le code postal) et ne doivent pas faire partie des secteurs exclus dans le BPCE Local Economic Development Bonds.

RETROUVEZ LE CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

www.ca-norddefrance.fr

<http://communication.ca-norddefrance.fr>

www.societariat.ca-norddefrance.fr

www.fondation-candf.fr



Rédaction : Valérie Juster

Contribution : Groupe Crédit Agricole, Caisse régionale Nord de France

Coordination : Catherine Filonczuk

Crédits photos : Emmanuel Delbergue

Conception, réalisation : Jean-François Planche

Crédit Agricole Nord de France

10 avenue Foch, BP 369

59020 Lille cedex

03 20 63 70 00

